

La Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement catholique







Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports





N°41

5 rue du Haut Pressoir BP 61028 49010 ANGERS Cedex 01 www.ugselpdl.fr

Courriel: ugselpl@gmail.com

tel: 02 41 68 26 28







LYCÉE PROFESSIONNEL

Lycée Professionnel Joseph Wresinski 10 rue Valentin Haüy CS 40507 49105 ANGERS CEDEX 02

Tél.: 02 52 09 41 01

Mail: secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr **Site**: http://www.lyceejosephwresinski.fr/



30 bis bd Clemenceau
49100 ANGERS

Tél: 02 41 22 11 40

E-mail: contact@clg49stcharles.org http://st-charles.anjou.e-lyco.fr

« Continuité, Adaptation et Espérance : offrir à chacun un itinéraire de croissance »



COLLEGE NOTRE DAME

21 rue de Normandie Saint Pierre La Cour ① 02 43 01 80 33 secretariat@notredame53.fr



Institution Saint Louis
47 rue d'Alsace
49400 SAUMUR
Tél: 02 41 51 11 36
contact@stlouis49.org
https://saint-louis.anjou.e-lyco.fr/



80 rue de la Mauvraie 44 440 RIAILLE tél : 02-40-97-81-61 mail : riaille.st-augustin@ec44.fr Site : https://staugustin-riaille.fr/

Sommaire













Adresses des établissements	pages	6 à 11
Amendes	page	24
Animation 1er degré	pages	19 à 22
Arbitrage	pages	67 à 69
Athlétisme	pages	27 à 34
Badminton	pages	35 et 36
Biathlon	Page	56 et 58
Bureau et CA	page	2
Calendrier	pages	39 à 41
Catégories	page	23
Course d'Orientation	page	58
Cross	pages	25 et 26
Escalade	pages	59 et 60
Escrime	page	37
Feuille de match et résultats	page	74
Forfait Sports Co	page	74
Formations comités, territoriales et nationales	pages	12 à 18
Golf	page	38
Gymnastique Féminine	pages	42 à 45
Gymnastique Masculine	pages	46 à 48
Gymnastique Rythmique	page	49
Jeunes Officiels Athlétisme	pages	33 et 34
Judo	page	50
Natation	pages	51 à 55
Nationaux en Pays de la Loire	page	3
Péréquation	page	75
Qualifications	page	23
Qualification directe athlétisme (minima)	page	32
Qualification exceptionnelle	page	23
Raid	pages	61 et 62
Récompenses : quota	page	23
Secrétariats des comités	page	5
Secrétariat Territorial et National	page	4
Sports Collectifs	pages	67 à 80
Surf	page	65
Temps de jeu Sports Co Élite	pages	78 et 79
Temps de jeu Sports co Promo	page	80
Tennis de table	pages	81 et 82
Triathlon (Natation - Vélo - Course)	pages	63 et 64
Triathlon en salle	page	28
Tri-Sports Benjamins et Minimes	page	77
VTT	Page	66





Le Bureau Territorial						
et le Conseil	d'Administration					
Président	M. Lionel BLONDEAU					
Vice-président	M. Franck PERRAUDEAU Président UGSEL 44					
Vice-président et Secrétaire	M. Yannick GALON Président UGSEL 49					
Vice-président	M. Damien MARC Président UGSEL 53					
Vice-président	M. Daniel PRETTO Président UGSEL 72					
Vice-président	M. Frédéric BARBARIN Président UGSEL 85					
Trésorier	M. Michel CANTIN					
Représentant des Directeurs Diocésains	M. Stéphane NOUVEL (85)					
Représentants CNAI	Mme Emilie THOLLE M. Nicolas MERIAU M. Sébastien FOIN au CA					
Représentants CNF	M. Stéphane BARRAS Mme Anne-Marie CHARRIER					
Représentant UROGEC	M. Aldo FOSCHIA					
Directeur de l'IFEPSA	M. Philippe MATHÉ					
Représentant APEL Pays de la Loire	Mme Lucile TURC					
Représentant CNAS	M. Nicolas MARZIN					
Référente handicap	Mme Nadège GUIHENEUF					
Représentant FSCF						
Représentant FORMIRIS						
Membre	M. Pierre CAPPELAERE M. Virgile FUCHS					
Directeur Territorial	M. Stéphane BARRAS					
Coordonnateur Territorial	M. Matthieu TRICHET					
Directeurs de comités	M. Nicolas MARZIN 44 M. Christophe MORANDEAU 49 Mme Alexandra RADÉ 53 Mme Véronique ROUSSET 72 M. Stéphane BILLAUD 85					



Championnats nationaux UGSEL 2023/2024 en Pays de la Loire



11 au 14 juin 2024 : TRISPORTS BF/BG à Ste Pazanne (44)





Secrétariats: territorial et national

Aucun transport territorial pour les championnats nationaux ne sera organisé!

UGSEL Territoriale

Stéphane BARRAS

Coordinateur Territorial Animateur pédagogique et référent Secourisme et CNF

Cindy ROBERT

Secrétaire

Stéphanie PARTHENAY

Secrétaire formation

Matthieu TRICHET
Coordonnateur territorial

U.G.S.E.L.

Territoire "Pays de la Loire"

5, rue du Haut Pressoir - B.P. 61028

49010 - ANGERS Cedex 01

Messagerie: ugselpl@gmail.com

Messagerie formations: ugselformation@saumur.net

Site: www.ugselpdl.fr

Permanences téléphoniques :

Mardi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 Lundi au Jeudi de 14 h 00 à 17 h

Répondeur téléphonique en dehors des permanences

Tél: 02.41.68.26.28 ou 06-36-21-95-39

Tél formations : 02.41.79.51.74 (tous les jours sauf le lundi)

UGSEL Nationale

UGSEL Nationale - 277 rue St Jacques - 75240 PARIS Cedex 05 Standard Enseignement Catholique : 01-44-41-48-50 Site : www.ugsel.org - Messagerie : ugsel@ugsel.org

Stéphane DANJOU - Président National

Jean-Noël MELLERIN - Secrétaire Général

Christelle GOFFENY - Assistante de direction et chargé de communication

Marylène CHABOT - Responsable administrative et financière

Didier CATTAERT - Adjoint au secrétaire général pour l'Animation Sportive

Geoffrey BRASSART - Responsable technique des compétitions

Béatrice DEL FRARI - Responsable technique des compétitions

Patricia PETIT - Responsable technique des compétitions et jeunes officiels

Ghislaine ROUQUIE - Chargée de formation

Fabienne REY - Pilote EPN 1ers secours et adjointe responsable administrative de formation

Sabine BRETON - Assistante de formation

Linda PECCHIA - Assistante de formation

Hervé CARDONNA - Chargé de l'animation éducative et institutionnelle

Secrétariats des comités

Nicolas MARZIN Directeur départemental D.D.E.C.- 15, rue Leglas Maurice B.P. 44104 **Arnaud PRODHOMME** 44041 - NANTES Cédex 01 Assistant directeur départemental Permanences: Jeanne DOIZON - Frédéric JONCOUR Animateurs pédagogiques 2nd degré Du lundi au vendredi: Tél: 02.51.81.64.13 de 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h En attente de nomination Animateur formateur 1er degré Messagerie: ugsel@ec44.fr Christine RASSIN DEMELLIER / Site: http://www.ugsel44.fr Carole MANGEAIS Secrétaires **Christophe MORANDEAU** 5, rue du Haut Pressoir - B.P. 61028 Directeur départemental 49010 - ANGERS Cédex 01 Isabelle POIRIER Permanences téléphoniques Secrétaire Lundi au jeudi : 9 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h Tél: 02.41.68.37.19 **Cindy ROBERT** Le vendredi de 9 h à 12 h 30 Secrétaire Messagerie: ugsel49@saumur.net Sébastien FOIN Site: http://www.ugselml.com EMAP E.P.S. 1er degré Maison des sports 109 bis avenue Pierre de Coubertin 53000 Laval Alexandra RADÉ Portable: 07.67.53.36.38 Permanences téléphoniques Directrice départementale Mardi/Mercredi/Vendredi: 9h-12h et 13h30-17h30 Messagerie: ugselmayenne53@gmail.com Site: http://www.ugsel53.fr Maison St Julien Véronique ROUSSET **DDEC - UGSEL** Portable: 06.81.44.80.65 Directrice départementale 26 rue Albert Maignan **72000 LE MANS** Thomas DUPUY Fax DDEC: 02.43.74.32.39 Animateur pédagogique 2nd degré Messagerie: ugselcomite72@gmail.com Site: https://www.ugsel72.com/ 6, Route de Mouilleron - CS 20059 Tél: 02.51.62.72.61 85002 - LA ROCHE SUR YON Cedex Permanences de Stéphane BILLAUD : **Portable** Stéphane BILLAUD Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi Stéphane BILLAUD : Directeur départemental de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 06.07.60.68.60 Permanences secrétariat : **Céline LOGEAIS** Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : Secrétaire de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00 Mercredi de 8h à 12h30 **Emilie THOLLÉ** Permanences de l'éducatrice sportive 1er degré : Educatrice sportive 1er degré **Portable** Tous les lundis matin de 8 h30 à 12 h 30

Messagerie: ugsel85@ddec85.org
Site: http://www.ugsel.ddec85.org/

Educatrice sportive: 06.22.97.47.75

ш
ਨ
=
╘
z
⋖
\subseteq
-
٩
- wi
~
=
O

VILLE	Etabilssement	lelephone	Adresse	3	Adresse mail
	0 - 11 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -				
AIGREFEUILLE SUR MAINE	College de la Maine	02.40.03.85.50	Kue des Acacias - BP 4	44140	
ANCENIS Cedex	Col-Lyc St Joseph-St Th.d'Aquin	02.40.96.03.16	66 rue du Collège - BP 109	44153	ancenis.st-joseph@ec44.fr
BLAIN	Collège La Salle St Laurent	02.40.79.01.17	28 rue Bizeul - BP 37	44130	44130 blain.st-laurent@ec44.fr
BOUAYE	Collège St Hermeland	02.40.65.46.10	8 rue de l'Ancienne Eglise	44830	bouaye.st-hermeland@ec44.fr
BOUGUENAIS	Lyc. Prof. Daniel Brottier	02.40.65.29.90	Chemin du Couvent - Les Couëts	44340	bougenais.daniel-brottier@ec44.fr
CARQUEFOU	Collège Ste Anne	02.40.50.90.93	7 rue Jean XXIII	44470	carquefou.ste-anne@ec44.fr
CHATEAUBRIANT Cedex	Collège-Lycée St Joseph	02.40.28.15.25	40 rue Michel Grimault - BP 39	44141	. chateaubriant.st-joseph-nazareth@ec44.fr
CLISSON Cedex	Collège Immaculée Conception La Salle	02.40.54.01.77	65 rue du Dr Boutin - BP 89115	44191	accueil@ic44.org
COUERON	Collège Ste Philomène	02.40.86.18.34	31 rue Jean Jaurès	44220	coueron.ste-philomene@ec44.fr
DERVAL	Collège St Joseph	02.40.07.71.47	19 rue de Rennes - BP 16	44590	44590 derval.st-joseph@ec44.fr
DERVAL	Lycée St Clair Blain-Derval	02.40.07.72.72	29 rue de Rennes B.P. 13	44590	derval@cneap.fr
GORGES	Collège Centre Scolaire	02.40.06.91.67	Angreviers	44190	col.angreviers.gorges@wanadoo.fr
GORGES	Lycée Charles Péguy	02.40.54.48.00	3 rue de la Sèvre - BP 9308	44193	gorges.charles-peguy@ec44.fr
GUEMENE PENFAO	Collège St Michel	02.40.79.22.57	15 rue des Porteaux	44290	guemene-penfao.st-michel@ec44.fr
GUERANDE	Collège St Jean Baptiste	02.40.24.90.55	16 Boulevard du Midi	44350	guerande.st-jean-baptiste@ec44.fr
GUERANDE	Lycée La Mennais	02.40.62.08.20	24 rue Jean Baptiste Legeay	44350	secretariatlycee@sjb-lamennais.net
HAUTE GOULAINE	Collège St Gabriel	02.40.54.91.14	16 rue de la Bourrelière	44115	44115 haute-goulaine.st-gabriel@ec44.fr
HERBIGNAC	Collège St Joseph	02.51.76.99.10	Place J.M. de la Mennais	44410	44410 herbignac.st-joseph@ec44.fr
LA MONTAGNE	Collège Notre Dame	02.40.65.60.67	5 rue du Calvaire	44620	la-montagne.nd@ec44.fr
LE LANDREAU	LEAP - Pôle de Formation Briacé	02.40.06.43.33	Briacé	44430	le-landreau.briace@ec44.fr
LE LOROUX BOTTEREAU	Collège Notre Dame	02.40.33.81.25	21 route de Nantes	44430	le-loroux-bottereau.nd@ec44.fr
LEGE	Collège Ste Anne	02.40.26.32.32	3 rue Ste Anne	44650	lege.ste-anne@ec44.fr
6 LIGNE	Collège St Joseph	02.40.77.04.40	188 rue de Vieillevigne	44850	ligne.st-joseph@ec44.fr
MACHECOUL	Col-Lyc St Joseph	02.40.78.50.18	14 rue des Capucins	44270	44270 machecoul.st-joseph@ec44.fr
NANTES	Collège St Jacques de Compostelle	02.40.75.50.90	11 rue Gabriel Goudy	44200	nantes.st-jacques-de-compostelle@ec44.fr
NANTES	Collège St Raphaël	02.51.86.06.10	136 rue du Général Buat	44000	44000 nantes.college.st-raphael@ec44.fr
NANTES	Collège Théophane Vénard	02.51.83.65.55	53-55 rue du Chanoine Larose	44100	nantes.st-theophane-venard@ec44.fr
NANTES	Collège St Martin	02.40.58.67.83	38 bis rue de l'Abbaye	44100	nantes.nd-de-l-abbaye@ec44.fr
NANTES	LP Sacré Cœur	02.40.46.49.92	3 rue Francis Portais	44100	44100 nantes.lycee.sacre-coeur@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Collège Chavagnes	02.51.84.91.30	11 rue Mondésir - BP 71523	44015	nantes.francoise-d-amboise@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Ensemble St Félix - La Salle	02.44.76.35.00	27 rue du Ballet - BP 60105	44001	. contact@stfelixlasalle.fr
NANTES Cedex 1	Col-Lyc Externat des Enfants Nantais	02.40.20.00.60	31 avenue Camus	44042	nantes.externat-des-enfants-nantais@ec44.fr
NANTES Cedex 1	Col-Lyc St Stanislas	02.40.20.17.50	2 rue St Stanislas - BP 40905	44009	nantes.st-stanislas@ec44.fr
NANTES Cedex 1	LTP Talensac / Jeanne Bernard	02.51.72.95.10	18 rue de Talensac - BP 10225	44002	
NANTES Cedex 2	Collège Ste Madeleine	02.51.25.06.80	10 Quai Hoche - BP 96522	44265	nantes.ste-madeleine@ec44.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc La Perverie	02.40.14.53.70	63 rue de la Perverie - BP 42203	44322	perverie.scol@free.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc Blanche de Castille	02.40.52.54.60	43-45 Bd Jules Verne - BP 61902	44319	nantes.blanche-de-castille@ec44.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc Notre Dame de Toutes Aides	02.40.49.37.93	33 Bd Louis Millet	44319	secretariat@ndtoutesaides.fr
NANTES Cedex 3	Col-Lyc St Joseph du Loquidy	02.40.74.03.12	73 Bd Michelet - BP 32202	44322	nantes.st-joseph-du-loquidy@ec44.fr
NORT SUR ERDRE	Collège St Michel	02.51.12.00.51	22 Bd de la Gare	44390	nort-sur-erdre.st-michel@ec44.fr
NORT SUR ERDRE	LPP de l'Erdre / LEGT St Martin	02.40.72.21.45	13 rue du Général Leclerc	44390	44390 lycee@lyceedelerdre.fr
NOZAY	Collège St Joseph	02.40.79.43.06	2 Bd Aristide Briand	44170	nozay.st-joseph@ec44.fr
PONCHATEAU	Collège St Martin	02.40.01.62.38	12 rue St Colomban - BP 66	44160	
PORNIC Cedex	Collège ND de Recouvrance	02.40.82.01.11	56 rue de Verdun - BP 1319	44213	pornic.nd-de-recouvrance@ec44.fr
PORNICHET	Collège Sacré Coeur	02.40.61.10.70	1 bis avenue de la Plage - BP 43	44380	44380 pornichet.sacre-coeur@ec44.fr

Adresse mail	reze.st-paul@ec44.fr	44400 reze.ste-anne@ec44.fr	reze.nd@ec44.fr	riaille.st-augustin@ec44.fr	44260 savenay.st-joseph@ec44.fr	44260 lycee@st-fda-savenay.fr	44250 st-brevin-les-pin.st-joseph@ec44.fr	st-gildas-des-bois.gabriel-deshayes@ec44.fr	44807 st-herblain.st-dominique@ec44.fr	44600 st-nazaire.ste-therese@ec44.fr	44600 st-nazaire.ste-anne@ec44.fr	44616 st-nazaire.st-louis@ec44.fr	st-nazaire.nd-d-esperance@ec44.fr	44320 st-pere-en-retz.st-roch@ec44.fr	44320 st-pere-en-retz.la-motte@ec44.fr	44640 le-pellerin.le-bois-tillac@ec44.fr	44310 st-philbert-de-grand-lieu.la-moriciere@ec44.fr	st-sebastien-sur-loire.la-baugerie@ec44.fr	44232 st-sebastien-sur-loire.st-joseph-la-joliverie@ec44.fr	44232 st-sebastien-sur-loire.st-pierre-la-joliverie@ec44.fr	44680 ste-pazanne.sacre-coeur@ec44.fr	44119 treillieres.helder-camara@ec44.fr	valette.st-joseph@ec44.fr	44370 varades.st-anne@ec44.fr	44120 vertou.st-blaise@ec44.fr
8	44401 r	44400 r	44401 r	44440 r	44260 s	44260	44250 s	44530 s	44807 s	44600 s	44600 s	44616 s	44615 s	44320 s	44320 s	44640	44310 s	44232 s	44232 s	44232 s	44680 s	44119 t	44330	44370	44120
Adresse	66-68 rue J. Jaurès - BP 29	11 rue St Lupien	50 rue Jean Jaurès - BP 14	80 rue de la Mauvraie	02.40.56.91.32 10 rue du Général de Gaulle - BP 15	9 Chemin de la Justice	02.40.27.21.41 Avenue Gustave Eiffel	Route de Redon	02.28.01.72.72 103 avenue de Cheverny	80 rue d'Anjou	02.40.17.12.00 250 Boulevard Laënnec	02.51.76.60.20 10 Bd Albert 1er - BP 284	15 rue du Bois Savary - BP 40317	02.40.21.71.14 13 rue Abbé Perrin	02.40.21.70.65 17 rue Abbé Perrin	02.40.05.64.05 Allée du Bois Tillac	02.40.78.71.22 32 rue Félix Platel	38 Bd des Pas Enchantés - BP 23209	02.40.80.25.80 141 route de Clisson - BP 43229	02.40.80.82.00 141 route de Clisson - BP 43229	74 rue du Ballon	Rue Etienne Sebert - BP 21	16 rue François Luneau	02.40.09.70.90 170 rue d'Anjou - BP 38 - VARADES	02.40.34.37.61 12 Boulevard des Sports
Téléphone	02.51.11.01.01	02.40.75.42.71 11 rue St Lupien	02.40.32.87.87	02.40.97.81.61	02.40.56.91.32	02.40.56.91.32	02.40.27.21.41	02.40.00.76.76	02.28.01.72.72	02.40.22.52.87	02.40.17.12.00	02.51.76.60.20	02.40.01.81.82	02.40.21.71.14	02.40.21.70.65	02.40.05.64.05	02.40.78.71.22	02.40.80.66.95	02.40.80.25.80	02.40.80.82.00	02.40.02.40.72 74 rue du Ballon	02.51.77.07.33	02.40.33.93.82	02.40.09.70.90	02.40.34.37.61
Etablissement	Collège St Paul	Collège Ste Anne	LP Notre Dame	Collège St Augustin	Collège St Joseph	Lycée St François d'Assise	Collège St Joseph	Col-Lyc-LT Gabriel Deshayes	Col-Lyc St Dominique	Col-LP Ste Thérèse	LPT Hôtelier Ste Anne	Col-Lyc St Louis	LEGT Notre Dame d'Espérance	Collège St Roch	2 sites - 1 seul établissement	LEAP St Gabriel Nantes Océan	Collège Lamoricière	LEGT-LP La Baugerie - La Joliverie	LEGT-LP Industriel St Joseph La Joliverie	LEGT-LP Tertiaire St Pierre La Joliverie	Collège Sacré Coeur	Collège Helder Camara	Collège St Joseph	Collège Ste Anne	Collège St Blaise
VILLE	REZE	REZE	REZE	RIAILLE	SAVENAY	SAVENAY	ST BREVIN LES PINS	ST GILDAS DES BOIS	ST HERBLAIN Cedex	ST NAZAIRE	ST NAZAIRE	ST NAZAIRE Cedex	ST NAZAIRE Cedex	ST PERE EN RETZ	ST PERE EN RETZ	LE PELLERIN	ST PHILBERT DE GD LIEU	ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	ST SEBASTIEN S/LOIRE Cedex	STE PAZANNE	TREILLIERES	VALLET	LOIREAUXENCE	VERTOU

щ
OIRE
ō
Ι
Ψ̈
Ÿ
롣
⊴

ANGERS ANGERS ANGERS Collège St Augustin ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS ANGERS Collège St Charles ANGERS Collège St Dan de la Barre Ens scolaire St Benoît (Ste Agnès) - Site Université ANGERS Collège St Cécie la Salle (La Cathédrale) ANGERS Collège St Cécie la Salle (La Cathédrale) ANGERS Collège St Cécie la Salle (La Cathédrale) ANGERS Collège St Benoît ANGERS - Cedex 0.2 Lycée Mongazon ANGERS - Cedex 0.2 Lycée Mongazon ANGERS - Cedex 0.2 Lycée St Benoît (St Martin) - Site Collègiale BAUGE EN ANJOU Collège St Benoît (St Martin) - Site Collègiale BAUGE EN ANJOU Collège St Emilie CHARPAUNEU Cedex COLLÈGE Dom Sortais BERISSAC QUINCE COLLÈGE ST Benoît CHAREAUNEU Cedex COLLÈGE ST Emilie CHALEAUNEU Cedex COLLÈGE ST Benoît CHOLET - Cedex COLLÈGE ST Benoît CHOLET - Cedex CHOL	02.41.79.77.24 02.41.68.94.50 02.41.22.11.40 02.41.22.16.30 02.41.47.80.80 02.41.47.80.80 02.41.87.48.42 02.41.87.48.42 02.41.87.48.42 02.41.87.48.09 02.41.87.49.00 02.41.81.42.00 02.41.64.13.36 02.41.89.22.70 02.41.89.22.70 02.41.89.22.70 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.88.89	24, rue Saumuroise 3, rue du Colombier - BP 84103 30 bis, Bd. Clémenceau 159, rue de la Barre 7, rue Volney 14, Bd. J. Portet 13 rue des Fours à Chaux 5, rue Chevreul 1, rue du Colombier - B.P. 13624 1, rue du Colombier - B.P. 13624 2, rue Millet - B.P. 90129 10 rue Valentin Haüy 5, Cloîtres St Martin - BP 32209 2, route de Ste Catherine 3, rue Mongazon - CS 56205 3 rue Mongazon - CS 56205		secretariat.angers.lamadeleine@ec49.fr secretariat.angers.staugustin@ec49.fr secretariat.angers.stcharles@ec49.fr secretariat.angers.stjeandelabarre@ec49.fr secretariat.universite@essb.fr secretariat.universitemeca.fr	
001 002 002 002 002 002 003 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x	02.41.68.94.50 02.41.22.11.40 02.41.22.16.30 02.41.88.22.72 02.41.87.48.42 02.41.87.48.42 02.41.87.49.69 02.41.87.49.69 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.89.02.70 02.41.89.02.70 02.41.89.22.70 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	o bis, Bd. Clémenceau 59, rue de la Barre 59, rue de la Barre 7, rue Volney 7, rue Volney 7, rue de Sours à Chaux 7, rue Chevreul 7, rue du Colombier - B.P. 13624 7, rue Millet - B.P. 90129 8, rue Millet - B.P. 90129 9, rue Millet - B.P. 32009 9, route de Ste Catherine 7, rue Mongazon - CS 56205 7, rue Mongazon - CS 56205		retariat.angers.staugustin@ec49.fr retariat.angers.stcharles@ec49.fr retariat.angers.stjeandelabarre@ec49.fr retariat.universite@essb.fr rretariat.angers.immac@ec49.fr	
001 002 002 002 002 003 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x 16x	02.41.22.11.40 02.41.22.11.40 02.41.88.22.72 02.41.87.48.62 02.41.87.48.62 02.41.87.48.63 02.41.64.133 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.64.18.00 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.43.00 02.41.83.36 02.41.22.15.30 02.41.89.22.70 02.41.23.57 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	O bis, Bd. Clémenceau S9, rue de la Barre rue Volney 4, Bd. J. Portet 3 rue des Fours à Chaux y. rue Chevreul rue du Colombier - B.P. 13624 y. rue du Colombier - B.P. 13624 y. rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy y. Cloîtres St Martin - BP 32209 y. route de Ste Catherine y. rue Mongazon - CS 56205		rretariat.angers.stcharles@ec49.fr rretariat.angers.stjeandelabarre@ec49.fr rretariat.universite@essb.fr rretariat.angers.immac@ec49.fr	
001 002 002 002 002 003 16X 16X 16X 16X 16X 16X 16X 16X 16X 16X	02.41.22.16.30 02.41.88.22.72 02.41.87.48.42 02.41.87.48.42 02.41.87.48.69 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.61.33 02.41.81.42.00 02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.89.22.70 02.41.92.17.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	59, rue de la Barre , rue Volney 4, Bd. J. Portet 3 rue des Fours à Chaux , rue Chevreul , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue Millet - B.P. 90129 Orue Valentin Haüy , Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205		rretariat.angers.stjeandelabarre@ec49.fr rretariat.universite@essb.fr rretariat.angers.immac@ec49.fr	
0.01 0.02 0.02 0.02 0.02 10.U 16ex 16ex 16ex 16ex 16ex 16ex 16ex 16ex	02.41.88.22.72 02.41.47.80.80 02.41.87.49.69 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.33 02.41.83.36 02.41.83.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36	4, Bd. J. Portet 3 rue des Fours à Chaux 3 rue des Fours à Chaux 4, rue Chevreul 5, rue du Colombier - B.P. 13624 7, rue Millet - B.P. 90129 8) Orue Valentin Haüy 7, Coûtres St Martin - BP 32209 8, route de Ste Catherine 7, rue Mongazon - CS 56205 8		zretariat. universite@essb.fr zretariat. angers.immac@ec49.fr	
01 02 02 02 02 02 10U Jex Jex A LOIRE X SARTHE	02.41.47.80.80 02.41.87.48.42 02.41.87.49.69 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.61.33 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.89.22.70 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.69.88.89	4, Bd. J. Portet 3 rue des Fours à Chaux rue Chevreul , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy , Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205		rretariat.angers.immac@ec49.fr	
01 01 02 02 02 02 02 10U Jex Jex SARTHE SARTHE	02.41.87.48.42 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.81.42.00 02.41.21.15.30 02.41.80.90.00 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	3 rue des Fours à Chaux , rue Chevreul , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy , Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205			
001 002 002 002 002 003 003 8 LOIRE X SARTHE	02.41.87.49.69 02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.81.90.00 02.41.89.02.70 02.41.81.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.69.88.89	rue du Colombier - B.P. 13624 rue du Colombier - B.P. 13624 rue du Colombier - B.P. 13624 rue Millet - B.P. 90129 0 rue Valentin Haüy Cloîtres St Martin - BP 32209 rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205		secretariat.angers.cathedrale@ec49.fr	
01 01 02 02 02 02 16× 16× 18× 18× 18× 18× 18× 18× 18× 18× 18× 18	02.41.66.41.33 02.41.66.41.33 02.41.81.42.00 02.41.81.92.00 02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	, rue du Colombier - B.P. 13624 , rue du Colombier - B.P. 13624 , rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy , Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205		secretariat.notredame@essb.fr	
002 002 002 002 002 003 001 004 005 005 005 005	02.41.66.41.33 02.41.81.42.00 02.41.81.42.00 02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	, rue du Colombier - B.P. 13624 , rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy , Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205	Т	secretariat.angers.colmongazon@ec49.fr	
002 002 002 003 004 005 005 005 005 005	02.41.81.42.00 02.41.22.15.30 02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.91.23.57 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.69.88.89	, rue Millet - B.P. 90129 O rue Valentin Haüy C Cloîtres St Martin - BP 32209 route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205	49036 sec	secretariat.angers.lgtmongazon@ec49.fr	
002 002 002 100 100 100 100 100 100 100	02.41.22.15.30 02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.91.23.57 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40	O rue Valentin Haüy Cloîtres St Martin - BP 32209 Toute de Ste Catherine True Mongazon - CS 56205 True Mongazon - CS 56205	49101 sec	secretariat.angers.lgtsacrecoeur@ec49.fr	
MU LOIRE X SARTHE SARTHE	02.41.88.09.00 02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.91.23.57 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.69.88.89	, Cloîtres St Martin - BP 32209 , route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205	49105 sec	secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr	
lex lex lex sex Loire x SARTHE	02.41.89.22.70 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.92.71.40 02.41.69.88.89 02.41.69.88.89	, route de Ste Catherine , rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205	49022 sec	secretariat.collegiale@essb.fr	
SARTHE SARTHE SARTHE III III III III III III III	02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.91.23.57 02.41.92.71.40 02.41.54.15.13 02.40.83.5.50 02.41.69.88.89	, rue Mongazon - CS 56205 rue Mongazon - CS 56205	49150 sec	secretariat.bauge.notredame@ec49.fr	
SARTHE SARTHE SARTHE SINE	02.41.71.35.36 02.41.71.35.36 02.41.91.23.57 02.41.92.71.40 02.41.54.15.13 02.40.83.5.50 02.41.69.88.89	rue Mongazon - CS 56205	49602 sec	secretariat.beaupreau.domsortais@ec49.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
SARTHE SA		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	49602 lyc	lyceedesmetiers@domsortais.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
SARTHE SARTHE OS		3, rue Mongazon - CS56205	49602 lgt	lgt@domsortais.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
SARTHE SARTHE OS NINE		5, rue de Rollée	49320 sec	secretariat.brissacquince.stvincent@ec49.fr	BRISSAC LOIRE AUBANCE
X SARTHE SARTHE OS		42, rue V. Lassalle	49440 sec	secretariat.cande.steemilie@ec49.fr	
SARTHE OS		1, av. Triger	49290 sec	secretariat.lapommeraye.colstjoseph@ec49.fr	
SARTHE OS		rue Jean V	49270 sec	secretariat.champtoceaux.stbenoit@ec49.fr	OREE D'ANJOU
OS INE		rue des Fontaines - BP 80043	49330 sec	secretariat.chateauneuf.stfrancois@ec49.fı	LES HAUTS D'ANJOU
OS INE		21, rue des Venelles	49120 sec	secretariat.chemille.stjoseph@ec49.fr	CHEMILLE EN ANJOU
OS NINE	02.41.62.09.95	19, rue de l'Etoile - BP 50747	49307 sec	secretariat.cholet.jeannedarc@ec49.fr	
OS NINE	02.41.49.42.00	45, rue Darmaillacq - B.P. 70028	49308 sec	secretariat.cholet.stjoseph@ec49.fr	
OS NINE	02.41.63.74.74	11,Bd Jeanne d'Arc - B.P. 60427	49304 sec	secretariat.cholet.ltjdelanoue@ec49.fr	
OS NINE	02.41.75.28.00	33 Av Gustave Ferrié - BP 20646	49306 sec	secretariat.cholet.ltprovidence@ec49.fr	
	02.41.49.16.49	43, rue St Bonaventure - BP 40755	49307 sec	secretariat.cholet.lgtstemarie@ec49.fr	
	02.41.62.30.56	93, rue Maindron - B.P. 50506	49305 sec	secretariat.cholet.ndbretonnais@ec49.fr	
	02.41.59.16.89	6, rue du Pré du Camp - B.P. 85	49700 sec	49700 secretariat.doue.stjoseph@ec49.fr	DOUE EN ANJOU
	02.41.64.10.14	18 bis, Av Chaperonnière	49510 sec	secretariat.jallais.stlouis@ec49.fr	BEAUPREAU EN MAUGES
	02.41.77.74.56	50, rue de la Loire - B.P. 09	49620 sec	secretariat.lapommeraye.colstjoseph@ec49.fr	MAUGES SUR LOIRE
				secretariat. lasalledevihiers. colnotredame@ec49.fi	
LA SALLE DE VIHIERS LG Notre-Dame	02.41.49.02.50	5, rue Principale	49310 sec	secretariat. las alledevihiers. Ignotredame@ec49.fr	CHEMILLE EN ANJOU
LE LION D'ANGERS Collège Ste Emerance	02.41.95.31.14	20, rue Candaise - BP 10014	49220 sec	secretariat-comptabilite@cfa-lelion.net	
LE LONGERON Lycée Champ-Blanc	02.41.46.61.90	15, rue du Val de Sèvre	49710 sec	secretariat.longeron.champblanc@ec49.fr	SEVRE/MOINE
LE MAY/EVRE Collège St Joseph	02.41.63.81.19	32, rue du Gal. Tharreau	49122 sec	secretariat.lemay.stjoseph@ec49.fr	
LES PONTS DE CE Collège St Laud	02.41.47.54.21	11, rue Pasteur	49130 sec	secretariat. ponts dece. stlaud @ ec 49. fr	
LES PONTS DE CE Cedex Lycé Agricole Pouillé	02.41.44.87.11	29, route de Pouillé - BP 90049	49130 sec	49130 secretariat.pontsdece.pouille@ec49.fr	
LONGUE JUMELLES Collège St Joseph	02.41.52.11.57	18 bis, Place du Champ de Foire	49160 sec	secretariat.longue.stjoseph@ec49.fr	
MAULEVRIER Collège Daniel-Brottier	02.41.55.01.93	Place de la Mairie – BP 11	49360 sec	49360 secretariat.maulevrier.danielbrottier@ec49.fr	
NYOISEAU Collège Notre Dame d'Orveau	u 02.41.92.26.61		49500 sec	secretariat.nyoiseau.coIndorveau@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
			_	secretariat.nyoiseau.lgndorveau@ec49.fr	
POUANCE Collège Sacré-Coeur	02.41.92.43.05	7, Av de la Gare - B.P. 20037	49420 sec	secretariat.pouance.sacrecoeur@ec49.fr	OMBREE D'ANJOU
SAUMUR Col-Lyc St Louis	02.41.51.11.36	47, rue d'Alsace	49400 sec	secretariat.saumur.colstlouis@ec49.fr	

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	8	Adresse mail	COMMUNES NOUVELLES
SAUMUR - Cedex	Collège St André	02.41.40.22.80	02.41.40.22.80 5, Place du Petit Thouars - B.P. 109	49413	49413 secretariat.saumur.standre@ec49.fr	
SAUMUR - Cedex	LPP Les Ardilliers	02.41.83.15.00	02.41.83.15.00 1, quai Jagueneau - BP 269	49421	secretariat.saumur.lesardilliers@ec49.fr	
SEGRE - Cedex	Collège St Joseph	02.41.94.73.50	02.41.94.73.50 Chemin de Renier - B.P. 50121	49501	secretariat.segre.stjoseph@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
SEGRE - Cedex	Lycée Bourg-Chevreau - Ste Anne	02.41.92.28.52	02.41.92.28.52 7, rue du 8 Mai 1945 - B.P. 60	49504	49504 secretariat.segre.bourgchevreau@ec49.fr	SEGRE EN ANJOU BLEU
ST FLORENT LE VIEIL	Collège Jacques Cathelineau	02.41.72.50.54 11, Av de l	11, Av de l'Europe - B.P. 7	49410	49410 secretariat.stflorent.jcathelineau@ec49.fr	MAUGES SUR LOIRE
ST GERMAIN/MOINE	Collège Jean-Blouin	02.41.64.75.68	02.41.64.75.68 15 rue Louis Pasteur - BP 80017	49230	secretariat.stgermain.jeanblouin@ec49.fr	SEVREMOINE
ST HILAIRE ST FLORENT Cedex	Collège Ste Anne	02.41.83.04.04 15, rue F.	15, rue F. Bedouet - BP 05	49426	49426 secretariat.sthilaire.steanne@ec49.fr	SAUMUR
ST MACAIRE EN MAUGES	Collège Jean-Bosco	02.41.55.36.98	02.41.55.36.98 6, rue du Dr Schweitzer	49450	49450 secretariat.stmacaire.jeanbosco@ec49.fr	SEVREMOINE
ST PIERRE MONTLIMART	Collège Frédéric Ozanam	02.41.75.75.00	02.41.75.75.00 2 bis, avenue de Montlimart	49110	secretariat.stpierre.fozanam@ec49.fr	MONTREVAULT SUR EVRE
ST SYLVAIN D'ANJOU	Collège Jeanne d'Arc	02.41.76.55.25	02.41.76.55.25 8, Av de la Françaiserie	49480	49480 secretariat.stsylvain.jeannedarc@ec49.fr	VERRIERES EN ANJOU
ST SYLVAIN D'ANJOU - Cedex	Collège St Aubin la Salle	02.41.33.43.00	02.41.33.43.00 Rue Hélène Boucher - BP 30139	49481	49481 contact@saintaubinlasalle.fr	VERRIERES EN ANJOU
ST SYLVAIN D'ANJOU - Cedex	Lycée St Aubin la Salle	02.41.33.43.00	Rue Hélène Boucher - BP 30139	49481	contact@saintaubinlasalle.fr	VERRIERES EN ANJOU
THOUARCE	Collège St Paul	02.41.54.15.39	02.41.54.15.39 303 rue du 11 Novembre	49380	secretariat.thouarce.stpaul@ec49.fr	BELLEVIGNE EN LAYON
TORFOU	Collège Ste Marie	02.41.46.62.86	02.41.46.62.86 28, rue Charles Foyer	49660	49660 secretariat.torfou.stemarie@ec49.fr	SEVREMOINE
VIHIERS	Collège St Jean	02.41.75.81.15	02.41.75.81.15 4, rue du Faubourg St Jean - BP 39	49310	49310 secretariat.vihiers.stjean@ec49.fr	LYS HAUT LAYON

z
Z
ш
>
◂
≂

INIVIDENTE				
VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	CP Adresse mail
CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE	Col/Lycée St-Michel / Robert SCHUMAN	02.43.09.64.64	22.43.09.64.64 S rue Henri Dunant - BP 10419	53200 college.lycee@saint-michel.org
COSSE LE VIVIEN	Collège St Joseph	02.43.98.80.68	22.43.98.80.68 8, rue de l'Huilerie	53230 saintjocosse@orange.fr
CRAON	Ensemble Scolaire Bienheureux Frassati	02.43.06.17.32	22.43.06.17.32 5, Place St Clément - BP 37	53400 contact@bxfrassati.fr
ERNEE	Collège St Joseph	02.43.05.12.06	22.43.05.12.06 17, rue des Glaïeuls	53500 stjo.ernee.admin@orange.fr
EVRON	Lycée Privé d'Orion	02.43.01.62.30	22.43.01.62.30 7 BD maréchal leclerc	53600 evron@cneap.fr
EVRON Cedex	Collège Sacré-Coeur	02.43.01.60.58	22.43.01.60.58 13, rue du Gal de Gaulle-BP 145	53601 direction.sacre.coeur53.evron@wanadoo.fr
GORRON	Collège Ste Catherine d'Alexandrie	02.43.08.62.46 7, rue St Michel	7, rue St Michel	53120 directioncollege@stecatherinealexandrie.fi
LAVAL	Col-Lyc Immaculée-Conception	02.43.59.23.24	22.43.59.23.24 15, rue Crossardière	53000 college@immac.fr et lycee@immac.fr
LAVAL	Collège Ste Thérèse	02.43.64.17.88	22.43.64.17.88 71, rue de Bretagne	53000 cst.laval@wanadoo.fr
LAVAL	L.T.P. Haute Follis	02.43.26.17.17	22.43.26.17.17 91, rue Haute Follis	53000 hautefollis@lhf53.eu
LAVAL - Cedex 09	Collège St J. B. De La Salle	02.43.59.14.20	02.43.59.14.20 67, Bd Kellermann - BP 3884	53030 lasalle53@wanadoo.fr
LAVAL Cedex	Lycée Avesnières	02.43.02.82.82	22.43.02.82.82 51, rue d'Avesnières - BP 1209	53012 lycee@avesnieres.fr
MAYENNE	Collège Don Bosco	02.43.30.47.46	22.43.30.47.46 18, Bd. A. France - BP 55	53100 ensemble.scolaire@donbosco.fr
MAYENNE	Lycée Agricole Rochefeuille	02.43.04.11.73 Route de Caen	Route de Caen	53100 mayenne@cneap.fr
MAYENNE	Lycée Don Bosco	02.43.30.47.47	22.43.30.47.47 18, Bd. A. France - BP 55	53100 ensemble.scolaire@donbosco.fr
MESLAY DU MAINE	Collège Notre Dame	02.43.98.40.34	22.43.98.40.34 10, rue Tanquerel	53170 collegenotredamemeslay@orange.fr
MONTSURS	Collège St Martin	02.43.01.01.56	22.43.01.01.56 1, rue du Marchis	53150 clgstmartin.montsurs@orange.fr
ST PIERRE LA COUR	Collège Notre-Dame	02.43.01.80.33	22.43.01.80.33 21, rue de Normandie	53410 college@notredame53.fr
VILLAINES LA JUHEL	Collège St Nicolas	02.43.03.25.15	02.43.03.25.15 9, rue Gervaiseau	53700 clg-stnicolas-53@orange.fr

4	4
Ē	Ξ
5	Ĭ

VILLE	Etablissement	Téléphone Adresse	CP	Adresse mail	
BEAUMONT/SARTHE	Collège Ste Thérèse-St Joseph	02.43.33.31.55 7, Av du Gal de Gaulle	72170	stetherese.stjoseph@orange.fr	
LA FERTE BERNARD	Collège Notre-Dame	02.43.60.12.40 16, rue du Bourgneuf	72400	accueil@notredamelaferte.fr	
LA FERTE BERNARD	Lycée agricole Notre Dame	02.43.93.04.31 10, rue du Tertre	72400	accueil@lyceeletertrenotredame.fr	
LA FERTE BERNARD Cedex	Lycée St Paul Notre Dame	02.43.71.74.85 54 avenue de la République - BP 144	72406	72406 accueil@lyceesaintpaul.fr	
LA FLECHE	Prytanée National Militaire	02.43.48.67.99 22, rue du Collège	72200		
LA FLECHE Cedex	Col-Lyc Notre-Dame	02.43.94.00.05 46, rue de la Magdeleine-BP 147	72205	72205 adm.ndlf72@orange.fr	
LE MANS	Collège de la Nouvelle Chance	09.72.31.46.36 58 rue du Miroir	72100	72100 college.nouvellechance72@apprentis-auteuil.org	
LE MANS	Collège des Mûriers	02.43.24.37.46 86, rue des Mûriers	72000	lionel.blondeau@collegedesmuriers.fr	
LE MANS	L.T.P.Joseph Roussel	02.43.76.93.00 50, avenue Bollée	72000	josephroussel 72. lycee@wanadoo.fr	
LE MANS	Collège Psallette St Vincent	02.43.81.42.50 10, rue du Tertre St Laurent	72000	secretariat@psallette.fr	
LE MANS	Collège St Benoît Maupertuis	02.43.41.38.38 15, Allée J. Lurçat	72000	secretariat@stbenoitmaupertuis.fr	
LE MANS	Collège St Julien	02.43.81.57.50 5, rue de Tascher	72000	secretariat@saint-julien-lemans.fr	
LE MANS	Collège St Louis	02.43.24.43.78 43, rue Auvray	72000	72000 stlouis@noos.fr	
LE MANS	Collège du Sacré-Coeur	02.43.85.83.26 66, rue de Laigné	72100	contact@sacrecoeurlemans.fr	
LE MANS Cedex	Lycée Notre-Dame	02.43.85.01.01 23, Av F. Mitterand	72015	72015 lycee@lyceenotre-dame72.fr	
LE MANS Cedex	Lycée polyvalent St Charles Ste Croix	02.43.50.16.70 25, rue de St Exupéry	72016	72016 direction@lyceestcroix.com	
LE MANS Cedex 1	Collège St Joseph	02.43.24.93.41 71 bis, Av Gal Leclerc	72006	secretariat@stjoseph-lemans.fr	
LE MANS Cedex 2	Lycée Ste Catherine	02.43.39.14.72 202, route de St Aubin	72018	72018 lycee@ets-stecatherine.fr	
LOUE	Collège St Michel	02.43.88.41.13 25, rue de la Libération	72540	directionstmichel@gmail.com	
MAMERS	Collège St Thomas d'Aquin	02.43.97.60.52 24, rue Ledru-Rollin	72600	72600 secretariat@saint-thomasdaquin.fr	
MONTVAL SUR LOIR	Collège St Jean	02.43.44.00.16 21, rue St Jean - BP 64	72500	ecole-college-stjean72@orange.fr	
PRUILLE LE CHETIF	Col-Lyc St Joseph-La Salle	02.43.39.16.80 Le Pizieux	72700	72700 sjl@stjoseph-lasalle.fr	
RUILLE SUR LOIR	Lycée professionnel Nazareth	02.43.44.44.30 rue Abbé Dujarie	72340	secretariat@lppnazareth.com	
SABLE/SARTHE Cedex	Col-Lyc Ste Anne	02.43.62.12.50 5, rue Alain de Rougé-BP 175	72305	college@sainteanne.info	
SABLE/SARTHE Cedex	Lycée Val de Sarthe	02.43.95.04.86 route du Mans - B.P. 157	72303	sable@cneap.fr	
SAINT CALAIS	Collège Frère André	02.43.35.88.07 1, av Dr Leroy	72120	collegefrereandre@wanadoo.fr	
SILLE LE GUILLAUME	Collège St Coeur de Marie	02.43.20.11.13 5, Grande Rue	72140	secretariat@stcoeur.fr	
TELOCHE	Collège St Jean Baptiste de la Salle	02.43.42.04.34 Le Rancher	72220	72220 secretariat@stjb-delasalle.fr	

ш
ш
Ω
Z
ш
>

VILLE	Etablissement	Téléphone	Adresse	
AIZENAY	Collège Ste Marie	02.51.94.62.00	24, route de Nantes	85190 contact@stemarie-aizenay.fr
BENET	Collège St Martin	02.51.00.90.71	11 Rue du Temple - BP 18	85490 accueil@collegesaintmartin-benet.fr
CHALLANS - Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame	02.51.49.79.00	Rue du Bois Fossé - BP 419	85304 accueil@lycee-ndchallans.com
CHALLANS Cedex	Collège St Joseph	02.51.49.54.54	Bd. Jean XXIII - CS 70303	85303 info@saintjochallans.fr
CHANTONNAY	Collège St Joseph	02.51.48.53.54	3, rue Gambetta - BP 10039	85111 sdir@stjo-chantonnay.com
CHANTONNAY Cedex	L.P.E.G.T. Ste Marie	02.51.46.84.09	12, Place Jeanne d'Arc - BP 50079	85111 secretariat@stemariechantonnay.com
CHAVAGNES EN PAILLERS	Collège International	02.51.42.39.82	96 Rue du Calvaire	85250 office@chavagnes.org
CHAVAGNES EN PAILLERS	Collège Ste Marie	02.51.42.21.48	205, rue du 8 mai 1945	85250 college@saintemarie-chavagnes.fr
ESSARTS EN BOCAGE	Collège St Pierre	02.51.62.81.23	16, rue A. de Rougé - LES ESSARTS	85140 dircollege.stpierre85@wanadoo.fr
FONTENAY LE COMTE - Cedex	Collège St Joseph	02.51.69.14.85	7, rue Barnabé Brisson - BP 90259	85205 accueil@stjo-fontenay.fr
FONTENAY LE COMTE - Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame	02.51.69.19.33	29, rue Rabelais - BP 10269	85205 ndfontenay@ndfontenay.com
ILE D'YEU	Collège N.D. du Port	02.51.58.30.86	55, rue du Puits neuf - PORT JOINVILLE	85350 secretariatclgnoda@orange.fr
LA CHATAIGNERAIE	Collège St Joseph	02.51.69.66.65	6, rue des Marronniers	85120 secretariat@stjo-lachataigneraie.org
LA ROCHE SUR YON - Cedex	Collège Saint Louis	02.51.37.04.89	23, Place Napoléon CS 30009	85035 admin@college-saintlouis.com
LA ROCHE SUR YON - Cedex	Ecole d'Agriculture Les Etablières	02.51.47.76.70	Route de Nantes - BP 609	85015 infos@etablieres.fr
LA ROCHE SUR YON Cedex	Collège Privé Richelieu	02.51.47.89.00	10, rue François Truffaut	85000 direction@college-richelieu.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	Collège Sacré-Coeur	02.51.37.31.13	11 Impasse Saint Exupéry - BP 637	85016 admi@college-sacrecoeur85.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	L.P.E.G.T. Notre-Dame du Roc	02.51.47.74.74	rue Charlemagne	85035 direction@lycee-ndduroc.com
LA ROCHE SUR YON Cedex	Lycée St François d'Assise	02.51.37.04.48	11 rond Point Charles Sorin-CS 40299	85007 contact@stfrancoislaroche.fr
LE POIRE SUR VIE	Collège Puy Chabot	02.51.31.82.14	20, rue du Puy Chabot	85170 secretariat@collegepuychabot.com
LES ACHARDS	Collège St Jacques La Forêt	02.51.38.61.10	2 rue du Collège St Jacques - LA MOTHE ACH,	I _I 85150 secretariat@college-saintjacqueslaforet.fr
LES BROUZILS	Collège N.D. de l'Espérance	02.51.42.93.59	3 bis, rue Jean Yole	85260 secretariat@coInde-lesbrouzils.fr
LES HERBIERS - Cedex	Collège Jean-Yole	02.51.67.11.49	2 rue Amiral de l'Etenduère	85504 contact@college-jeanyole.com
LES HERBIERS - Cedex	L.P.E.G.T. Jean XXIII	02.51.64.99.64	Av des Sables - BP 535	85505 direction@j23.fr
LES SABLES D'OLONNE	Collège Amiral Mx. du Vignaux	02.51.32.05.86	14, rue Denis Papin - BP 6 1837 - LE CHÂTEAL	L 85118 accueil@college-amiral.com
LES SABLES D'OLONNE Cedex	Collège N.D. de Bourgenay	02.51.32.07.85	2, rue des Religieuses - BP 40253	85107 contact@college-bourgenay.com
LES SABLES D'OLONNE -Cedex 9	L.P.E.G.T. Ste Marie du Port	02.51.95.12.40	CS 63376	85109 contact@stemarieduport.fr
LUCON Cedex	Collège et Lycée Ste Ursule	02.51.56.82.24	5 Place du Petit Champ de Foire	85403 contact@su85.fr
MONTAIGU VENDEE	L.P.E.G.T. Jeanne d'Arc	02.51.48.87.00	3 bis, Bd Parpaillon - MONTAIGU	85600 lycee@lja-islt.eu
MONTAIGU VENDEE	Collège Villebois-Mareuil	02.51.94.02.06	12, Esplanade de Verdun - MONTAIGU	85607 secretariat@cvm-montaigu.eu
MOUTIERS LES MAUXFAITS	Collège St Jacques	02.51.98.92.66	9, rue de l'Hermitage - BP 2	85540 direction@clg-stjacques.fr
NOIRMOUTIER EN L'ILE	Collège Les Sorbets	02.51.39.14.83	Avenue de la Victoire - BP 716	85330 secret@college-les-sorbets.fr
PALLUAU	Collège St Paul	02.51.98.50.44	2 rue A. Dorion	85670 stpaul.palluau@orange.fr
POUZAUGES Cedex	Lycée N. D. de la Tourtelière	02.51.57.16.00	Rue Buffon - BP 20339	85703 direction@lyceelatourteliere.fr
POUZAUGES Cedex	Collège Antoine de St Exupéry	02.51.91.85.91	rue du Bournigal - BP 317	85703 clg.stexupery.pouzauges@wanadoo.fr
ROCHESERVIERE	Collège St Sauveur	02.51.94.90.58	30, rue des Alouettes	85620 direction@collegesaintsauveur.fr
SAINTE CECILE	Collège et Lycée L'Espérance	02.51.40.24.86	Bourdevaire	85110 college.esperance@wanadoo.fr
SAINTE HERMINE	Collège St Paul	02.51.27.36.57	36, rue de l'Eglise - BP 6	85210 secretariat@stpaul85.fr
ST GILLES CROIX DE VIE	Collège St Gilles	02.51.60.08.40	34, rue des Epinettes	85800 contact@collegesaintgilles.fr
ST JEAN DE MONTS	Collège St Jean Les Lauriers	02.51.58.21.63	10, rue du Vasais	85163 contact@college-lauriers.com
ST LAURENT SUR SEVRE Cedex	Ensemble St Gabriel/St Michel	02.51.64.62.62	32, rue du Calvaire	85290 contact@saint-gab.com
TIFFAUGES	Collège St Nicolas	02.51.65.72.33	8, rue des Douves - BP 8	85130 secretariat@collegestnicolas.fr
MONTAIGU VENDEE	Collège Mère Térésa	02 55 90 02 65	Rue des Gorgendières- BOUFFERE	85600 col.mteresabouffere@ddec85.org
		_	,	

UGSEL Pays de la Loire - Organisme de FORMATION 1er et 2nd degré

FORMATIONS PEDAGOGIQUES EPS 2ND DEGRE - PAYS DE LOIRE

Contacts:

- Directeur Territorial: Stéphane BARRAS au 06 11 91 67 31 ou stephbarras@hotmail.com
- Secrétariat Formation: Stéphanie PARTHENAY, 02 41 79 51 74, courriel: ugselformation@saumur.net

LE RESEAU DES ANIMATEURS PEDAGOGIQUES - UGSEL PAYS DE LA LOIRE

Les informations de formations sont annoncées aux différentes réunions de rentrée de vos UGSEL départementales ainsi que sur les supports de communication de vos départements.

Même si les démarches administratives et logistiques de Formiris changent notre organisation, les animateurs pédagogiques départementaux envisagent de nouvelles pistes de réflexion, toujours dans le souci de répondre au mieux à vos attentes. Ils restent à l'écoute de vos idées, propositions, suggestions pour vous guider à la mise en place des appels à projet ou des ateliers d'animations pédagogiques.

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 44

Contacts:

Animateurs Pédagogiques Départementaux :

Frédéric JONCOUR, courriel : fjoncour@ndloroux.fr Jeanne DOIZON, courriel : jdoizon@stgabrielhg.com

Secrétariat UGSEL 44 : 02 51 81 64 13, courriel : ugsel@ec44.fr

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 49

Contact:

Animateur Pédagogique Départemental : Christophe MORANDEAU, Tel : 06 03 44 19 63, courriel : christophe.morandeau@sfr.fr

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 53

Contact:

Animateur Pédagogique Départemental : Jacques CHAUDET, courriel : jchaudet@cegetel.net

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 72

Contact:

Animateur Pédagogique Départemental : Thomas DUPUY, courriel : t.dupuy@stjolemans.fr

ANIMATION PÉDAGOGIQUE EPS 2nd degré – Comité 85

Contact:

Animatrice Pédagogique Départementale : Anne Marie CHARRIER, courriel : acharrier@lycee-ndchallans.com

Formation financée par FORMIRIS Pays de la Loire - Projet de formation collective



Pour information, pour la mise en place de formations pédagogiques, les nouvelles modalités de Formiris, ne permettent plus aux établissements de bénéficier d'un Crédit de Référence Etablissement. Dorénavant, les formations ne peuvent se mettre en place que sous la forme d'un projet de formation collective (appel à projet) construit par le Chef d'établissement en concertation avec ses équipes pédagogiques où le chef d'établissement repère des besoins en formation en interne.

Une fois le dossier rempli, le chef d'établissement soumet son projet de formation collective à Formiris et ce dernier valide ou non le projet de formation.

N'hésitez pas à revenir vers nous afin que nous vous aidions à la construction de vos besoins en formations.

En fonction des besoins sur APSA ou projets, un formateur peut se déplacer et animer des formations équipes établissements ou de secteur.



FORMATION EPS 2nd Degré



Formations financées par FORMIRIS Pays de la Loire - Coût zéro pour les établissements

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête prospective lancée en février 2023 sur les besoins en formation didactique liée à l'EPS.

Grâce à vos réponses, Formiris Pays de la Loire a validé l'ouverture de 5 formations EPS sur les thématiques disciplinaires suivantes :

Formations financées par FORMIRIS Pays de la Loire - Coût zéro pour les établissements

Formations 2D:

- **Epreuves enchainées Biathlon en collège et Lycée.** Durée : 2 jours Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2023-01075
- Processus de création en danse en collège et lycée. Durée : 2 jours
 Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2023-01077
- Tchoukball Kin Ball Disc Golf. Durée: 3 jours
 Référencement Formiris Pays de la Loire: PDL-2023-01079
- **Gestion des malaises en collège et lycée**. Durée 2 jours. Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2023-01086

Formation 1D:

 30 mn d'activité physique quotidienne en 1er degré. Durée : 1 Jour Référencement Formiris Pays de la Loire : PDL-2023-01081

Consultez à la rentrée la newsletter régionale pour connaître les dates et les lieux de ces formations.

Formation « Savoir Rouler à Vélo » 1^{er} Degré et 2d Degré Une méthode au service des apprentissages

Les objectifs :

En 10 heures, le « Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.
- Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège
- S'approprier les ancrages institutionnels : la notion de sécurité routière dans les programmes.
- Construire et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour que les élèves acquièrent l'attestation SRAV.
 - Durée : 2 jours
- Lieu : à définir

• Financement possible de Formiris Pays de la Loire sur appel à projet de formation collective intra ou interétablissements







FORMATION PREVENTION EDUCATION SANTE 2nd Degré



Formations financées par FORMIRIS Nationale - Coût zéro pour les établissements



Contacts:

- Directeur Territorial: Stéphane BARRAS au 06 11 91 67 31 ou stephbarras@hotmail.com
- Secrétariat Formation : Stéphanie PARTHENAY, 02 41 79 51 74, courriel : ugselformation@saumur.net

Techniques psychocorporelles au service des apprentissages - Collège / Lycée

Coût zéro pour les établissements

Formation proposée par l'UGSEL Nationale

Durée : 3 jours
 Dates : avril / mai 2024
 Lieu : Saint Jean de Monts (85)

Formations sur appel à projet, formation collective – FORMIRIS Pays de la Loire



Exemples

- Prévention des comportements à risque au collège et au lycée.
- Prévention de la violence et du harcèlement au collège et au lycée. Durée : 2 jours
- Formation « Savoir Rouler à Vélo ». Durée : 2 jours
- PSC1. Durée: 1 jour
- Premiers Secours en Santé Mentale. Durée : 2 jours
 Formation ANPEC UGSEL

Durée: 2 jours

Climat scolaire : situations d'intimidation et de harcèlement. Durée : 1 jour

Durée: 2 jours

Formation ANPEC - UGSEL

- La Sophrologie, un outil au service des enseignants et de l'apprentissage. Durée : 2 jours
- La bientraitance éducative : une responsabilité en partage. Durée : 3 jours
 Formation ANPEC UGSEL

Durée: 2 jours





FORMATION EN SECOURISME - 1er et 2nd Degré



Formation financée par FORMIRIS Nationale - Coût zéro pour les établissements



Formation de formateur en Préventions et Secours Civiques 1

Formation ouverte aux enseignants de toutes disciplines et aux personnels OGEC

• Objectifs :

- L'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie initiale et commune de formateur".
- L'acquisition de compétences relatives à l'unité d'enseignement "pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques".

• Contenus:

- Acquérir les capacités nécessaires pour amener un groupe d'apprenants à l'objectif fixé, en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.
- Contextualiser des compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

• Conditions d'inscription :

- Être titulaire du diplôme PSC depuis moins de 3 ans.
- Bien maîtriser les gestes du PSC.
- S'engager, en accord avec le Chef d'établissement, à effectuer un minimum de 3 sessions PSC par an auprès des élèves de l'établissement.
- Formateur : Formateur de Formateurs en PSC.
 - Durée : 56 heures
- Nombre de stagiaires : 20
- Deux formations proposées

1^{er} groupe • Dates: du 19 au 28 juin 2024 • Lieu: Collège Notre Dame - 21 Rte de Nantes, 44430 Le Loroux-Bottereau

2ième groupe • Dates : du 26 juin au 5 juillet 2024 • Lieu : Collège St Jean les Lauriers, 10 rue du Vasais, 85160 St Jean de Monts

Formation financée par FORMIRIS Nationale - Coût zéro pour les établissements Formation pour les Formateurs PSC

Enrichir ses compétences et ses connaissances sur les formations sur les modules d'enseignement suivants : FC PSC1 + Module d'organisation des soins à l'école, PSC1 sportif, APS, Formateur GQS, ...

• Durée : 1 jour

• Date et lieu : à déterminer.



Formation Intégration

Formation financée par FORMIRIS Nationale - Coût zéro Formation intégration Formateurs extérieurs (Formateur SST ou autres)

Mise en place d'une formation d'intégration pour les formateurs extérieurs à l'UGSEL et les Formateurs SST

• **Durée** : 3 jours

• Dates : du 16 au 18 janvier 2024

• **Lieu** : à déterminer

Consultez le site UGSEL en septembre 2023.

FORMATIONS PEDAGOGIQUES 1ER DEGRE - PAYS DE LOIRE

Contacts:

- Directeur Territorial: Stéphane BARRAS au 06 11 91 67 31 ou stephbarras@hotmail.com
- Secrétariat Formation: Stéphanie PARTHENAY, 02 41 79 51 74, courriel: ugselformation@saumur.net
- Coordinateur Pays de la Loire: Matthieu TRICHET, 06 70 37 07 70, courriel: m-trichet@ugsel.org

Formation financée par FORMIRIS Nationale : « De l'APQ à l'EPS » - Coût zéro pour les établissements

Les objectifs :

- Sensibiliser les élèves aux bienfaits et à la nécessité de l'activité physique quotidienne.
- Mettre en œuvre des situations d'EPS en lien avec les programmes scolaires en entrant par le jeu avec peu de matériel.

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• **Durée** : 2 jours • **Date et lieu** : à déterminer avec l'équipe éducative



Formations financées par FORMIRIS Nationale et / ou Pays de la Loire sur appel à formation collective pour les établissements



Formation « Jeux vidéo, réseaux sociaux : prévenir leur usage abusif »

Les objectifs:

Comprendre les effets de l'utilisation des écrans en fonction des âges et de l'usage pour adapter sa posture professionnelle. Construire et opérationnaliser des compétences dans le domaine particulier de la prévention des comportements à risque liés à l'usage abusif du numérique (jeux vidéo, réseaux sociaux, écrans)

Financement Formiris Pays de la Loire

• Durée : 1 jour • Date et lieu : à déterminer avec l'équipe éducative

Formation « Motricité et vivre ensemble au cycle 1 »

Les objectifs:

- Promouvoir les échanges et la mutualisation, questionner et analyser sa pratique pour provoquer des changements de postures et de représentations.
- Contribuer à la mise en œuvre de situations d'apprentissage garantissant la construction de conquêtes motrices et le développement de qualités humaines relationnelles en ciblant des attentes citoyennes.

Financement Formiris Pays de la Loire

• Durée : 2 jours • Date et lieu : à déterminer avec l'équipe éducative

Formation « Être bien dans son corps pour mieux apprendre à l'école »

Une méthode au service des apprentissages

Les objectifs:

- Identifier les états corporels des élèves à différents moments de la journée pour les aider à se rendre disponibles pour les apprentissages.
- S'approprier les ancrages institutionnels : la notion de bien-être dans les programmes.
- Construire et mettre en œuvre des situations d'apprentissage pour apprendre à se relaxer et favoriser bien-être et disponibilité des élèves.

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• **Durée** : 2 jours • **Date et lieu** : à déterminer avec l'équipe éducative



Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

Ces formations pédagogiques, en secourisme et en prévention éducation à la santé peuvent aussi se mettre en place soit par un **appel à projet** construit par le Chef d'établissement en concertation avec ses équipes pédagogiques, soit le chef d'établissement repère des besoins en formation en interne.

Une fois le dossier rempli, le chef d'établissement soumet son appel à projet à Formiris et ce dernier valide ou non le projet de formation.

Pour les étapes de la construction de votre plan de formation 1er degré, consultez la page suivante 🤄



Formation « APS » (Apprendre à Porter Secours)



Formation pour les Professeurs des écoles

Les objectifs :

Connaître et comprendre les enjeux de l'APS afin de l'intégrer à son enseignement.

Description:

Attitudes et comportements à adopter pour agir en tant que citoyen de sécurité civile. La transversalité de l'APS dans une approche interdisciplinaire.

Supports pédagogiques pour une mise en œuvre efficiente en classe.

Progression et continuité des apprentissages à l'école.

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• Durée : 6 heures • Lieu : à définir



Formation « PSC1 »

(Prévention et Secours Civiques de Niveau 1)

Formation pour les Professeurs des écoles et personnel OGEC

Les objectifs:

- 1. Acquérir les capacités nécessaires pour agir en citoyen acteur de sécurité civile, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile, du 13 août 2004.
- 2. Obtenir le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « PSC 1 ».

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• Durée : 7 heures • Lieu : à définir





Formation Recyclage « PSC1 »

(Formation continue en Prévention et Secours Civiques de Niveau 1)

Formation pour les Professeurs des écoles et personnel OGEC

Les objectifs:

Maintenir ses compétences de citoyen de sécurité civile « PSC 1 » pour porter secours à une personne en situation de détresse physique, conformément aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile, du 13 août 2004.

Pré requis : Être titulaire du certificat de compétences « PSC 1 » de moins de 3 ans.

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• Durée : 4 heures • Lieu : à définir



Formation « APER »

Attestation de Première Education Routière

Formation pour les Professeurs des écoles et personnel OGEC

Les contenus:

- Connaître les attitudes et comportements à adopter pour agir efficacement en tant que citoyen quand je suis piéton, rouleur et/ou passager.
- Créer du lien entre les compétences au cœur d'une interdisciplinarité.
- Proposer des supports pédagogiques pour une mise en œuvre efficiente dans la classe.
- Organiser une progression et une continuité des apprentissages sur les thématiques de l'éducation routière.

Financement possible de FORMIRIS Pays de la Loire seulement sur appel à projet

• Durée : 2 jours • Lieu : à définir





FORMATIONS PREMIERS SECOURS

PSC1

Objectif: Acquérir les capacités nécessaires pour agir en citoyen acteur de sécurité civile.



Tous les personnels Max. 10 personnes



Ou, 3 heures distanciel et 4 heures présentiel 7 heures présentiel



Formateur « Gestes Qui Sauvent » (GQS)

Objectif : Acquérir les compétences de formateur relatives à l'enseignement des gestes qui sauvent.

Prérequis: Titulaire du PSC1 de moins de 3 ans



Tous les personnels Max. 15 personnes





et idéalement moins d'un an





4 Formation continue PSC1

Organisation des soins à l'école

ses compétences de citoyen acteur de **Objectif:** Maintenir et actualiser sécurité civile « PSC 1 ».

Prérequis: Titulaire d'un PSC1 de moins de 5 ans

dans l'organisation des soins à l'école. Objectif: Acquérir des compétences

Tous les personnels Max. 10 personnes

(| | 6 heures

Formation continue PSC1

18

ses compétences de citoyen acteur de **Objectif:** Maintenir et actualiser sécurité civile « PSC 1 ».

Prérequis: Titulaire d'un PSC1 de moins de 5 ans





6 heures

FORMATION BIEN-ÊTRE

Être bien dans son corps

Objectifs:

- Mettre en œuvre des situations pour apprendre à se relaxer et favoriser bien-être et disponibilité des élèves.
- Identifier les états corporels des élèves à différents moments de la journée afin de leur proposer des pratiques corporelles pour les aider à se rendre disponibles aux apprentissages.







OOO Tous les personnels

FORMATIONS PRÉVENTION

et du harcèlement à l'école Prévention de la violence

compétences dans le domaine de la prévention Objectif: Construire et opérationnaliser des des jeux dangereux et du harcèlement.

compétences dans le domaine de la prévention

des comportements à risque liés à l'usage

abusif du numérique.

Objectif: Construire et opérationnaliser des

leux vidéos, réseaux sociaux : prévenir leur usage abusif



OOO Tous les personnels Max. 15 personnes

Tous les personnels OOO Tous les personnels

6 heures

FORMATIONS ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'APQ à l'école

Objectifs:

- le planifier dans son emploi du temps quotidien. pouvoir le mettre en œuvre avec sa classe et S'approprier le dispositif de l'APQ*
- nécessité de l'activité physique quotidienne. Sensibiliser les élèves aux bienfaits et à la

avec les programmes scolaires en entrant par

le jeu avec peu de matériel.

| Professeurs des écoles en cycles 2 et 3

Max. 15 personnes

12 heures

Mettre en œuvre des situations d'EPS en lien

nécessité de l'activité physique quotidienne.

Sensibiliser les élèves aux bienfaits et à la

Objectifs:

Des 30 minutes d'APQ vers l'EPS





'Activité physique quotidienne.

Danser à l'école

Motricité et vivre ensemble au cycle 1

loppement de qualités humaines relationnelles.

construction de conquêtes motrices et le déve-

de situations d'apprentissage garantissant la

Objectif: Contribuer à la mise en œuvre

plusieurs entrées en vue d'une représentation. de projet interdisciplinaire en privilégiant Objectif: S'inscrire dans une dynamique



Tous les personnels

Max. 15 personnes 6 heures

















Les membres de la Commission Territoriale 1er degré Pays de la Loire :

44: Arnaud PRODHOMME

49: Sébastien FOIN

53: Laurent ROUGER

72: Bertrand DAVOY

85: Nicolas MÉRIAU



Représentants territoriaux à la CNAI* : Emilie Thollé & Sébastien Foin

*Commission Nationale d'Animation Institutionnelle

Les objectifs :

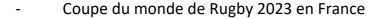
- S'approprier les informations et projets nationaux pour en faciliter la mise en œuvre dans les comités, possiblement en s'appuyant sur des personnes ressources;
- Être force de propositions en direction de la CNAI;
- Mutualiser les pratiques et les dispositifs mis en œuvre dans chaque comité ;
- Collecter les réalités des comités pour les relayer au niveau territorial puis national;
- Développer des compétences d'animation et de formation pédagogique en EPS pour les membres de la CT1, voire pour des enseignants référents;
- Organiser des dispositifs pédagogiques et définir des modalités de mise en œuvre à l'occasion d'évènements sportifs d'envergure se déroulant sur le territoire.

Les activités de la CT1 en 2022/2023

La CT1 s'est réunie 5 journées. Les objets de travail sont divers et variés et ont pour objectif de :

- Mutualiser les pratiques
- Faciliter la mise en œuvre d'actions et de projets sportifs au sein des comités
- De proposer un ou des projets annuels au niveau territorial.

Les objets de travail 2022/2023





- Formation continue des enseignants du 1er degré
- Dispositifs nationaux : savoir rouler à vélo, enseignement de la natation, ...
- Vie et fonctionnement de la fédération, du territoire et des comités



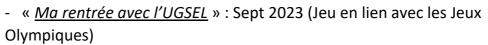
Ma maisol La Tienne auss

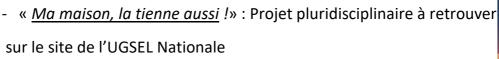
<u>Projets 2022/2023</u>: Coupe du monde de rugby 2023 (Formation des enseignants, partenariats avec la ligue, les départements et les clubs de Rugby, rencontres inter-écoles, mutualisation des ressources pédagogiques)













« Faites vos jeux ! » : 2 activités sportives en lien avec les JO, proposées du Cycle 1 au Cycle 4, à chaque période pour 2023/2024. Il s'agit de séquences complètes clés en main.







Activités du 1er degré « territorial » (CT1)

La CT1 s'appuie sur les compétences et l'expertise de personnes et de partenaires. Cette année, ont participé aux travaux :

- Emilie THOLLE, éducatrice sportive de l'UGSEL 85
- Stéphane BARRAS, directeur territorial
- Sylvain GADE, conseiller technique de la ligue Atlantique de rugby & Marie Hay.





• Animations pédagogiques pour les enseignants des cycles 2 et 3 dans chaque département en mai 2023

Objectifs:

- Outiller les enseignants à la pratique du rugby en milieu scolaire,
- S'approprier des mises en situation de jeu, (sur le terrain)
- Outiller les enseignants pour travailler le thème de la coupe du monde (projet pluridisciplinaire).
- Accueil et présentation du projet dans sa globalité (organisation, concours régional, travail pluridisciplinaire, le rugby scolaire)
- Don de matériel rugby par école, offert par le comité départemental de rugby et l'UGSEL.

Réalisation d'un cycle rugby dans les écoles

Ces cycles rugby se dérouleront, de préférence, dès la rentrée de septembre, et se prolongeront au-delà de la coupe du monde.



8 Rassemblements départementaux et 1 rassemblement régional

Il est prévu d'organiser dans chaque département des rencontres inter-écoles.

L'UGSEL Pays de La Loire et la ligue Atlantique de rugby proposent, via un concours, à **4 classes** de chaque département (2 du cycle 2 et 2 du cycle 3) de vivre *une journée régionale* le <u>JEUDI 5 OCTOBRE 2023,</u> à La Baule, en lien avec la coupe du monde de rugby.

<u>Au programme</u>: Un tournoi régional de rugby sur la plage + une rencontre avec l'équipe d'Argentine (sous réserve à ce jour !)



Voici les différentes formations proposées par L'UGSEL Pays de la Loire en 1^{er} degré :

- Disponibilité Corporelle, 30mn d'activités sportives par jour, Motricité et citoyenneté au Cycle 1 , Danse, Aisance aquatique ;
- **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), **APS + PSC** (Apprendre à Porter Secours + Prévention et Secours Civiques), **GQS** : Enseigner les Gestes Qui Sauvent ;
- **SRAV** (Savoir Rouler à Vélo), **APER** (Attestation de Première Education Routière)





Les récompenses et les Qualifications aux Championnats Territoriaux et Nationaux

Petit point de règlement concernant les récompenses : un quota de médailles a été fixé :

- 1 participant = 1 médaille d'or
- 2 participants = 1 médaille d'or
- 3 participants = 1 médaille d'or
- 4 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 5 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 6 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent + 1 médaille de bronze

RAPPEL

Pour être qualifié à un Championnat Territorial ou National, un élève (ou un établissement) doit **obligatoirement** avoir participé au Championnat **Départemental** ou **Territorial**.

QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE

Quel que soit le Sport, pour qu'une demande de qualification exceptionnelle soit prise en compte, elle devra être formulée auprès du Secrétariat Départemental ou Territorial (suivant le cas) qui transmettra au Responsable de la commission compétente **au plus tard :**

le jour du championnat départemental pour une qualification au **Régional**, **le jour du championnat territorial** pour une qualification au **National**.

Sauf règlement spécifique pour le Tennis de Table

LICENCE

La licence UGSEL est exigible pour tous les participants aux compétitions territoriales.

CATEGORIES D'AGES 2023 - 2024 (Sauf Judo) :

POUSSINS (ES)

Filles et Garçons nés en 2013 - 2014

BENJAMINS (ES)

Filles et Garçons nés en 2011 - 2012

MINIMES

Filles et Garçons nés en 2009 - 2010

CADETS (TES)

Filles et Garçons nés en 07 - 08

JUNIORS

Filles et Garçons nés en 04 - 05 - 06

SURCLASSEMENT pour les élèves en Collège nés en 2013

Ils peuvent participer aux épreuves benjamins sous réserve de fournir un certificat de scolarité et un certificat d'aptitude à l'effort

REGROUPEMENT des CATEGORIES d'AGES en Sports Collectifs

Voir Règlements 2023/2024 UGSEL Nationale

Barème des amendes en €

2023 - 2024

SPORTS COLLECTIFS

Engagement en retard

Forfait sans prévenir ou modification non signalée

Participation à une compétition régionale sans autorisation

>	Forfait général d'une équipe	30€
>	Forfait pour un match	10€
>	Forfait non déclaré	30€
et p	paiement intégral des frais d'arbitrage et des frais de transport de l'éq	uipe adverse
>	Retard de communication d'un résultat	10€
>	Résultat non communiqué	10€
>	Report d'un match non communiqué	10€
AU	TRES SPORTS	
>	Forfait pour une compétition nationale non déclaré à la Région	30€
•	Forfait d'une équipe (autre que Sports Co) non déclaré	20€
>	Feuille d'engagement ou de résultat non remplie correctement	10€
>	Absence jury ou d'arbitre	10€



10€

10€

10€

CROSS-COUNTRY

Le Mercredi 29 novembre 2023 en 53



- 1 Championnat de France par équipe pour les BG1 et les BF1
- Des qualifiés individuels en BG2 et BF2 au championnat de France
- 1 Course CJ G, 1 Course CJ F
 - 1 course Relais mixte Cadets/Juniors (2 Garçons et 2 Filles). L'ordre des courses des années civiles paires est : 1 garçon au départ, puis 1 fille, puis 1 garçon et enfin 1 fille. L'ordre des courses lors des années civiles impaires est : 1 fille au départ, puis 1 garçon, puis 1 fille et enfin 1 garçon.

QUALIFICATIONS par COMITÉ

La formule de qualification mise en place tient compte du nombre de participants par catégorie dans chaque comité (équipes et individuels). Les équipes sont composées de 5 concurrents lors des départementaux, la 2è équipe est prise en compte à partir du 6è concurrent, les 4 premiers comptant pour le classement.

En ce qui concerne les CJ Filles et Garçons, le nombre de qualifiés **est libre mais les comités** devront fournir <u>tous</u> les engagements de ces catégories pour les régionaux en même temps que les résultats des comités. Tous les individuels qualifiés doivent obligatoirement faire partie de l'équipe (cf. Règlement National).

Chaque comité enverra par mail au secrétariat de l'UGSEL territoriale ses qualifiés individuels et par équipes <u>pour</u> <u>le jeudi 16 novembre 2023.</u>

Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial, seules les modifications en équipes et les suppressions sont à faire sur Usport pour le lundi 27 novembre 2023 à 13h - Délai de rigueur. Exceptionnellement modifications sur place : 1 h 00 avant le départ de la première course.

DOSSARDS

Ils sont à retirer sur place au Secrétariat de l'organisation. Chaque concurrent devra prévoir les 4 épingles nécessaires à fixer le dossard.

APPEL DES CONCURRENTS

15 minutes avant le départ de chaque course, les athlètes se rendent à la chambre d'appel.

BASE DE JURY TERRITORIAL

L'UGSEL Territoriale désignera le juge arbitre général et le juge arbitre arrivée. L'UGSEL 53 fournira la base du jury.

QUALIFICATIONS des BG1 et BF1

Dans ces 2 catégories, seules les équipes sont qualifiées au Cross National (pas de qualifications individuelles).

HORAIRE

Distances: ce sont les minima et maxima nationaux et il serait bien de rester dans la limite basse pour le régional.

		Distance
13 H 15	- BF 2ème année	entre 1 700 et 2 000 m
13 H 30	- BF 1ère année	entre 1 700 et 2 000 m
13 H 45	- BG 2ème année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 00	- BG 1ère année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 15	 MF 1ère année 	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 30	- MF 2ème année	entre 2 200 et 2 500 m
14 H 45	 Relais mixte C/J 	entre 5 000 et 6 400 m
15 H 15	- CF/JF	entre 3 000 et 3 500 m
15 H 45	 MG 1ère année 	entre 3 000 et 3 500 m
16 H 10	- MG 2ème année	entre 3 000 et 3 500 m
16 H 35	- CG/JG	entre 4 000 et 4 500 m

HORAIRE pouvant subir des modifications sur décision du Juge Arbitre.

+ Consulter le site pour les dernières informations et éventuelles modifications de dernière minute.

En cas de désistement pour le Cross National, merci de prévenir l'UGSEL Territoriale pour faire des repêchages.

Qualifications par comité

Tableau à respecter en fonction des arrivants en BG 1 - BG 2 - BF 1 - BF 2 -

M	G	1	_	М	G	2
	u	_	_		v	~

Indivi	Individuels		ipes
Arrivants	Qualifiés	Arrivants	Qualifiés
0 à 45	15	0 à 5	2
46 à 50	16	6 à 9	3
51 à 55	17	10 à 13	4
56 à 60	18	14 à 17	5
61 à 65	19	18 à 21	6
66 à 70	20	22 à 29	7
71 à 75	21	30 et +	8
76 à 80	22		

23

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

81 à 85

271 à 280

281 à 290

291 à 300

301 à 320

321 à 340

341 à 360

361 à 380

381 à 400

401 à 420

421 à 440

441 à 460

461 à 480

481 à 500

501 à 520

521 à 540

541 à 560

561 à 580

581 à 600

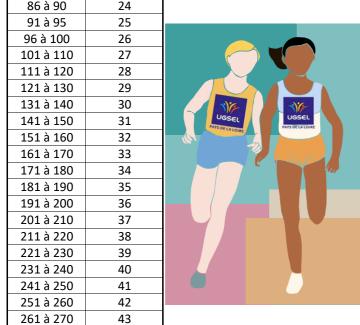


Tableau à respecter en fonction des arrivants en MF 1 - MF 2

Equipes

Arrivants 0 à 5

> 6 à 9 10 à 13

> 14 à 17

18 à 21 22 à 29

30 et +

Qualifiés

3

5

6 7

8

9

	duels	
Arrivants	Qualifiés	
0 à 45	20	
46 à 48	21	
49 à 51	22	
52 à 55	23	
56 à 58	24	
59 à 61	25	
62 à 65	26	
66 à 68	27	
69 à 71	28	
72 à 75	29	
76 à 78	30	
70 à 78 79 à 81		
	31	
82 à 85	32	
86 à 90	33	
91 à 95	34	
96 à 100	35	
101 à 105	36	
106 à 110	37	
111 à 115	38	
116 à 120	39	
121 à 125	40	
126 à 130	41	
131 à 135	42	
136 à 140	43	
141 à 145	44	
146 à 150	45	
151 à 155	46	
156 à 160	47	
161 à 165	48	
	49	
166 à 170		
171 à 175	50	
176 à 180	51	
181 à 185	52	
186 à 190	53	
191 à 195	54	
196 à 200	55	
201 à 205	56	
206 à 210	57	
211 à 215	58	
216 à 220	59	
221 à 225	60	
226 à 230	61	
231 à 235	62	
236 à 240	63	
241 à 245	64	
246 à 250	65	
251 à 255	66	
251 à 255 256 à 260	67	
261 à 265	68	
266 à 270	69	
271 à 275	70	
276 à 280	71	
281 à 285	72	
286 à 290	73	
291 à 295	74	

ATHLÉTISME EN SALLE CADETS et JUNIORS Championnat des Individuels et Challenge de Spécialités

Le Mercredi 22 novembre 2023 à NANTES

Salle Pierre Quinon, à l'angle du boulevard Guy Mollet et de la rue du Fresche Blanc

lanc A

QUALIFICATIONS

Championnat Territorial "direct" sur engagements. En individuel, pas de minima pour les 50 et 50 haies. Pour les autres épreuves, il est souhaité de respecter les minima ci-dessous (la 1ère barre sera respectivement de 5 cm et de 20 cm inférieure à ces minima pour la hauteur et la perche). Au 200 m, prière de ne faire participer que des athlètes concourant par équipes ou visant une qualification individuelle au National.

RÈGLEMENT

Il s'agit d'un Championnat d'épreuves individuelles CJ + des championnats par équipes sous forme de challenges de spécialités + un trophée des challenges par addition, pour une même AS du meilleur challenge sauts, du meilleur challenge courses et du meilleur challenge lancers (voir Règlements Nationaux 2020/2024). Inscriptions en ligne à faire **pour le lundi 20 novembre 13h.**

Seules les modifications sont à déposer sur place pour 11 h 30 au plus tard ou avant par téléphone ou par mail. Rappel des planches de Triple Saut CJG: 9 - 11 - 13 et CJF: 7 - 9 - 11.

JURY

- **En individuels,** tous les professeurs doivent faire partie du Jury.
- Par équipes : 1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel par établissement ayant au moins une équipe.

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

HORAIRE et ÉPREUVES

10 h 00 : Installation de la salle par certains établissements nommés par la CTR Athlé : Établissements du 44 - Externat des Enfants Nantais NANTES.

12 h 00 : début des épreuves

L'horaire sera mis en ligne sur le site.

Epreuves: 50 m - 200 m - 50 m Haies - 1 000 m

Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

Poids

MINIMA INDIVIDUELS CJG: Haut 1m50 - Perche 2m60 - Long 5m - Triple 10m80 - Pds 8m CJF: Haut 1m25 - Perche 1m80 - Long 4m20 - Triple 8m80 - Pds 7m

Qualifications au NATIONAL: Seules les performances des régionaux UGSEL permettent de se qualifier pour les nationaux. Pas de repêchage possible sur d'autres épreuves.

<u>QE pour le National</u>: elles sont à déposer le jour du Régional au plus tard, avec le justificatif. Ne seront prises en compte, uniquement les perfs officielles réalisées en compétition UGSEL et/ou FFA et dans la même catégorie.

TRIATHLON D'ATHLÉTISME EN SALLE Benjamins et Minimes - Individuels et par Équipes



Le Mercredi 24 janvier 2024 à NANTES

Salle Pierre Quinon, à l'angle du boulevard Guy Mollet et de la rue du Fresche Blanc



QUALIFICATIONS

La commission procédera aux qualifications au vu des résultats qui devront arriver au territoire au plus tard le jeudi 11 janvier à 12 h.

RÈGLEMENT

Celui de l'UGSEL Nationale sera appliqué pour ce championnat (voir règlements Nationaux UGSEL 2020-2024).

Équipes :

- Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial, seules les modifications et suppressions sont à faire sur Usport **pour le lundi 22 janvier 13h Délai de rigueur.** Exceptionnellement modifications sur place de la composition de l'équipe avec choix des épreuves avant 10h **dernier délai**.
- Une équipe peut se composer de 5 athlètes au maximum et de 4 au minimum de la même catégorie. Le classement se fera sur 4 seulement.
- Chaque concurrent doit choisir une épreuve dans chaque groupe.
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le total des points de l'équipier classé 4ème, puis 3ème et ainsi de suite.

Nombre d'épreuves :

- Les concurrents doivent participer à trois épreuves : une course, un saut et un lancer de poids.
- Dans les catégories minimes garçons et filles, les athlètes ont le choix entre deux courses de Haies avec intervalles différents.
- Chaque concurrent a droit à 4 essais au lancer de poids et dans les sauts horizontaux.

JURY ET HORAIRE

En individuels : quota de jury exigé : + de 2 élèves individuels qualifiés = 1 juge adulte.

Par équipes : 1 Juge Adulte + 1 Jeune Officiel par établissement ayant au moins une équipe.

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

Le jury sera élaboré par la commission au vu des qualifiés de chaque département.

10 h 30 : début des épreuves.

L'horaire sera mis en ligne sur le site.

QE pour le National: elles sont à déposer le jour du Régional au plus tard, avec le justificatif. Ne seront prises en compte, uniquement les perfs officielles réalisées en compétition UGSEL et/ou FFA et dans la même catégorie.

ATHLÉTISME

Collèges: Paul GUIN

Lycées: Samuel AUNEAU

Correspondants des comités :

- 44 Paul GUIN Samuel AUNEAU
- 49 Alexis MENARD Loïc SUTEAU Valentin LEBIHAN
- 53 Céline DERSOIR Sylvie DESLAIS Alexandra RADÉ
- 72 Maryvonne FUCHS Anne-Sophie GAUMÉ
- 85 Laurence RAFFOUX Erik POTIER Frédéric BARBARIN Sébastien COCHAIS Alexandre DALLET Valentin MENARD

CADETS - JUNIORS Individuels et Equipes



Correspondants Territoriaux et Nationaux

Le Mercredi 17 avril 2024 à Laval ou Mayenne

MODIFICATIONS DES CHAMPIONNATS LYCÉE :

L'UGSEL organise un championnat national individuel CJF-CJG et 4 championnats par équipes :

- ⇒ 3 CHAMPIONNATS sous forme de Challenges de spécialités :
 - Un challenge courses
 - Un challenge Sauts
 - Un challenge Lancers

Une équipe de challenge se compose de 6 athlètes au maximum et de 5 au minimum, sans distinction de sexe.

⇒ 1 CRITÉRIUM NATIONAL par équipes

Une équipe de Critérium se compose de 6 athlètes au maximum et de 4 au minimum, sans distinction de sexe.

⇒ Un Trophée National des challenges par addition, pour une même AS, du meilleur Challenge Sauts, du meilleur Challenge Lancers, du meilleur Challenge Courses et de la cotation du relais Medley mixte.

Les challenges et le critérium sont composés indifféremment avec des athlètes garçons et/ou filles.

Dans toutes les catégories, il est interdit de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m y compris le 400m du relais Medley mixte.

La composition du relais est la suivante : 100m (Femmes), 200m (Hommes), 300m (Femmes), 400m (Hommes).

Pour toutes informations cf. Règlement spécifique athlétisme plein air.

HORAIRE

9 h 00 : Installation par certains établissements ayant au moins 1 équipe : ils seront nommés par la commission de qualif.

Début des épreuves à 11h par les relais.

CHAMBRE D'APPEL

Les établissements devront donner leur feuille de confirmation d'engagements dans les courses le matin et au plus tard à 10 h 15.

Pour les concours (sauts - lancers), les concurrents se rendront directement sur le lieu de leur concours.

QUALIFICATIONS

Réunion de qualification : **le jeudi 4 avril 2024.** Chaque comité enverra son fichier de résultats par Internet ainsi que les résultats par équipes (avec composition).

Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial. Les changements et suppressions sont à faire sur Usport pour le lundi 15 avril 13h - Délai de rigueur. Exceptionnellement, vous donnerez les dernières modifications d'équipes au secrétariat impérativement 30' avant le début des relais.

Pour être qualifié au régional, la participation aux interdépartementaux est obligatoire (sauf cas exceptionnel).

Qualifications exceptionnelles aux régionaux :

La demande devra être formulée, pour être prise en compte, avant la date de réunion de la commission en joignant selon le cas :

- l'attestation de l'établissement pour voyage scolaire
- le certificat médical pour blessure
- la photocopie de convocation en cas d'examen ou d'entretien
- la performance déjà réalisée (lieu, date, type d'épreuve) dans la même catégorie et en championnat officiel UGSEL et/ou FFA.

Elle devra être visée par le responsable territorial.

La feuille de demande de qualification est à télécharger sur le site de l'UGSEL Pays de la Loire.

QUALIFICATION au NATIONAL

Tout athlète doit participer aux championnats territoriaux dans <u>la discipline</u> pour laquelle il vise une qualification aux Championnats de France (toute exception demandée sera discutée par la commission territoriale). En cas d'absence, les performances des interdépartementaux ne seront prises en compte que <u>si</u> nous avons une demande de qualification exceptionnelle accompagnée d'une attestation du Chef d'Etablissement indiquant une des seules raisons acceptées : blessure - examen <u>officiel</u>. Joindre les justificatifs (certificat médical, copie de convocation à un examen).

La demande de qualification exceptionnelle pour le National est à déposer le jour du Régional (dernier délai). Les résultats de la journée interdépartementale par équipes pourront être pris en compte aux mêmes conditions *si une équipe complète* de l'établissement concourt aux Régionaux. (La demande de repêchage est à faire le jour des Régionaux accompagnée d'un justificatif et visée par le responsable territorial).

Le modèle de demande de qualification exceptionnelle est à télécharger sur le site de l'UGSEL Nationale ou à demander au secrétariat lors de la compétition et à fournir avant la fin de celle-ci. Aucune demande formulée sur un autre document ne sera prise en compte.

<u>Attention</u>: En cas de contre performance d'un athlète présent le jour du Régional, la performance de l'interdépartemental sera directement prise en compte pour le National.

Aucun athlète ne sera admis à concourir en dehors des listes officielles de qualifications.

JURY

En individuels : quota de jury exigé : 1 juge adulte par établissement.

<u>Par équipes</u>: 1 Juge Adulte par établissement + 1 Jeune Officiel

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence. La base du jury sera fournie par le comité organisateur et complétée par le territoire, avec une équipe spécifique territoriale : starters - chronos - chef des juges aux arrivées.

<u>Attention</u>: Les établissements ne verront leurs élèves pris en compte que s'ils fournissent le jury demandé. Les NOMS des jeunes officiels devront être envoyés à l'UGSEL Pays de la Loire avant la compétition. Ils devront être validés en tant que jeunes officiels UGSEL sur Usport après attestation de formation pratique et théorique faites sur le territoire ou sur le département. (Une formation territoriale aura lieu).

ATHLÉTISME

BENJAMINS/MINIMES

Individuels et Équipes

Le Mercredi 29 mai 2024 à Nantes?

HORAIRE

10 h 15 - **Dernier délai** de confirmation de la composition des équipes

10 h 30 - Mise en place du Jury

11 h 00 - Début **impératif** des épreuves.



Voir règlements nationaux UGSEL 2020-2024. En Triple saut BF: planches à 5, 7 et 9 mètres.



QUALIFICATIONS

Réunion de qualification aux régionaux : jeudi 16 mai. Le soir du championnat départemental, chaque comité devra envoyer son fichier de résultats par Internet ainsi que les résultats par équipes (avec composition). Qualifications exceptionnelles à faire auprès du responsable départemental Athlétisme pour cette date avec justificatifs : certificat médical, attestation de voyage scolaire, photocopie de convocation à un examen ou entretien.

Qualification Exceptionnelle au National : voir Cadets/Juniors.

- Confirmations: Les Individuels et les équipes qualifiés sont directement inscrits au secrétariat territorial. Les changements et suppressions sont à faire sur Usport pour le lundi 27 mai 2024 13h
- **Délai de rigueur.** Exceptionnellement, vous donnerez les dernières modifications de vos équipes au secrétariat impérativement **30'** avant le début des relais.

JURY

- En individuels quota de jury exigé : 5 élèves et + = 1 juge adulte pris dans le jury
- <u>Par équipe</u> : 1 juge adulte + 1 jeune officiel par établissement et si 3 équipes et plus : 2 juges adultes + 1 jeune officiel

Chaque établissement se verra attribuer la responsabilité d'un concours et s'organisera en conséquence.

MINIMA DE QUALIFICATION : (temps électriques)

à accomplir exclusivement aux championnats départementaux

Epreuves	Qualif Directe
50 mètres Benjamines	7"74
50 mètres Haies Benjamines	9"64
1000 mètres Benjamines	3'49"54
Hauteur Benjamines	1,28
Longueur Benjamines	4,00
Triple Saut Benjamines	8,30
Perche Benjamines	1,40
Poids Benjamines	8,90
Disque Benjamines	19,00
Javelot Benjamines	17,00
Marteau Benjamines	23,00
4 x 60 mètres Benjamines	35"04
50 mètres Benjamins	7"44
50 mètres Haies Benjamins	9"14
1000 mètres Benjamins	3'26"24
Hauteur Benjamins	1,38
Longueur Benjamins	4,50
Triple Saut Benjamins	9,00
Perche Benjamins	1,80
Poids Benjamins	9,00
Disque Benjamins	20,00
Javelot Benjamins (*)	24,00
Marteau Benjamins	20,00
4 x 60 mètres Benjamins	33"94
Relais Mixte Benjamin(e)s	34"60
80 mètres Minimes Filles	12"00
120 mètres Minimes Filles	17"00
50 mètres Haies Minimes Filles	9"64
80 mètres Haies Minimes Filles	15"24
200 m Haies Minimes Filles	38"24
1000 mètres Minimes Filles	3'40"24
2000 mètres Minimes Filles	8'52"24
Hauteur Minimes Filles	1,38
Longueur Minimes Filles	4,30
Triple Saut Minimes Filles	9,20
Perche Minimes Filles	1,80
Poids Minimes Filles	8,70
Disque Minimes Filles	22,00
Javelot Minimes Filles	20,00
Marteau Minimes Filles	25,00
4 x 60 mètres Minimes Filles	33"94
80 mètres Minimes Garçons	11"00
120 mètres Minimes Garçons	15"50
80 m Haies Minimes Garçons	13"84
100 m Haies Minimes Garçons	18"14
200 m Haies Minimes Garçons	32"44

Epreuves	Qualif Directe
1000 mètres Minimes Garçons	3'08"24
2000 mètres Minimes Garçons	7'00"24
Hauteur Minimes Garçons	1,54
Longueur Minimes Garçons	5,20
Triple Saut Minimes Garçons	10,50
Perche Minimes Garçons	2,40
Poids Minimes Garçons	10,50
Disque Minimes Garçons	24,00
Javelot Minimes Garçons	34,00
Marteau Minimes Garçons	24,00
Relais 4 x 60 Minimes Garçons	30"64
Relais Mixte Minimes	32"10
100 mètres Cadettes/Juniors Filles	14"84
200 mètres Cadettes/Juniors Filles	32"04
400 mètres Cadettes/Juniors Filles	1'14"24
100 mètres Haies Cadettes/Juniors Filles	19"54
200 mètres Haies Cadettes/Juniors Filles	37"24
800 mètres Cadettes/Juniors Filles	3'05"24
3000 mètres Cadettes/Juniors Filles	12'30"00
Hauteur Cadettes/Juniors Filles	1,32
Longueur Cadettes/Juniors Filles	4,20
Triple Saut Cadettes/Juniors Filles	9,00
Perche Cadettes/Juniors Filles	1,70
Poids Cadettes/Juniors Filles	8,30
Disque Cadettes/Juniors Filles	21,00
Javelot Cadettes/Juniors Filles	20,00
Marteau Cadettes/Juniors Filles	20,00
4 x 100 mètres Cadettes/Juniors Filles	1'00"00
100 mètres Cadets/Juniors Garçons	12"44
200 mètres Cadets/Juniors Garçons	25"94
400 mètres Cadets/Juniors Garçons	1'00"24
110 mètres Haies Cadets/Juniors Garçons	18"54
200 mètres Haies Cadets/Juniors Garçons	31"44
800 mètres Cadets/Juniors Garçons	2'20"24
3000 mètres Cadets/Juniors Garçons	10'45"24
Hauteur Cadets/Juniors Garçons	1,62
Longueur Cadets/Juniors Garçons	5,30
Triple Saut Cadets/Juniors Garçons	11,00
Perche Cadets/Juniors Garçons	2,80
Poids Cadets/Juniors Garçons Disque Cadets/Juniors Garçons	10,50
	27,00
Javelot Cadets/Juniors Garçons	34,00
Marteau Cadets/Juniors Garçons Relais 4 x 100 mètres Cadets/Juniors Garçons	27,00 49"54
Relais Medley Mixte (100-200-300-400)	2'30"24

FORMATION « Jeune officiel » Athlétisme

OBJECTIFS

- Responsabiliser les élèves
- Valoriser les élèves qui ont moins de capacités physiques
- Contribuer au bon déroulement de nos compétitions

IMPORTANT : Le « jeune officiel » apporte un BONUS de 30 points à son équipe au niveau National

→ Chaque établissement ayant au moins une équipe qualifiée au <u>CHAMPIONNAT</u> <u>TERRITORIAL</u> doit avoir un « jeune officiel » en cours de formation ou formé.

AU MINIMUM:

Pour les régionaux Ca-Ju : Validation de la formation théorique

Pour les régionaux Be-Mi : Validation de la formation théorique + 1° formation pratique

→ Chaque équipe qualifiée au <u>CHAMPIONNAT NATIONAL</u> doit avoir un « jeune officiel » formé

1° partie: VALIDATION THÉORIQUE

Une formation théorique dans chaque comité Les référents :

→ 44 : Paul GUIN

49 : Alexis MENARD

> 53 : Pascale GUILOIS

72 : Anne-Sophie GAUMÉ

▶ 85 : Erik POTIER

QUESTIONNAIRE de validation : minimum 20/30

2° partie: VALIDATION PRATIQUE

Participer à 2 compétitions différentes en tant que « jeune officiel » dans 2 familles différentes 4 critères sont évalués avec 4 niveaux d'acquisition

Pour la VALIDATION PRATIQUE : 12/16

<u>IMPORTANT</u>: chaque professeur peut avoir à compléter cette fiche de validation pratique lors d'une compétition. N'hésitez pas à la consulter.

GRILLE D' EVALUATION D' UN JURY ELEVE EN ATHLETISME

Date :		100	Lieu :	
Nature de la compétition :		UGSEL	Atelier :	
NOM de	l'élève :	Date de naissance :	Nom du responsable de	e l'atelier :
Prénom :	Etablissement :			Signature :

		NIVEAUX							
	NON ACQUIS			BONNE MAÎTRISE					
CRITERES	ROUGE	Orange	Vert	Or					
	Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant					
Jury dynamique	Pas d'initiative et oubli Amorphe ou peu actif Pas concentré	Met en œuvre sa tâche. Fatigabilité et déconcentration	Réagit selon consignes et s'adapte. Concentration soutenue	Réagit vite et anticipe Esprit d'initiative Concentration durable et sûre					
Entourer la note choisie	1	2	3	4					
Jury soucieux de la sécurité	Ne voit pas les dangers. Pas attentif aux situations. Il peut être un obstacle à la bonne marche de l'atelier.	Reste à sa place sans s'adapter. "Jury poteau". Mal placé pour voir.	Athlètes bien placés. Bonne position de juge pour remplir son rôle et modifie pour mieux voir.	Surveille et place les athlètes en constantes situations de sécurité.					
Entourer la note choisie	1	2	3	4					
Jury ayant le sens de la responsabilité	Est facilement débordé ou fuit son rôle. En retard sur l'horaire.	Présent et prend en charge une tâche simple définie	Remplit son rôle sur une tâche compliquée. s'impose difficilement aux athlètes. Ponctuel	S'organise pour assurer la tâche attribuée. Inspire confiance.					
Entourer la note choisie	1	2	3	4					
Jury qui connaît le règlement	Ne peut pas prendre de décision. Erreurs d'application des règles.	Hésite. Crée des fautes de jugement ou se trompe dans l'interprétation des fautes	Applique normalement les règlements.	Maîtrise le règlement. Explique ses décisions. S'enrichit par des questions pertinentes.					
Entourer la note choisie	1	2	3	4					
			NOTE FINALE	/ 16					

Critères de VALIDATION

Note supérieure ou égale à 12 : Validation du niveau Régional "R"

Une zone rouge ou 3 orange : Non validation de la formation pratique et annulation de la formation

Autres cas : Non validation du niveau régional de pratique "R", à repasser

Validation du niveau départemental "D"

Au regard de cette évaluation, le responsable juge-élève de la compétition :

- * Ne valide pas cette pratique et annule la formation
- * Valide cette pratique

Signature:

2 validations pratiques de **niveau régional** à 2 compétitions différentes sur 2 familles de disciplines différentes sont nécessaires pour valider la formation.

Badminton

Correspondants des Comités :

44 - HERVY Charlotte - St Dominique St Herblain

49 - VERON Vincent - Ste Marie Cholet - Lycées GUITTON Nicolas – St Augustin Angers - Collèges

53 – RADÉ Alexandra - Immaculée Conception Laval - Collèges

72 - BIZERY Pierre - Sacré Cœur Le Mans

85 - BONNIN Yvan - ND du Roc La Roche sur Yon - Lycées AUGEREAU Damien - Sacré Cœur La Roche/Yon - Collèges

Dates des Régionaux :

- 20 mars 2024 - Individuels B/M à Angers

- 3 avril 2024 - Par équipes C&J à La Roche/Yon

- 27 mars 2024 - Individuels C/J à Cholet

- 10 avril 2024 - Par équipes B/M à Legé

Correspondant territorial et national :

VERON Vincent - Ste Marie Cholet



- Le championnat PROMOTIONNEL individuel et par équipe est ouvert à tous les joueurs non classés FFBad et aux joueurs classés P12 - P11 - P 10 FFBad uniquement.





- ATTENTION : A la date du 4 janvier 2024, un joueur dont le classement est égal ou supérieur à D9 dans l'une des 3 disciplines (simple, double ou double mixte) intégrera le championnat élite. 1/Pour l'année scolaire 2023/2024, le classement fédéral pris en compte pour déterminer l'appartenance du joueur au championnat Elite ou Promo est celui du Jeudi 4 Janvier 2024 2/Vérification des joueurs classés de l'année en cours.

Site à consulter : * l'application FFBad à télécharger

* poona.ffbad.org

QUALIFICATIONS

Quotas pour l'année 2024 : à revoir chaque année, en fonction des participants (nombre d'élèves et nombre d'établissements lors des départementaux) et en fonction des quotas utilisés.

Individuel:

Pour faire un tableau de 16 : *En élite* toutes catégories et **promo C/J**, 3 qualifiés par catégorie par comité sauf 4 en 85 en Elite et 4 en 72 en Promo C/J.

En promotionnel B/M, 6 élèves par catégorie et par comité.



Individuel	44	49	53	72	85	Total
Elite	3	3	3	3	4	16
Promo C/J	3	3	3	4	3	16
Promo B/M	6	6	6	6	6	30

Equipes:

En élite, les équipes seront toutes qualifiées directement au championnat territorial. (Engagements obligatoires le jour du départemental)

S'il n'y a qu'1 ou 2 équipes en Elite, elles devront jouer contre l'équipe vainqueur en Promo et gagner la rencontre pour accéder au National.

En promotionnel:

Nbre d'équipes au départemental par catégorie	Quota attribué
- de 5 équipes	1
de 5 à 10 équipes	2
+ de 10 équipes	3

Les quotas supplémentaires pour arriver à 16 équipes par catégorie, seront attribués au(x) comité(s) ayant le(s) plus grand(s) tableau(x).

A l'issue des championnats départementaux, chaque correspondant doit envoyer les résultats par courriel à l'UGSEL Territoriale. **Chaque comité effectuera ses qualifications en fonction de son quota.**

Chaque comité intègre les Qualifications Exceptionnelles dans ses résultats (aucun quota supplémentaire pour 1 QE).

Chaque comité enverra ses résultats au secrétariat territorial pour le jeudi avant 12h00.

	Limite des Départementaux :	Date limite d'envoi des résultats :
Individuels C/J	13 mars 2024	14 mars 2024
Individuels B/M	13 mars 2024	14 mars 2024
Équipes C/J	20 mars 2024	21 mars 2024
Équipes B/M	27 mars 2024	28 mars 2024

RÈGLEMENT

<u>Équipe</u> – Seulement 3 catégories : **Benjamins – Minimes – Cadets & Juniors**

Pour le règlement complet : voir sur le site <u>www.ugsel.org</u>.

Chaque équipe, qui participe à un championnat National par équipe Promo ou Elite, doit fournir un arbitre équipe issu de son territoire, validé *(par le territoire ou le comité)* d'un niveau territorial *(cf. grille de compétences arbitre équipe)*. La vérification de cette validation se fera à l'accueil de l'organisateur, sur présentation de la licence JO.

Arbitrage:

En championnat individuel, les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf demande particulière d'avoir un arbitre. Tout point litigieux sera un point à remettre. En cas de doute, les enseignants présents pourront nommer un arbitre.

En championnat équipes, les arbitres utiliseront les scoreurs.

Dans tous les cas de litiges ou questions particulières en rapport avec le règlement, les élèves ou les enseignants doivent s'adresser au responsable de salle qui s'appuiera sur le règlement de l'UGSEL Nationale pour y répondre.

La formation d'arbitrage se fait en plusieurs temps :

- . au sein des établissements
- . en octobre lors de la journée de formation territoriale des arbitres à Cholet
- . lors des compétitions de district et de comités en arbitrage
- . lors du stage national : stage ouvert sous réserve d'avoir participé au stage territorial.

Pour ce stage territorial, les lycéens et collégiens doivent connaître le règlement du championnat « équipes » en amont de cette journée. Un QCM sera réalisé afin de faire une sélection pour la participation au stage national. Les élèves seront également observés en situation d'arbitre.

La validation d'arbitrage se fera le jour du territorial équipes pour la validation pratique du niveau territorial pour les élèves qui ont participé à la formation territoriale à Cholet (1 seul élève par équipe engagée).

Déroulement des tableaux

Tableaux sur le site http://ugsel-pl.fr

Tableau principal : 2 sets de 11 points (2 points d'écart puis le 1^{er} à 15)

Matchs de classement : 1 set de 15.

Participation/Désistement

Tout désistement pour le régional ou le national doit être annoncé à l'UGSEL Territoriale le plus tôt possible afin d'effectuer les repêchages.

Tout établissement n'ayant pas prévenu (par mail ou texto obligatoirement) l'UGSEL Territoriale de l'absence de ses compétiteurs (trices) jusqu'à 2h avant la compétition en individuel ou la veille avant 18h en équipe, sera sanctionné d'une amende.

Responsables des tableaux : Alexandra RADÉ pour les B/M Vincent VERON pour les C/J.





Escrime

Correspondant Territorial:

Pierre GUIN (ND Toutes Aides NANTES)

Le mercredi 20 Mars 2024 à NANTES Complexe sportif Boulevard du Petit Port - 44 300 NANTES

<u>Catégories</u>: Benjamins, Minimes, Cadets/Juniors, Garçons et Filles

Horaire: 13 h 30 à 16 h 30 - Benjamins - Minimes - Cadets/Juniors (Garçons & Filles)

17 h 00 - Remise des récompenses

17 h 30 - Fin

Engagements:

Inscriptions en ligne à faire sur Usport pour le vendredi 15 mars 2024 dernier délai, aucun engagement après cette date.

Règlement:

Se reporter au règlement national.

Individuel:

- Ce championnat se déroule au fleuret à l'épée et au sabre pour les catégories de Benjamins à Cadets/Juniors, garçons et filles. 1 seule arme par tireur.
- Championnat Promotionnel Minimes et Benjamins à l'Épée, Fleuret et Sabre.

Equipe:

- Par équipe de territoire (constitution à l'issue du Régional)
- Par équipe Promotionnelle Benjamins et Minimes à l'épée (pour les élèves non licenciés FFE)

Qualifications au National : Le champion territorial par arme et par catégorie (et + en fonction des quotas) et deux équipes par territoire dans chaque catégorie.

NB : le fait pour un concurrent d'être qualifié au championnat d'équipe territoire impose sa participation à la compétition d'équipe et lui donne le droit de participer au championnat individuel, dans la limite de deux armes.

Championnat National: du 22 au 24 mai 2024 à Crest (26) pour les catégories <u>Benjamins</u>, <u>Minimes</u>, <u>Cadets/Juniors</u>, <u>G et F</u>. A l'issue de la sélection, possibilité de s'inscrire à <u>deux armes à l'épreuve Nationale</u>.

INFORMATIONS

L'Escrime dans les Etablissements d'Enseignement Libre

Plusieurs activités sont possibles :

- L'escrime sportive : fleuret épée sabre (sport d'opposition).
 Elle développe vitesse précision volonté jugement à propos respect etc...
- •L'escrime à la canne : sport de communication avec un partenaire. Elle développe – créativité - mémorisation - jeu – précision - volonté – respect - etc...





Correspondants des comités :

44 - Pascal OLIVIER / St Joseph SAVENAY

85 - Nathalie MARTIN / St Gabriel ST LAURENT/SÈVRE

Correspondant territorial et national :

Pascal OLIVIER / St Joseph SAVENAY

Championnat territorial Promo Le 27 mars 2024 à Savenay (44)

Épreuve qualificative pour le championnat de France 2024.

Date limite des engagements : le 22 mars 2024 sur Usport.

Réservé aux joueurs non classés ou ayant un index supérieur ou égal à 45 au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Responsable: Pascal OLIVIER - mail: pascolivier@free.fr

Championnat territorial Elite Le 10 avril 2024 à Carquefou (44)

Épreuve qualificative pour le championnat de France 2024.

Date limite des engagements : le 5 avril 2024 sur Usport.

Ouvert à tous les élèves sous réserve que la somme des index soit supérieure ou égale à 30 dans chaque binôme au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Responsable: Johan MAITRE - mail: johan-c-m.maitre@laposte.net

Critères de participation :

- 1. Les élèves doivent être licenciés UGSEL.
- 2. Les élèves doivent posséder une solide connaissance golfique.
- 3. Chaque équipe est composée de 2 joueurs.

Formule de jeu:

- Greensome « strokeford » sur 18 trous avec départs décalés en fonction de l'index des joueurs de l'équipe.
- Joueur d'index <10 : départ boule blanche (G) ou bleu (F) ;

Entre 10 et 36 : départ boule jaune (G) ou rouge (F) ;

>36 : départ parcours drapeau (entre 80m et 220m suivant le trou)

Formule greensome:

Les 2 joueurs du "camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle. Les pénalités n'altèrent pas l'ordre de jeu.

Le titre régional sera attribué à la meilleure paire par son score en NET.

Règlement et critères de qualification :

- 1. Avoir une pratique du golf en E.P.S. ou une AS golf régulière et déclarée auprès de l'UGSEL départementale et territoriale dans l'établissement.
- 2. Avoir fait une formation de jeunes officiels dans l'établissement et s'engager à emmener un jeune officiel aux championnats de France.
- 3. Présenter au moins une paire au championnat territorial sachant qu'une équipe aux championnats de France est composée de 4 joueurs + 1 jeune officiel.
- 4. La paire terminant première sera qualifiée pour le championnat de France et sera complétée par la deuxième paire de l'établissement quel que soit son classement.
- 5. Le nombre d'équipes qualifiées sera déterminé par la commission nationale.





CALENDRIER 2023/2024

Septembre		Comité	Territorial						National
Vendredi	1	Connice	Rentrée des enseignants						National
Lundi	4		Rentrée des élèves						
	6		Refittee des eleves						
Mercredi									
Mercredi	13								
Mercredi	20		Limite and Co. Co. Booms /51						
			Limite engag Sp. Co Promo/El						
Mercredi	27	Limite engag Sp. Co	Lim eng tournoi + JO Rugby à 7						
		Promo/El	Lim inscr stages JO Sports Co						
			Lim inscr stage JO Triathlon						
Octobre		Comité	Territorial		rts co				National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Lundi	2		Réunion Sports co 18h Angers						
			Stage JO Sports co à Angers						
			Stage JO Triathlon Ext. Nantes						
			Limite engag. Surf						
Mercredi	4		Tournoi + stage JO RUGBY à 7 à La						
			Roche/Yon						
			Limite engag Rugby à 7 filles						
			Réunion rentrée Gym						
			SURF à Pornichet (44)						
Mercredi	11		RUGBY à 7 Filles au Loquidy						
Mercredi	18		RAID avec la Bretagne (St Pever)	J1		J1			
Samedi	21		Vacances						
Novembre		Comité	Territorial	Spo	rts co	Elite	et Pro	mo	National
TTO TELLIDIC		Connec	Territoria.		Min		CJF	JG	114101141
Mercredi	1		Toussaint	102			OJ.	,,,	
Dimanche	5		Vacances						
Mercredi	8		Vacances		J1		J1	J1	
Jeudi	9		CTT Athlé/Cross		7.1		7.1	7.	
Samedi	11		Armistice 1918						
Mercredi	15	Limite Cross	Aillistice 1916						
Lundi	20	Littlite Cross	Limite engag Athlé salle C/J						
	-		ATHLÉ EN SALLE C/J à Nantes	12		12			
Mercredi	22			J2		J2			
Mercredi	29		CROSS en 53				J2	J2	
Décembre		Comité	Formation juges Gym Loquidy Territorial	Sno	rts co	Elito	ot Dro	mo	National
Decembre		Comite	Territoriai		Min			JG	National
N. d. a. u.a. u.a. ali	_				IVIII	CG J3	CJF	טנ	
Mercredi Mercredi	6 13		Evamon jugos Com à Vantan	J3	12	13	12	12	
	16		Examen juges Gym à Vertou		J2		J3	J3	Cross à Bontiny (EG)
Samedi		Lim Cn Co IC/CIE December		1.0		1.4			Cross à Pontivy (56)
Mercredi	20	Lim Sp Co JG/CJF Promo	Vacara	J4		J4			
Samedi	23		Vacances						
Lundi	25	- 1.1	Noël - · · ·			E1			
Janvier		Comité	Territorial	•	rts co				National
1				TS B	Min	CG	CJF	JG	
Lundi	1		Jour de l'an						
Dimanche	7	Darks Take 10 5 5 5	Vacances						
Mercredi	10	Limite Triat salle B/M Limite Sp Co CG Promo			J3		J4	J4	
Jeudi	11		Qualif Triathlon en salle B/M						
Mercredi	17	Limite Natation Elite		J5		J5			
Mercredi	24		TRIATHLON SALLE B/M à Nantes		J4		J5	J5	
			NATATION Elite à Cholet						
Mercredi	31		Limite engag Judo	J6	J5	J6			

CALENDRIER 2023/2024

Février		Comité	Territorial	Spo	rts co	Elite	et Pro	mo	National
				TS B	Min	CG	CJF	JG	
		CO masse en 53							
		Limite TT Promo	JUDO à Angers						
Mercredi	7	Limite GR	Limite engag GR				J6	J6	Athlé salle C/J à Rennes
		CO/Biathlon 44							
Jeudi	8								Athlé salle B/M à Rennes
Mercredi	14				J6	J7			
			GR au Vendespace						
Mercredi	21	CO du 53	TT Promo à St Macaire	J7					
Samedi	24		Vacances						
Mars		Comité	Territorial	Spo	rts co	Elite	et Pro	mo	National
				TS B	Min		CJF	JG	
Mercredi	6		Limite GR						
Dimanche	10		Vacances						
		Lim SpCo MF/MG Promo							
		Limite Bad Indiv B/M							
		Limite Escalade							
Mercredi	13	CO du 49	RAID au Mans		J7				
		Limite Bad Indiv C/J							
		Limite TT Elite							
Vendredi	15	Elline II Elle	Limite engag Escrime						
venarear		CO du 85	BAD Indiv B/M à Angers ?						
Mercredi	20	Limite Bad Equipe C/J	ESCRIME à Nantes	J8					
Wichered	20	Limite Gym Elite/Promo	ESCHIVIE a Names	30					
Jeudi	21	Elline Gylli Elite/1101110	Qualif Gym Elite/Promo						
Vendredi	22		Limite engag Golf Promo						
Vendredi		Limite Natation Promo	GOLF Promo à Savenay						
		Limite Bad equipe B/M	ESCALADE à Nantes/Le Loroux						
Mercredi	27	Limite TT Equipes	BAD Indiv C/J à Cholet		J8				
		Limite in Equipes	TT Elite au Mans						
Vendredi	29		Limite engag Gym G						
Avril		Comité	Territorial	Spo	rts co	Elite	et Pro	mo	National
				TS B	Min		CJF	JG	
Lundi	1		Lundi de Pâques						
Mardi	2	Interdép Athlé CJ 53/72							GR à Rezé (44)
			Limite engag VTT						
Mercredi	3	Interdép Athlé CJ 44/49/85	BAD Equipe C/J La Roche/Yon	19					GR à Rezé (44)
		en 49	CO à Sillé le Guillaume (72)						, ,
			GYM Elite/Promo à Mouzillon (44)						
Jeudi	4		Qualif Athlé C/J						
Vendredi	5		Limite engag Golf Elite						
			Limite DANSE						
			TT Equipes à Cholet						
			Limite RUGBY à XIII						
Mercredi	10		VTT à St Sylvain d'Anjou ?		J9				
			NATATION Promo à Nantes						
			GOLF Elite à Carquefou						
			BAD Equipe B/M à Legé						
		Limite Triathlon	12.12.2/ 0 =000						
Mercredi	17	Limite Biathlon	ATHLÉ C/J à Laval ou Mayenne						
		Limite Gym Honneur	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,						
Jeudi	18		Qualif Gym Honneur						
Samedi	20		Vacances						
							1		

CALENDRIER 2023/2024

Mai		Comité	Territorial	Sports	co Elite et Promo	National
Mercredi	1		Fête du Travail			
Dimanche	5		Vacances			
Lundi	6					
Mardi	7					
Mercredi	8		Victoire 1945			
Jeudi	9		Ascension			
Vendredi	10					
Samedi	11					
Dimanche	12					
Mercredi	15	Limite Athlé B/M	TRIATHLON à Montbert GYM Honneur en 85			Rugby à 7 MF/CJF à Yutz (57)
Jeudi	16		Qualif Athlé B/M			CO en 62 Rugby à 7 MF/CJF à Yutz (57)
Vendredi	17					CO en 62 Rugby à 7 MF/CJF à Yutz (57)
Lundi	20		Pentecôte			
Mercredi	22		BIATHLON à Laval (53)			Escrime à Crest (26) Rugby à 7 MG/CG à Châlons
Jeudi	23					Escrime à Crest (26) VTT en 48 Rugby à 7 MG/CG à Châlons
Vendredi	24					Escrime à Crest (26) VTT en 48 Rugby à 7 MG/CG à Châlons
Mercredi	29		ATHLÉ B/M à Nantes ?			Gym à Moutiers (85)
Jeudi	30					Gym à Moutiers (85) Triathlon à La Ferté Macé
Vendredi	31					Gym à Moutiers (85) Triathlon à La Ferté Macé
Juin		Comité	Territorial			National
Mercredi	5					
Jeudi	6					Escalade à Valence (26)
Vendredi	7					Escalade à Valence (26)
Mardi	11					Trisports Benj Ste Pazanne
Mercredi	12		CST à Angers 14h15			Trisports Benj Ste Pazanne
Jeudi	13					Trisports Benj Ste Pazanne
Vendredi	14					Trisports Benj Ste Pazanne
Mercredi	19					
Jeudi	20					Athlé B/M à Reims (51)
Vendredi	21					Athlé B/M à Reims (51)
Mercredi	26					
Juillet		Comité	Territorial			National
Mercredi	3					
Samedi	6		Vacances			

Gymnastique Féminine

Correspondants des comités :

44: LUCAS Béatrice (St Joseph, Nozay) - 06-79-31-57-47

49: LANDRY Michel (Chemillé) - 06-21-44-61-65

53 : 72 :

85 : GRATON Julie (St Joseph Challans) - MOINARD Hervé (Rocheservière)

Correspondante territoriale et nationale :

LUCAS Béatrice (Nozay) - 06-79-31-57-47



Championn	ats à finalité nationale	Championnats à finalité territoriale				
2023-2024	DATE & LIEU	2023-2024	DATE & LIEU			
PROMOTIONNEL	3 avril 2024	ÉLITE 3	3 avril 2024 à Mouzillon (44) ?			
ÉLITE	à Mouzillon (44) ?	HONNEUR	15 mai 2024 En 85 ?			

National:

Du 29 au 31 mai 2024 à Moutiers les Mauxfaits (85)

CHAMPIONNATS À FINALITÉ NATIONALE

CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Cette filière Promotionnelle est exclusivement réservée <u>aux jeunes de nos Associations Sportives</u>. <u>Ces gymnastes n'auront jamais été classées lors d'une compétition organisée par la F.F.G. ou une fédération affinitaire, ni inscrites dans une Section Sportive Scolaire ou dans une classe à option sport Gymnastique (horaires aménagés).</u>

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend :

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Le classement équipe est établi par l'addition des 3 meilleures notes au sol, au saut, au mini-trampoline + les 3 meilleures notes aux agrès (barres asymétriques, poutre). Les gymnastes concourant en équipe sont également classées en individuel.

Programme: Sol + Saut + Mini-trampoline + 1 agrès au choix (barres asymétriques ou poutre).

Eléments autorisés: difficultés A, B et C (+ 1 élément D en bonus – voir conditions dans le code GAF).

Se référer au programme de Gymnastique Artistique Féminine : code GAF disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

\rightarrow Sol :

- **comité** et **territoire** : enchaînement libre <u>sur une ligne</u> de tapis de 12 m x 2 m avec <u>musique imposée</u> (disponible sur le site de l'UGSEL territoire),
- national : sur un <u>praticable de 12m x 12m</u> avec <u>musique libre</u> (durée autorisée 40" à 1'30"). Possibilité d'avoir la même musique et le même enchaînement par équipe ou par établissement pour les individuelles.
- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAF.
- → Mini-Trampoline : réaliser un enchaînement de 4 sauts différents (les 3 familles devront être représentées) dans l'ordre de difficulté croissante.
- → Barres Asymétriques: Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie, alternant les passages en appui et en suspension, avec changement de barres.

Ou

→ Poutre : Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

CHAMPIONNAT ÉLITE

La filière Elite comprend une filière "Elite non classée" et une filière "Elite classée".

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend :

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 6 gymnastes (4 mini et 6 maxi) + 1 jeune officiel. Les gymnastes concourant en équipe sont également classées en individuel.

Au sein de la filière Elite non-classée :

Au sein de la filière Elite classée :

Toute gymnaste le souhaitant.

Une gymnaste <u>ayant eu des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire ne pourra participer à la filière Elite non-classée qu'un an après son arrêt dans la-dite fédération.

Une gymnaste <u>déjà classée sur une compétition de GAF organisée par une fédération</u> (F.F.G ou fédération affinitaire) devra participer à cette filière Elite.

Une gymnaste <u>ayant des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire pour pratiquer le trampoline ou le tumbling, devra participer à cette filière Elite.

Une gymnaste engagée en filière Promotionnelle et terminant parmi les 6 premières gymnastes du concours général (sous réserve d'avoir obtenu 30 points), devra concourir obligatoirement en Elite les années suivantes quelle que soit la catégorie d'âge. Ce changement de filière est alors définitif, même en cas de changement de catégorie d'âge.

Une gymnaste <u>ayant des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire <u>pour la première année</u>, devra participer à la filière Elite de cette même année et pourra choisir d'intégrer soit la filière élite non-classée (avec l'épreuve du mini-trampoline), soit la filière élite classée.

Toute gymnaste <u>ayant des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire pour pratiquer l'aérobic, l'acrosport ou la GR est autorisée à participer en Elite non-classée.

Programme:

Sol + saut + 2 agrès au choix (barres asymétriques, poutre ou mini-trampoline).

Programme:

Sol + saut + barres asymétriques +poutre.

Eléments autorisés : difficultés B, C, D, E et F.

Se référer au programme de Gymnastique Artistique Féminine : code GAF disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

\rightarrow Sol :

Enchaînement libre en musique, chronométré, alternant éléments acrobatiques, chorégraphiques et gymniques dans un espace tridimensionnel. Le chronomètre démarre dès que la gymnaste se met en mouvement.

- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAF.
- → Mini-Trampoline : réaliser un enchaînement de 4 sauts différents (les 3 familles devront être représentées) dans l'ordre de difficulté croissante.
- → Barres Asymétriques : Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie, alternant les passages en appui et en suspension, avec changement de barres.
- → Poutre: Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

CHAMPIONNATS À FINALITÉ TERRITORIALE

CHAMPIONNAT HONNEUR

Ce championnat est exclusivement réservé aux **gymnastes débutantes** découvrant la gymnastique au sein de l'association sportive (maximum 3h/semaine).

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend:

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Le classement équipe est établi par l'addition des 3 meilleures notes au sol + les 6 meilleures notes aux agrès (saut, barres asymétriques, poutre). Les gymnastes concourant en équipe sont également classées en individuel.

Dans le championnat Honneur, les gymnastes ayant obtenu 25 points et plus lors d'un championnat territorial, devront obligatoirement changer de championnat et participer au championnat Promotionnel ou Elite l'année suivante.

Programme: Sol + 2 agrès au choix parmi saut, barres asymétriques et poutre.

Eléments autorisés : difficultés A et B + 1 élément C en bonus.

Se référer:

- Au code GAF disponible sur le site de l'UGSEL Nationale,
- Aux feuilles de match disponibles sur le site de l'UGSEL Territoire.
- → Sol : enchaînement imposé sur une ligne 12m avec musique imposée (disponibles sur le site UGSEL territoire).
- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis parmi :
- A0 → à genoux-accroupi-saut vertical (/ 6pts)
- A1 → accroupi-saut vertical (/ 7pts)
- $B \rightarrow$ franchissement groupé ou écart (/10 pts).

Saut à 1m20, tremplin simple ou double avec possibilité au saut B de mettre un mini-trampoline.

- → Barres Asymétriques : Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie, alternant les passages en appui et en suspension, avec changement de barres.
- → Poutre : Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

CHAMPIONNAT ELITE 3

Ce championnat est un palier pour le championnat Élite et s'adresse aux licenciées en club (les années précédentes ou l'année en cours) d'un niveau moyen.

Ce championnat concerne les catégories benjamines, minimes et cadettes/juniors et comprend:

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Les gymnastes concourant en équipe sont également classées en individuel.

Dans le championnat Elite 3, les gymnastes ayant obtenu 25 points et plus lors d'un championnat territorial, devront obligatoirement changer de championnat et participer au championnat Elite (classée) l'année suivante.

Programme: Sol + saut + barres asymétriques + poutre.

Eléments autorisés : difficultés A, B, C + 1 élément D en bonus.

Se référer :

- Au code GAF disponible sur le site de l'UGSEL Nationale,
- Aux feuilles de match disponibles sur le site de l'UGSEL Territoire.

\rightarrow Sol :

Enchaînement libre en musique, chronométré, alternant éléments acrobatiques, chorégraphiques et gymniques dans un espace tridimensionnel. Le chronomètre démarre dès que la gymnaste se met en mouvement.

- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAF.
- → Barres Asymétriques : Enchaînement sans arrêt, avec entrée et sortie, alternant les passages en appui et en suspension, avec changement de barres.
- → Poutre : Enchaînement rythmé, chronométré, alternant éléments acrobatiques, gymniques et chorégraphiques sur l'agrès.

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le justaucorps est obligatoire pour toutes les gymnastes.

Le même justaucorps est obligatoire pour l'équipe représentant l'établissement au niveau national.

- 2. La présence d'un professeur (appelé à juger) est obligatoire durant toute la compétition et celui-ci devra être en tenue sportive (tenue sportswear non acceptée) sur le plateau. En cas de non-respect, il sera renvoyé dans les tribunes. Les gymnastes non accompagnées par un enseignant d'E.P.S. ne seront pas classées.
- <u>3. La musique</u> sera sur clé USB (format audio, MP3) en précisant les catégories, noms et prénoms des gymnastes. **Un support par établissement ou un support par gymnaste.**

4. Feuilles de match:

Disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale (pour les filières Promotionnelle et Élite) et sur le site de l'UGSEL Territoire (pour les filières Honneur et Élite 3).

Se référer aux programmes pour constituer les mouvements, connaître la répartition des points et les exigences matérielles de chaque championnat.

<u>5. Juges :</u> Pour tous les championnats, la participation d'une ou plusieurs gymnastes entraîne **la présence obligatoire d'un** professeur et d'élèves aptes à juger suivant le nombre de participants.

Ceux-ci devront se former lors du stage territorial. En cas de manquement, l'équipe ne sera pas classée.

6. Réunions de qualifications :

- Le jeudi 21 mars 2024 pour les championnats ÉLITE et PROMOTIONNEL.
- Le jeudi 18 avril 2024 pour le championnat HONNEUR.



STAGE DE JUGE TERRITORIAL

Afin que toutes les gymnastes puissent être jugées équitablement, il est important que tous les juges et les enseignants soient formés au jugement.

Un stage territorial est programmé le <u>mercredi 29 novembre 2023</u> au Loquidy Nantes (44). L'examen aura lieu le <u>mercredi 13 décembre 2023</u> à Vertou.

Possibilité de faire participer des Benjamines.

2 niveaux de formation : 1 groupe débutant (en gymnase) + 1 groupe initié (en salle de classe).

Chaque élève devra se munir de la partie générale du code GAF (disponible sur le site de l'UGSEL Nationale).

Gymnastique Masculine

Correspondants des comités :

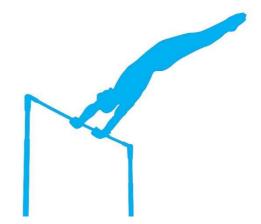
44 : GABARD Jérôme (St Blaise Vertou) - jgabard@collegestblaise.fr

49: LANDRY Michel (St Joseph Chemillé) - michel-landry@wanadoo.fr

53 : 72 :

85 : MOINARD Hervé (St Sauveur Rocheservière) - moinardherve@yahoo.fr

Championnats organisés par le territoire à finalité nationale					
2022-2023	DATE & LIEU				
PROMOTIONNEL					
PROMOTIONNEL MIXTE	3 avril 2023 à Mouzillon (44) - à confirmer				
ÉLITE	committee				



Correspondant territorial et national :

GABARD Jérôme (St Blaise Vertou)

Championnat National:

Du 29 au 31 mai 2024 à Moutiers les Mauxfaits (85)?

CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Cette filière Promotionnelle est exclusivement réservée <u>aux jeunes de nos Associations Sportives</u>. <u>Ces gymnastes n'auront jamais été classés lors d'une compétition organisée par la F.F.G. ou une fédération affinitaire, ni inscrits dans une Section Sportive Scolaire ou dans une classe à option sport Gymnastique (horaires aménagés).</u>

Ce championnat concerne les catégories benjamins, minimes et cadets/juniors et comprend:

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes + 1 jeune officiel. Le classement équipe est établi par l'addition des 3 meilleures notes au sol, au saut, au mini-trampoline + les 3 meilleures notes aux barres. Les gymnastes concourant en équipe sont également classés en individuel.

Programme: Sol + Saut + Mini-trampoline + 1 agrès au choix (barres asymétriques ou poutre).

Eléments autorisés :

Benjamins/Minimes: difficultés A, B et C (+ 1 élément D en bonus – voir conditions dans le code GAM).

difficultés A, B, C et D au mini-trampoline.

Cadets/Juniors: difficultés A, B, C et D (+ 1 élément E en bonus – voir conditions dans le code GAM).

difficultés B, C, D et E au mini-trampoline.

Se référer au programme de Gymnastique Artistique Masculine : code GAM disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

- → Sol : mouvement libre de 6 éléments au minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments.
- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAM.
- → Mini-Trampoline : réaliser 4 sauts différents (les 3 familles devront être représentées) dans l'ordre de difficulté croissante.
- → Barres parallèles : enchaînement libre de 6 éléments minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments, sans arrêt, avec entrée et sortie.

Ou

→ Barre fixe : enchaînement imposé (au choix).

CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL MIXTE

Le championnat promotionnel mixte <u>par équipe</u> est réservé <u>aux jeunes de nos Associations Sportives</u>. <u>Ces gymnastes n'auront jamais été classés lors d'une compétition organisée par la F.F.G. ou une fédération affinitaire, ni inscrits dans une Section Sportive Scolaire ou dans une classe à option sport Gymnastique (horaires aménagés).</u>

Les élèves qui ont participé au championnat national promotionnel les années précédentes ne peuvent pas participer à ce championnat promotionnel mixte.

Un élève engagé dans le championnat promotionnel garçon ou fille ne peut pas participer au championnat promotionnel mixte.

Ce championnat concerne les catégories benjamin(e)s et minimes et comprend un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 3 à 4 gymnastes dont

au moins 1 benjamin(e)s et 1 minimes ET au moins un garçon et une fille

+ 1 jeune officiel.

Le classement équipe est établi par l'addition des 3 meilleures notes au sol et au mini-trampoline.

Programme: Sol + Mini-trampoline Les garçons et les filles devront se reporter au code de pointage garçons, aussi bien pour les grilles d'éléments que pour les exigences. Au sol, l'utilisation d'une musique est possible, mais non obligatoire, pour les filles comme pour les garçons.

Eléments autorisés: difficultés A, B et C (+ 1 élément D en bonus – voir conditions dans le code GAM) au sol. difficultés A, B, C et D au mini-trampoline.

Se référer au programme de Gymnastique Artistique Masculine : code GAM disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

- → Sol : mouvement libre de 6 éléments au minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments.
- → Mini-Trampoline : réaliser 4 sauts différents (les 3 familles devront être représentées) dans l'ordre de difficulté croissante.

CHAMPIONNAT ÉLITE

Ce championnat concerne les catégories benjamins, minimes et cadets/juniors et comprend:

- Un championnat individuel,
- Un championnat par équipe : l'équipe est constituée de 6 gymnastes + 1 jeune officiel. Les gymnastes concourant en équipe sont également classées en individuel.

Le championnat Elite est ouvert à tous :

Gymnastes non-classés en fédération:	Gymnastes classés en fédération :
Programme: Sol + saut + 2 agrès au choix (barres parallèles, barre fixe ou mini-trampoline).	Programme: Sol + saut + barres parallèles + barre fixe.
Un gymnaste <u>ayant eu des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire ne pourra participer à la filière Elite non-classé qu'un an après son arrêt dans la-dite fédération.	Un gymnaste classé sur une compétition de GAM organisée par une fédération (F.F.G ou fédération affinitaire) devra participer à cette filière Elite. Un gymnaste ayant des résultats en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire pour pratiquer le trampoline ou le tumbling, devra participer à cette filière Elite.

Un gymnaste <u>ayant des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire <u>pour la première année</u>, devra participer à la filière Elite de cette même année et pourra choisir l'épreuve du mini-trampoline s'il le souhaite.

Tout gymnaste <u>ayant des résultats</u> en F.F.G. ou dans une fédération affinitaire pour pratiquer l'aérobic, l'acrosport ou la GR est autorisé à participer à l'épreuve du mini-trampoline.

Eléments autorisés :

difficultés B, C, D, E, F et G au sol, parallèles et fixe difficultés B, C, D et E au mini-trampoline pour les benjamins et minimes difficultés C, D, E et F au mini-trampoline pour les cadets et juniors.

Se référer au programme de Gymnastique Artistique Masculine : code GAM disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

- → Sol : mouvement libre de 6 éléments au minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments.
- → Saut : réaliser 2 sauts identiques ou non, choisis dans les grilles du code GAM.
- → Mini-Trampoline : réaliser 4 sauts différents (les 3 familles devront être représentées) dans l'ordre de difficulté croissante.
- → Barres parallèles : enchaînement libre de 6 éléments minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments, sans arrêt, avec entrée et sortie.
- → Barre fixe : enchaînement libre de 6 éléments minimum choisis parmi au moins 3 des 4 familles d'éléments, sans arrêt, avec entrée et sortie.

RÈGLES GÉNÉRALES

Le règlement des championnats territoriaux est identique au règlement spécifique national disponible sur le site www.ugsel.org/competitions/sports-individuels/gymnastique-artistique

- 1. L'établissement doit toujours être représenté par un adulte licencié UGSEL.
- 2. Le léotard et le short sont obligatoires pour tous les gymnastes.

3. Feuilles de match:

Disponibles sur le site de l'UGSEL Nationale.

Se référer aux programmes pour constituer les mouvements, connaître la répartition des points et les exigences matérielles de chaque championnat.

<u>4. Juges</u>: Pour tous les championnats, la participation d'un ou plusieurs gymnastes entraîne la présence obligatoire d'un professeur et d'élèves aptes à juger suivant le nombre de participants.

Ceux-ci devront se former lors du stage territorial.

En cas de manquement, une pénalité de 6 points sera appliquée sur le total de l'équipe si un jeune officiel ne l'accompagne pas. De même, à partir de 3 gymnastes présentés dans un championnat (toutes catégories confondues), une pénalité de 2 points sur le total de chaque élève sera appliquée si l'établissement ne peut pas présenter de jeune officiel. La même règle s'applique si l'établissement ne peut pas présenter de juge adulte.

5. Inscriptions

Les inscriptions en ligne sont à faire <u>sur Usport</u> pour le <u>29 mars 2024</u> au plus tard.

STAGE DE JUGE TERRITORIAL

Afin que tous les gymnastes puissent être jugés équitablement, il est important que tous les juges et les enseignants soient formés au jugement.

- Un stage territorial est programmé le mercredi 29 novembre 2023 à Nantes (44).
- Un examen qualificatif pour la formation nationale aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à Vertou (44).
- Toutes les tranches d'âges, garçons et filles, peuvent participer. Chaque élève devra se munir de la partie générale du code GAM 2020-2024 (disponible sur le site de l'UGSEL Nationale).

Formation nationale du 24 au 26 janvier 2024 à Bourges

Gymnastique Rythmique

Correspondantes des comités :

Correspondante territoriale et nationale :

44 - Mme FIETTA-MARTIN Anne – St Paul REZÉ 85 - Mme GUIHAL Amélie - Richelieu LA ROCHE/YON Mme FIETTA-MARTIN Anne - St Paul REZÉ

CHAMPIONNAT TERRITORIAL:

le Mercredi 21 février 2024

au Vendespace à Mouilleron-le-Captif (85)

Catégories : toutes les catégories

Date limite d'inscription : Mercredi 7 février 2024

Dates du National : 2 et 3 avril 2024 à Rezé (44).

PROGRAMME

ÉLITE > Licenciées en club et débrouillées

PROMO ➤ Pour les autres gymnastes

RÈGLEMENT

Formule: Individuel, duo, collectif à 4, à 5 ou à 6

Demander

à chaque début d'année scolaire à l'UGSEL Nationale - 277, rue St Jacques - 75240 PARIS Cedex 05 :

- Le nouveau code de pointage UGSEL
- La vidéo et la musique des collectifs imposés benj et min/cad.

Des informations complémentaires seront sur le règlement des épreuves sportives 2023-2024 sur le site de l'UGSEL Nationale.

JUGEMENT

Pour le bon déroulement des compétitions, un juge adulte et un jeune officiel au minimum sont nécessaires par établissement. Réunion de jeunes officiels obligatoire avant le début de la compétition.

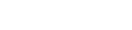
STAGES

Pas de stage territorial de jeunes officiels en 2023 (prévu à l'automne 2024).

ENGAGEMENTS

Inscriptions en ligne sur Usport à faire pour le mercredi 7 février 2024.







Correspondants des comités :

Correspondant territorial et National

Pierre-Jean CHARPENTIER / St François d'Assise LA ROCHE

44 -49 -

53 -

72 -

85 - Pierre-Jean CHARPENTIER / St François d'Assise LA ROCHE/YON

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour aider à l'arbitrage et à la tenue des tables

Le Mercredi 7 février 2024 à ANGERS 49 (Dojo Régional)

<u>Catégories</u>: Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors (garçons et filles)

Horaires: 10 h 00 Pesée Benjamin(e)s - Cadets, Minimes et Juniors G et F

10 h 30 Début de la Compétition Benjamins, Cadets, Minimes et Juniors (G et F)

15 h 00 Fin de la compétition

Engagements : Inscriptions en ligne sur Usport à faire pour <u>le 31 janvier 2024 impérativement.</u> **Règlement** :

<u>ATTENTION</u>: se reporter aux règlements de l'UGSEL Nationale 2023-2024 Aucune participation au National ne pourra se faire sans participation au Régional.

Règlement spécifique UGSEL : catégories de poids :

BF	BG	MF	MG	CF	CG	JF	JG
12/13	12/13	10/11	10/11	07/08/09	07/08/09	04/05/06	04/05/06
- 32 kg	- 30 kg	- 36 kg	- 34 kg	- 44 kg	- 46 kg	- 44 kg	- 55 kg
- 36 kg	- 34 kg	- 40 kg	- 38 kg	- 48 kg	- 50 kg	- 48 kg	- 60 kg
- 40 kg	- 38 kg	- 44 kg	- 42 kg	- 52 kg	- 55 kg	- 52 kg	- 66 kg
- 44 kg	- 42 kg	- 48 kg	- 46 kg	- 57 kg	- 60 kg	- 57 kg	- 73 kg
- 48 kg	- 46 kg	- 52 kg	- 50 kg	- 63 kg	- 66 kg	- 63 kg	- 81 kg
- 52 kg	- 50 kg	- 57 kg	- 55 kg	- 70 kg	- 73 kg	- 70 kg	- 90 kg
- 57 kg	- 55 kg	- 63 kg	- 60 kg	+ 70 kg	- 81 kg	- 78 kg	- 100 kg
- 63 kg	- 60 kg	- 70 kg	- 66 kg		- 90 kg	+ 78 kg	+ 100 kg
+ 63 kg	- 66 kg	+ 70 kg	- 73 kg		+ 90 kg		
	+ 66 kg		+ 73 kg				

⇒ Licence UGSEL obligatoirement présentée à la pesée accompagnée du Certificat médical ou du passeport FFJDA en règle.

Grade minimum: Benjamins (G et F) = Ceinture Jaune

Minimes (G et F) = Ceinture Orange Cadets-Juniors (G et F) = Ceinture Verte



ATTENTION aux ACCIDENTS : ne faire participer que des Judokas entrainés. Il est obligatoire que tous les judokas soient accompagnés.

Championnat National:

Minimes - Cadets - Juniors : Comité 31?

Qualifications:

- 2 équipes de 10 en Minimes soit 20 garçons ou filles.
- le 1^{er} de chaque catégorie en Cadets et Juniors (G et F).



Natation

Correspondants des comités :

44 - Nicolas PINÇON (St Joseph VALLET) Peggy HADJIAT (La Perverie NANTES)

49 - Régis POT (St Augustin ANGERS)

53 - Laure BOISBUNON (Don Bosco MAYENNE)

72 -

85 - Anthony GUIGNARD (Ste Marie CHANTONNAY)
Perrine ALBERT (JA MONTAIGU)

Correspondant Territorial et National:

Armel HAVART

Championnat INDIVIDUEL Élite Benjamins - Minimes - Cadets/Juniors CRITÉRIUM par EQUIPES B/M et C/J

Le Mercredi 31 janvier 2024 à Cholet (49)

Concernant les horaires, il faudra consulter la circulaire sur le site de l'UGSEL Territoriale.

<u>Chronométreurs</u>: 1 par établissement jusqu'à 4 nageurs et 1 adulte + 1 juge élève à partir de 5 nageurs.

Juge arbitre: A. HAVART

Date limite des départementaux : 17 janvier 2024

Passage des Officiels C pour les élèves intéressés uniquement sur cette compétition.

TABLEAU DES DISTANCES

	Benjamin(e)s	Minimes F et G	Cadets/Juniors F&G		
Papillon	100 m	100 m	Fille Garçon		
Таршоп	100 111	100 111	100 m 100 m		
Dos	100 m	100 m	100 m		
Brasse	100 m	100 m	100 m		
Nage libre	100 m	100 m	100 m		
Nage libre	200 m				
« OPEN »		200 m			
4 Nages individuel	200 m	200 m	200 m		
Relais nage libre	4 X 50 m	4 X 50 m	4 X 50 m		
Relais 4 nages	4 X 50 m	4 X 50 m	4 X 50 m		

• L'intégration d'un nageur de 2^{ème} année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible sans toutefois qu'un(e) nageur (se) puisse participer à la fois au relais de sa catégorie et celui de la catégorie supérieure (1 minime ne peut pas nager en relais C/J).

Ordre des nages :

 $4 \times 50 \text{ 4N} > 100 \text{ P} > 100 \text{ D} > 200 \text{ NL open} > 200 \text{ 4N} > 100 \text{ B} > 100 \text{ NL} > 4 \times 50 \text{ NL}$ Un nageur a droit à 4 épreuves maxi dont 3 épreuves individuelles maxi.



Idem FFN

Départs:

→ Brasse - Papillon - Nage libre :

- sifflet court : le nageur se prépare derrière le plot
- sifflet long : le nageur monte sur le plot
- "A vos marques" : position de départ (concurrents immobiles) avec au moins 1 pied à l'avant des plots de départ.
- sifflet : départ (plongé).

→ Dos crawlé :

- sifflet long : le nageur se met à l'eau et s'accroche aux poignées.
- "A vos marques" position de départ (concurrents immobiles).
- sifflet : départ.
- 15 m tolérés et non 10 m après le départ et virage.
- appréciation à la tête et non plus aux pieds.

Faux départ :

- L'organisateur signale avant la compétition s'il y a 1 ou 2 départs.
- Il y a faux départ lorsqu'un nageur se déséquilibre vers l'avant, avant que soit effectivement donné le signal de départ. Dans le cas d'un 2ème départ, au 2ème faux départ, le ou les responsables sont disqualifiés sans que l'épreuve soit arrêtée (une ligne de faux départ sera installée à 15 m des plots dans la mesure du possible).
- Dans les épreuves de **relais**, le départ du relayeur est valable lorsque ses pieds ne quittent pas le bloc de départ ou le rebord du bassin avant que le relayé ait touché le mur d'arrivée.

Brasse:

• Au départ, un seul cycle de bras-jambe en étant totalement immergé est autorisé. Autre cas de disqualification pour la brasse : ciseaux dissymétriques. Les mains peuvent être projetées en avant, sous ou au-dessus de la surface.

Virages et arrivées :

- Brasse : pose des deux mains simultanément.
- <u>Papillon</u>: simultanément au même niveau.
- Nage libre et Dos crawlé : un seul appui suffit.

En <u>Dos crawlé</u>, au moment du virage, quitter la position dorsale est possible, mais il faut repartir sur le dos. A l'arrivée le nageur touche le mur en étant sur le dos.

Ordre des nages:

- Pour le 200 m 4 nages : papillon dos brasse crawl.
- Pour le Relais 4 nages : dos brasse papillon crawl.

Dans les épreuves de "nage libre" le concurrent a le droit d'utiliser n'importe quel mode de nage et même d'en changer (sauf dans les épreuves 4 nages). Son départ doit cependant s'effectuer "plongé".





QUALIFICATIONS

- En aucun cas un nageur n'ayant pas participé au championnat départemental ou territorial ne pourra envisager une qualification exceptionnelle pour le National
- La demande de qualification exceptionnelle pour le Régional doit être faite le jour du Départemental, ou envoyée au responsable territorial avant la commission de qualification, et dans ce cas la participation au Régional est obligatoire pour une qualification au National.
- Si un nageur participe au Départemental et au Régional, le meilleur des 2 temps sera retenu.
- Un nageur déjà qualifié au National dans 1 ou 2 nages individuelles lors du Départemental, a la possibilité
 de tenter une qualification au Régional dans un autre mode de nage, même si celle-ci n'a pas été nagée
 au Départemental. Si ce nageur réussit 3 qualifications dans les 3 nages individuelles différentes, il devra
 préciser son choix avant de quitter le lieu de compétition auprès du Responsable territorial. Sinon celui-ci
 le fera arbitrairement.
- Tout athlète doit participer aux championnats territoriaux dans la discipline pour laquelle il vise une qualification au National. En cas d'absence, les performances départementales ne seront prises en compte que si nous avons une demande de qualification exceptionnelle déposée le jour de la compétition territoriale et accompagnée d'un justificatif. Seuls justificatifs acceptés : certificat médical ou attestation du Chef d'Etablissement.

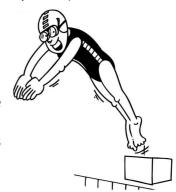
La liste des qualifiés sera sur Usport.

- Les élèves <u>ne participant pas</u> devront obligatoirement être supprimés sur Usport pour le lundi 29 janvier 2024 à 13h dernier délai.
- Pour le <u>Critérium par équipes</u>, il faut faire les changements dans les compositions d'équipes qualifiées sur Usport pour le <u>lundi 29 janvier 2024 à 13h dernier délai</u> en n'oubliant pas de préciser les temps d'engagement pour les épreuves qui n'ont pas été nagées au départemental
- Amende de 10 € pour le forfait non déclaré d'un nageur (jusqu'à la veille de la compétition).
- Les fiches de nages seront éditées par le territoire.

RÉCOMPENSES

Elles seront remises à l'issue de chaque style de nage pour permettre une meilleure récupération aux nageurs.

Les résultats porteront la mention "Q" pour chaque nageur ayant fait les qualifications directes pour le National.



MINIMA DE QUALIFICATIONS pour le régional

	Ber	Benjamins Minimes		Cadettes/Juniors	Cadets/Juniors	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
200 m 4 nages	3'35	3'25	3'30	3'20	3'30	3'10
200 m NL open	Filles 3'15"'00 / Garçons 3'00"'00					
100 m papillon	1′50	1'46	1'42	1'38	1'35	1′28
100 m dos	1'47	1'42	1'35	1'30	1'30	1′25
100 m brasse	1′52	1'47	1'45	1'35	1'41	1′30
100 m nage libre	1'35	1'30	1'20	1'16	1'18	1'10
Relais nage libre	3'05	3'02	2'55	2'40	2'45	2′32
Relais 4 nages	3'30	3'20	3'20	3'05	3'00	2'45
Relais nage libre mixte	3'10"		2'45"		2'25"	
Relais 4 nages mixte	3'30" 3'12" 2'40"		0"			



Piscine Jules Verne

Concernant les horaires, il faudra consulter la circulaire sur le site de l'UGSEL territoriale.

JURY

- Chaque établissement devra fournir obligatoirement un membre jury sous peine de disqualification de ses élèves. La participation de plus de 10 élèves nécessite la présence de 2 jurys (parents, élèves, ...).
- Une vérification de la présence de jury de chaque établissement sera faite en début de compétition.
- Les accompagnateurs sont directement responsables de la tenue de leurs élèves et de tout dégât que ces derniers pourraient causer dans l'enceinte de la piscine.

Chronométreurs: - 1 par établissement

Juge arbitre: - Armel HAVART

Date limite des départementaux : 27 mars 2024





Le Challenge promotionnel individuel :

est réservé aux nageurs licenciés à l'UGSEL, non-licenciés à la FFN, FSCF et UFOLEP pour la saison en cours et les 2 saisons précédentes (licencié 2021 possible). Vérification possible sur le site de la FFN : www.ffnatation.org

Chaque nageur a droit à 4 épreuves maxi dont 3 épreuves individuelles maxi.

Le Critérium national Promo par équipes :

Il est réservé aux nageurs licenciés à l'UGSEL, non-licenciés à la FFN, FSCF et UFOLEP pour la saison en cours et les 2 saisons précédentes (licencié 2021 possible). Vérification possible sur le site de la FFN : www.ffnatation.org

En collège et lycée, les équipes peuvent être mixtes. (Cf règlements sportifs UGSEL Nationale 2020-2024)

Pour les compositions d'équipes et les nages, se référer aux règlements sportifs UGSEL Nationale 2020-2024



Ordre: Relais 4 x 25 m NL ≥ 25 m Papillon ≥ 50 m Dos ≥ 100 m 4N ≥ 50 m Brasse ≥ 50 m NL ≥ Relais 4N.

DÉROULEMENT

Pour le <u>championnat promotionnel individuel</u>, le secrétariat territorial se chargera de préparer les fiches de nage pour chaque nageur qualifié à l'issue des départementaux. Il faudra supprimer les absents sur Usport pour le lundi 8 avril 2024 à 13h dernier délai.

Pour le <u>Critérium par équipes</u>, il faut faire les changements dans les compositions d'équipes qualifiées sur Usport pour le lundi 8 avril 2024 à 13h dernier délai en n'oubliant pas de préciser les temps d'engagement pour les épreuves qui n'ont pas été nagées au départemental. Les fiches de nage sont préparées par le secrétariat.

QUALIFICATIONS

- Les demandes de qualifications exceptionnelles pour le régional (cf. feuille à télécharger sur le site) seront envoyées au secrétariat territorial le Jeudi 28 mars 2024 dernier délai.

MINIMA DE QUALIFICATIONS POUR LE PROMOTIONNEL territorial

	B.F.	B.G.	M.F.	M.G.	C.J.F.	C.J.G.
25 m Papillon	30"	30"	25"	23"	23"	21"
50 m Dos	55"	54"	53"	51"	51"	50"
50 m Brasse	56"	55"	54"	52"	52"	51"
50 m Nage Libre	47"	44"	43"	40"	41"	38"
100 m 4 nages	2′10	2′05	2′00	1′55	1′50	1'45
4 x 25 m N. Libre	1'30"	1'25"	1'24"	1′16"	1'22"	1'11"
4 x 25 m 4 Nages	1'45"	1'40"	1'35"	1'30"	1'30"	1'20"
4x25 NL mixte 2F/2G					1'28''	
4x25 4N mixte 2F/2G					1'43''	

L'intégration d'un nageur de 2^{ème} année dans un relais de la catégorie immédiatement supérieure est possible. Il devra cependant choisir entre le relais de sa catégorie ou de la catégorie supérieure (1 minime ne peut pas nager en relais C/J).

La liste des qualifiés sera sur Usport.

Les élèves <u>ne participant pas</u> devront obligatoirement être supprimés sur Usport pour **le lundi 8 avril 2024 à 13h dernier délai.**

Forfait non déclaré d'un nageur = 10 € et d'une équipe = 20 € jusqu'à la veille de la compétition. Les fiches de nages seront éditées par le territoire.



Petit point de règlement concernant les récompenses :

En Natation et en Athlétisme, un quota de médailles a été fixé :

- 1 participant = 1 médaille d'or
- 2 participants = 1 médaille d'or
- 3 participants = 1 médaille d'or
- 4 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 5 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent
- 6 participants = 1 médaille d'or + 1 médaille d'argent + 1 médaille de bronze

Pleine Nature



Biathlon Régional Mercredi 22 mai 2024 à Laval (53)

Responsables de l'organisation :

Juliette BADAROUX <u>ibadaroux@lasallelaval.fr</u>
Camille DAERON <u>cdaeron@dbosco.fr</u>
Alexis BROUARD <u>brouardalexis@laposte.net</u>
Nicolas COURCOUL <u>nicolas.courcoul@gmail.com</u>
Emmanuel VINCENT <u>evincent@ec-erdre.fr</u>
Anthony ROCHE <u>anthony.roche2605@gmail.com</u>

1- Accueil

Accueil des établissements en fonction des horaires donnés par l'UGSEL 53!

Lieu : collège St Jean Baptiste de La Salle à Laval (53)

Pas forcément de lieu couvert, donc prévoir des tenues adaptées à la météo.

Des poubelles seront présentes en nombre pour vos déchets, merci de bien vouloir laisser l'espace de compétition propre à l'issue de la journée.

2- Matin : Le Format individuel

6 catégories	Types de tirs	Longueur de la boucle principale	Durée de l'épreuve
BF et BG	Uniquement tirs couchés (appui toléré)	200 à 300m	10′
MF et MG	Uniquement tirs couchés (sans appui)	200 à 300m	12′
CJF et CJG	Uniquement tirs couchés (sans appui)	200 à 300m	14′

Format Course au score:

- Chaque biathlète va chercher à marquer le maximum de points (1 cible allumée = 1 point) sur une durée de course prédéfinie.
- Autant d'anneau(x) de pénalité(s) que de cible(s) manquée(s), à réaliser à chaque sortie du pas de tir.
- Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus de points à la fin de la durée de l'épreuve.

3- Après-midi: Le Format Relais par équipe de 3

3 catégories	Types de tirs	Longueur de la boucle principale	Nombre de cibles à atteindre
BF/BG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (appui toléré)	Boucle de 300m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.
MF/MG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (sans appui)	Boucle de 300m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.
CJF/CJG mixte ou non	Uniquement tirs couchés (sans appui)	Boucle de 400m environ	5 balles pour allumer 5 cibles.

▼ Format Relais :

- Le coureur 1 s'élance pour 1 boucle 5 tirs 1 boucle 5 tirs puis donne le relais au coureur 2;
- Le coureur 2 s'élance pour 1 boucle 5 tirs 1 boucle 5 tirs puis donne le relais au coureur 3;
- Le coureur 3 s'élance pour 1 boucle 5 tirs 1 boucle 5 tirs puis un dernier tour est réalisé par les 3 coureurs ensemble.
- Les 3 coureurs doivent terminer ensemble mais le chrono est arrêté quand le dernier de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

★ Règlement :

- Équipes mixtes ou non : la boucle de course à pied des filles est plus petite que celle des garçons.
- \checkmark Obligation de tirer les 5 balles à chaque passage sur le pas de tir.
- Autant d'anneau(x) de pénalité(s) que de cible(s) manquée(s) à réaliser à chaque sortie du pas de tir.
- 1 minute de pénalité rajoutée sur le temps final par anneau non réalisé. Pas de pénalité si anneau réalisé en plus.
 - Priorité aux biathlètes sur le parcours (celui qui sort de l'anneau de pénalité n'est pas prioritaire).

4- Rôle de jeunes officiels

A l'issue de son rôle de juge, l'équipe a quelques minutes d'essais sur son pas de tir, avant l'appel pour le départ de sa vague. Les rôles de jeunes officiels du pas de tir sont assumés par l'équipe de la vague suivante (numéro de pas de tir imposé).

5- Les quotas de qualification à l'issue du départemental : (Pour chaque catégorie)

Les 2 premières équipes de chaque catégorie de l'épreuve par équipe.

Les élèves qualifiés en équipe participeront obligatoirement à l'épreuve individuelle.

Pleine Nature



COURSE D'ORIENTATION



Journée Territoriale Collèges et Lycées

le 3 avril 2024 à Sillé le Guillaume (72)

Responsable territorial et représentant à la CTN : Stéphane LENOIR

<u>Pour les organisateurs</u>: il faut nous indiquer un coût prévisionnel, s'il y a des frais, dès le début d'année scolaire.

Lieu: Forêt de Sillé le Guillaume (72).

Horaires: de 9h30 à 17h30

Voir règlement 2023/2024 sur le site de l'UGSEL nationale

<u>Matin</u>: course au score par équipes de 3 mixtes ; pénalité de temps si 3 garçons (cf. article 13.2.2 du règlement national)

- Une première partie où les coéquipiers peuvent se séparer,
- Une seconde où ils doivent rester en patrouille de 3 coureurs.

<u>Après-midi</u>: course en ligne en individuel: limiter les distances de course à 20% en moins par rapport au national.

Ce programme n'est pas définitif et peut-être inversé pour des questions d'organisation.

Matériel obligatoire : montre et sifflet

<u>Quotas de qualification</u>: 12 par catégorie (3 équipes + 3 individuels) et pas plus (non répartissables sur d'autres catégories) (BF/BG/MF/MG/CJF/CJG), ce qui fait 72 par département maximum. A noter : au national, classement élite et classement promotionnel.

- Pour des questions de sécurité, les participants doivent avoir déjà pratiqué la course d'orientation, et doivent ainsi maîtriser les rudiments de l'orientation.
- Obligation d'avoir 1 adulte pour 12 élèves **mis à disposition** de l'organisation pour la sécurité.

<u>Inscriptions / Participation :</u>

- Participation selon les résultats des championnats de comités et dans la limite de 12 par catégorie.
- Equipes à confirmer sur Usport.
- Obligation de participer à un championnat de comité. S'il n'y a pas de championnat dans votre comité, se rapprocher d'un autre comité.
- En cas d'annulation ou de désistement, prévenir l'UGSEL Régionale au plus vite.
- Les qualifiés uniquement en Individuel pourront (s'ils le souhaitent) participer également au "par équipe". Ils seront associés avec d'autres établissements pour constituer une équipe en Open, mais ne pourront pas prétendre au titre de champion du territoire.
- Les qualifiés en équipe participeront automatiquement à l'Individuel.



Pleine Nature

ESCALADE

Championnat Territorial en cordée de 2

Responsable territorial et représentant à la CTN : Nicolas LERAY : nicolas.leray@briace.org

ASPECTS PRATIQUES

Date: mercredi 27 mars 2024

Lieux: Vertical Art Nantes pour le bloc et Le Loroux

Bottereau pour la Difficulté. Horaires : 9h00 !! – 18h

Organisateur: Nicolas LERAY: nicolas.leray@briace.org -

06-20-69-67-67

Matériel : il est indispensable d'avoir son matériel personnel (baudrier, chaussons, sac à pof,

descendeur). L'organisation ne fournit que les cordes.



RÈGLEMENT / DÉROULEMENT

<u>Règlement</u>: Voir règlement UGSEL Nationale 2020/2024 Petits rappels :

- championnat par équipe de 2 en combiné : addition des résultats de bloc, difficulté et vitesse,
- classement dans les 8 catégories : Benjamins mixtes, Benjamins non mixtes, Minimes mixtes, Minimes non mixtes, Cadets mixtes, Cadets non mixtes, Juniors mixtes et Juniors non mixtes,
- prises supplémentaires pour les filles,
- épreuve de difficulté : 3 voies de niveau croissant (8 à 10 min par voie pour la cordée),
- épreuve de bloc : 3 ou 4 blocs (4 min par bloc pour le binôme),
- épreuve de vitesse : addition des deux temps de chaque grimpeur et classement selon les meilleurs binômes,
- les équipes ne changent pas entre les épreuves et doivent restées identiques entre le régional et le France,
- surclassement possible uniquement si pas d'autre possibilité et uniquement pour les 2è année,
- qualifications pour le France : cf règlement plus quotas sup.

<u>Juge de voie ou de bloc</u>: obligation minimum de venir avec un jeune officiel formé par établissement plus un juge supplémentaire par tranche de 3 équipes engagées. Les juges doivent être inscrits et validés sur Usport.

Formation JO : Chaque comité est en charge du 1er niveau de formation (Théorique / pratique).

Formation juges : date et lieu à confirmer.

1 ou 2 équipes = 1 juge / 3, 4 et 5 équipes = 2 juges / 6, 7 et 8 équipes = 3 juges...

Amende forfaitaire conformément aux règlements UGSEL en cas de non respect de cette obligation.

La validation en tant que juge territorial est obligatoire pour juger au National.

Inscriptions / Participation :

- Participation selon les résultats des championnats de comités ET des quotas
- Equipes à confirmer sur Usport
- OBLIGATION de participer à un championnat de comité. Si pas de championnat dans votre comité, se rapprocher d'un autre comité.

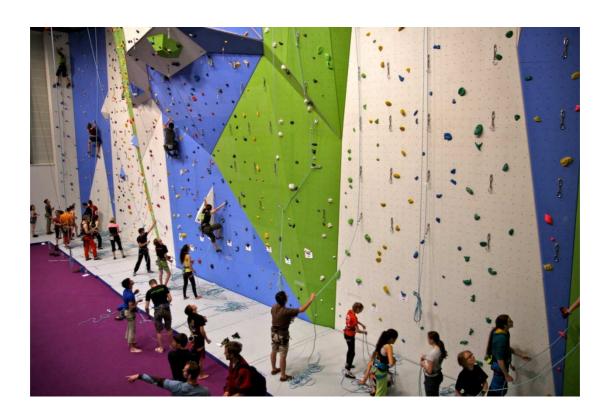
Quotas de qualification pour les comités

- 3 équipes par catégorie en mixte et 2 en non mixte
- + 8 équipes par comité à répartir librement
- Soit 28 équipes par département
- En cas de désistement, prévenir avant le 21 mars 2024.



<u>Sécurité :</u>

- Attention, l'assurage et la grimpe en tête doivent être maitrisés. L'enseignant se porte garant de la formation de ses élèves,
- La descente doit être contrôlée : méthode pompe à vélo (cf. FFME),
- Nœud d'encordement : double huit avec double nœud d'arrêt collé au nœud de 8.
- Assurage panier (pas de système auto bloquant)
- L'apprentissage au préalable de l'assurage dynamique est nécessaire (vous rapprocher de votre comité si besoin)
- Les enseignants sont responsables de la tenue de leurs élèves pendant le championnat (respect des lieux, des consignes de sécurité, des horaires de passage...)
- Seuls les grimpeurs et les enseignants qui contrôlent les juges et la sécurité peuvent accéder à la zone de grimpe.



Pleine Nature

RAID MULTISPORTS

Correspondants des comités :

Correspondant territorial et National

44 - Pierre-Yves GAUTIER – collège Notre Dame LA MONTAGNE Nicolas LERAY – lycée Briacé LE LANDREAU Pierre-Yves GAUTIER

72 - Christophe PREMARTIN – lycée St Charles Ste Croix LE MANS

NATURE DE L'ACTIVITÉ RAID

Le Raid Multisports est une discipline sportive composée d'un enchainement d'au moins trois activités de déplacement en milieu naturel.

Cette discipline ludique et variée peut se pratiquer quel que soit son niveau mais nécessite de la part des concurrents une bonne condition physique et une autonomie dans la gestion de leurs efforts. Les valeurs éducatives du raid sont fortes : la polyvalence, l'autonomie, le dépassement de soi, la stratégie, l'esprit d'équipe...

<u>Principe</u>: Compétition par équipe de 3 obligatoirement mixte (une fille ou un garçon au minimum par équipe). Progression obligatoirement en patrouille de 3, sauf épreuves en relais. Enchainement de sections variées, telles que VTT, course d'orientation, run and bike, trail, canoé, tir à la carabine laser, épreuves surprises... Au sein des activités, modalités de progression au choix de l'organisateur: suivi d'itinéraire, mémo, orientation, road book, ordre imposé, course au score...

<u>Carnet de route</u>: Le déroulement et la nature précise des épreuves vous seront communiqués ultérieurement sur le site de l'UGSEL Pays de La Loire. Deux semaines avant la compétition, le carnet de route est disponible en ligne.

Catégories : BF/BG - MF/MG - CJF/CJG

Championnat Territorial en deux journées

1ère manche: le mercredi 11 octobre 2023

Lieu: Bois Meur Avaugour à Saint Péver (22). Compétition inter-régionale dans le territoire Bretagne.

Horaires: de 9h30 à 17h30

Responsable de la co-organisation: Pierre-Yves GAUTIER – pierre-yves.gautier@hotmail.fr - Tél: 06 32 04 77 97

Equipe organisatrice: CST APPN Bretagne

2^{nde} manche: le mercredi 13 mars 2024

<u>Lieu</u>: L'île aux Sports, au Mans (72).

Horaires: de 9h30 à 17h30

<u>Responsable de la compétition</u>: Christophe PREMARTIN – christophe.premartin@wanadoo.fr – Tél: 06 75 14 46 52 <u>Equipe organisatrice</u>: Equipe EPS, lycée Saint Charles-Sainte Croix, 25 rue Antoine de Saint Exupery, 72000 Le Mans

ASPECTS REGLEMENTAIRES

Règlements généraux et spécifiques 2023-2024 : Consultables sur <u>www.ugsel.org</u>

Lors des manches territoriales, les organisateurs peuvent être amenés à adapter des points de règlement.

INSCRIPTIONS

Inscriptions en ligne à faire sur Usport.

Circulaires d'information et carnets de route mis en ligne sur le site UGSEL Pays de La Loire, rubrique Raid.

PRÉREQUIS

- > Avoir une bonne condition physique
- Avoir déjà pratiqué la course d'orientation et maîtriser les rudiments de l'orientation.
- Savoir nager
- Être capable d'effectuer des réparations de base (crevaison, ...)
- Être capable d'envoyer par SMS une position GPS
- Avoir pris connaissance du carnet de route et des modalités d'épreuves (roadbook, carte aérienne, fléché allemand...).

MATERIEL

Equipement collectif obligatoire par équipe :

- ♣ 2 VTT en bon état de marche par équipe de 3
- Plusieurs serres flex pour les plaques VTT
- Un sifflet
- Une boussole
- Une montre
- Un téléphone portable avec 4G
- Un kit de réparation de vélo

Equipement individuel obligatoire par élève :

- Un casque vélo par personne
- Une tenue complète adaptée à la pratique sportive dans la nature et aux conditions météo du moment
- Epingles à nourrice pour fixer le dossard
- Un sac à dos
- ♣ Une réserve d'eau ou des bidons d'1,5L minimum
- Un ravitaillement sportif (pas de pause déjeuner)

Equipement collectif fortement conseillé:

- Un porte-carte
- Un crayon indélébile

ENCADREMENT ET CONTRÔLEURS DE COURSE

Les enseignants présents seront mobilisés pour assurer le contrôle et le respect des règles. Ils s'occuperont de la logistique et feront appliquer le règlement.

SÉCURITÉ

Tout manquement à l'une des règles de sécurité constaté par un contrôleur de course pourra occasionner soit des pénalités de temps, soit un arrêt immédiat, soit une disqualification de l'équipe du classement final.

RAVITAILLEMENT / ASSISTANCE

Un secteur de ravitaillement et d'assistance se situe à mi-parcours. Chaque enseignant est responsable du ravitaillement ou de l'assistance de ses élèves.

Les enseignants et accompagnateurs peuvent porter assistance à leurs élèves en toute liberté dans la ou les zone(s) prévue(s) à cet effet.

SURCLASSEMENT

Un établissement qui n'a pas d'équipe dans la catégorie peut surclasser un élève de 2^{ème} année de sa catégorie comme suit :

- ❖ Surclassement d'un/une benjamin(e) 2^{ème} année dans une équipe minime.
- ❖ Surclassement d'un/une(e) minime 2ème année dans une équipe cadette/junior

La présentation du certificat médical de surclassement est obligatoire.

Un/une seul(e) cadet(te) 1ère année scolarisé(e) dans une structure collège uniquement (pas collège/lycée) pourra courir avec l'équipe minime de la même AS.

QUOTAS DE QUALIFICATION POUR LES COMITÉS

- 6 équipes par catégorie, soit 54 élèves par département
- Si certains comités n'utilisent pas tous leurs quotas, ces derniers pourront être redistribués.

CLASSEMENT

Pour toutes les catégories, l'équipe déclarée vainqueur est celle qui réalise le plus faible temps de course pour franchir la ligne d'arrivée après addition/soustraction des éventuels bonus et pénalités.

QUALIFICATIONS

La qualification des équipes pour le Raid National se fait par le cumul des temps à l'issue de chacune des deux journées; addition du temps final obtenu le 18 octobre 2023 à St Pever (22) et du temps final obtenu le 13 mars au Mans (72). Un classement final des équipes ayant participé aux deux manches est réalisé.

Des établissements qui souhaiteraient venir découvrir l'activité Raid, sans viser une qualification nationale, peuvent s'inscrire cette année sur seulement une des deux journées proposées (dans la limite des places restantes).

Pleine Nature



Correspondants des comités :

Correspondant territorial et National

Stéphane COCANDEAU - Externat NANTES

44 - Stéphane COCANDEAU — Externat NANTES

53 - Yvan MONCEAU - St Joseph ERNEE

85 - Vincent PAYRAUDEAU - St Jacques La Mothe Achard

Responsable compétition: Stéphane COCANDEAU - s.cocandeau@externat-chavagnes.com - Tél: 06 50 90 83 86

Comité d'organisation : Baptiste Chauvet, Alexandre Tribondeau, Stéphane Cocandeau.

Circulaires et Règlement Ugsel 2023-2024

Consultables sur les sites du comité 44 et de la région.

Calendrier

Une formation sur l'arbitrage aura lieu le mercredi 4 octobre 2023 au lycée Externat - Chavagnes à Nantes (44). (Formation assurée par la Ligue des Pays de la Loire FFTRI : M. Dieudé). Les comités qui veulent en bénéficier le peuvent. Les autres organisent une formation et proposeront la validation de leurs jeunes officiels sur le support du Régional. (Pour suivre la formation à l'arbitrage, les élèves devront venir si possible avec un vélo, leur tenue et de quoi prendre des notes).

Limite des compétitions de comités et remontée des classements : mercredi 17 avril 2024

Limite des confirmations de participation au régional : mardi 7 mai 2024

Date **Triathlon régional** : Mercredi <u>15 mai 2024</u> à Montbert (44)

Date Rencontre nationale: Fin mai 2024 dans l'Orne.

Compétition Régionale

Lieu: Montbert (44)

But : Appréhender la spécificité de l'enchaînement natation, vélo, course à pied

<u>Principe</u>: Compétition par équipe de 4 obligatoirement mixte (une fille au minimum), en relais où chacun réalise

l'enchaînement natation, VTT, course à pied.

<u>Catégories</u>: Collège: Benjamins, minimes - Lycée: cadets/juniors.

Parcours et équipement

Parcours vélo mixte avec peu de dénivelé : herbe, chemin, route ; chaque équipe apporte un VTT (vélo de route non autorisé).

Natation : bassin de 25 m, maillot de bain obligatoire, bonnets fournis, lunettes conseillées ; départs échelonnés par vagues de 5.

Course à pied : Herbe essentiellement.

Arbitrage et Règlement

Des jeunes officiels seront en place durant toutes les phases de la compétition pour arbitrer. Le règlement du Championnat est consultable sur le site du comité 44 et de la Région.

<u>Encadrement et sécurité</u>: Au minimum <u>un accompagnateur pour 2 équipes</u> (professeurs, parents avec licence encadrant, lycéens, personnels d'éducation, etc...).

Chaque établissement devra proposer au minimum deux personnes qui seront postées sur le parcours ou qui assisteront les jeunes officiels. Ces personnes devront prendre part au briefing et avoir reconnu le parcours pour le comprendre et bien orienter les compétiteurs.

Classement et qualifications

Limite de la remontée des classements : 17 avril 2024

Chaque comité renseignera Usport et le tableur Excel disponible sur le site du comité 44 et de la Région. Ce tableur classe toutes les équipes en renseignant le numéro de l'équipe, le nom de l'établissement, la ville, le département, le temps réalisé, la moyenne kilométrique, les qualifiés directs par les lettres QD et les qualifiables par la lettre q minuscule. Pour proposer sa liste de qualifiable, il faudra prendre en compte seulement les minimas en vitesse proposés dans le tableau ci-dessous (noter la valorisation si nécessaire).

Également, il faudra corriger les temps pour les équipes ayant plus d'une féminine (voir ci-dessous).

Nouveauté promotion sport féminin

Une compensation de temps est prévue pour chaque féminine en plus et différenciée suivant la catégorie (voir règlement championnat de France Ugsel).

Minimas et quotas de qualifications pour le championnat régional

Catágorios	Enchaînement		Distance	Minima		Minima à valoriser	
Catégories	Natation	Vélo	Course à pied	Cumulée	Vitesse	Temps	Critères *
Benjamins	50 m	1000 m	500 m	6 200 m	V>11,25	00:33:04	Jusqu'à 1'30"
Minimes	100 m	1500 m	1000 m	10 400 m	V>11,75	00:53:06	Jusqu'à 3'
Cadets / Juniors	200 m	2680 m	1500 m	17 520 m	V>14,85	01:10:46	Jusqu'à 4'30"

^{* :} Météo, nature du terrain, relances, dénivelé.

Les 5 premiers dans chacune des catégories de chaque comité seront « Qualifiés » automatiquement et chaque comité enverra sa liste de qualifiables au regard de la réalisation des minimas exprimés en vitesse.

La Commission Technique statuera sur la liste définitive des qualifiés en fonction du nombre d'équipes engagées dans le championnat, des quotas et de la capacité d'accueil de l'organisateur.

Le quota d'un comité absent sera réattribué lors de cette commission.

Engagements et confirmations de participation La limite est fixée au 17 avril 2024

Une équipe engagée ne pourra être modifiée durant toute la durée du championnat (un seul changement autorisé et seulement pour un motif exceptionnel justifié et présenté au responsable de la compétition).

Le surclassement est autorisé dans la limite d'une année. L'autorisation est soumise à une autorisation médicale que l'enseignant devra présenter à l'organisateur le jour de la compétition.

Organisateurs

Nous vous invitons vivement <u>à vous approcher des distances indiquées ci-dessus pour le calibrage de l'épreuve du départemental</u> qualificative au régional pour trois raisons :

- 1- Pour un souci d'équité entre les élèves.
- 2- Car nous voulons des épreuves respectueuses de leur santé et de leur potentiel.
- 3- Pour se situer dans la logique d'un championnat avec l'uniformisation des parcours.

Rencontre nationale (Fin mai 2024 dans l'Orne)

Minima pour la qualification au championnat de France

Catégories	Enchaînement		Distance	Minima		Minima à valoriser	
Categories	Natation	Vélo	Course à pied	Cumulée	Vitesse	Temps	Critères *
Benjamins	50 m	1000 m	500 m	6 200 m	V>11,75	00:31:40	Jusqu'à 1'30"
Minimes	100 m	1500 m	1000 m	10 400 m	V>12,25	00:50:56	Jusqu'à 3'
Cadets / Juniors	200 m	2680 m	1500 m	17 520 m	V>15,25	01:08:55	Jusqu'à 4'30"





SURF



Championnat Territorial

Le Mercredi 11 Octobre 2023* A Pornichet (44) – Grande Plage 9+00 – 17+00

* SI CONDITIONS DEFAVORABLES, UNE DATE DE REPORT EST PREVUE AU 18 OCTOBRE 2023.

Engagement des compétiteurs



<u>Niveau Minimum Requis</u>: Être capable de ramer efficacement, de maîtriser le « Take-off » (Action de se lever sur sa planche) et de suivre le déferlement de la vague. Ces compétences correspondent approximativement à une pratique d'au moins 20h de pratique effective.

QUALIFICATION A LA COMPETITION: Pas de championnat de comité (départemental). A charge pour les établissements de s'assurer du niveau d'autonomie et de technique des surfeurs engagés.





Constitution des Equipes: Les établissements doivent présenter des équipes de 3 surfeurs d'une même catégorie (Benjamin(e)s / Minimes / Lycée). La mixité est autorisée et valorisée. Une équipe peut être constituée d'élèves de plusieurs établissements différents si impossibilité de réunir trois surfeurs.

<u>MATERIEL NECESSAIRE</u>: Les compétiteurs viennent avec leur combinaison et peuvent se munir de leur planche. Des planches d'initiation seront à disposition le cas échéant.





<u>CHAMPIONNAT NATIONAL</u>: <u>Les meilleures équipes</u> de chaque catégorie seront qualifiées pour le championnat national qui se déroulera en <u>Bretagne au printemps 2024</u>.

Mode de compétition (par équipe)

LE « TAG TEAM »

- ① Chaque série dure entre 30 et 40 minutes. Les surfeurs d'une même équipe se partagent le temps alloué pour prendre au minimum 2 vagues chacun. Un seul passage à l'eau par surfeur et par équipe pour une série.
- ② Chaque vague est notée sur 10 points. Les 2 meilleures vagues de chaque surfeur sont comptabilisées pour un total de 60 points maximum par équipe.
- 3 Il n'y a pas d'élimination. Chaque équipe sera assurée de participer à au moins 2 séries (3 si le temps le permet).
- 4 Les scores obtenus dans chacune des séries sont additionnés pour déterminer l'équipe gagnante.



RESPONSABLES TERRITORIAUX

Pleine Nature

VTT

Championnat Territorial

Responsable territorial et représentant à la CTN : Nicolas LERAY

ASPECTS PRATIQUES

Date: 10 avril 2024

<u>Lieu</u>: Parc des Sablières à Ecouflant (49) ou Lac de Maine à Angers(49)

Horaires: 9h00 - 18h00

Organisateurs: Eric GUITTON et Philippe PAILLAT

Pour les organisateurs : il faut nous indiquer un coût prévisionnel, s'il y a des frais, dès le début

d'année scolaire.

NATURE DE LA JOURNÉE

Rencontre sportive en individuel et en équipe comportant des épreuves techniques et physiques. Il est indispensable d'avoir un VTT en BON ÉTAT DE MARCHE et il est obligatoire d'avoir un casque (1 seul VTT autorisé pour toute la journée). Possibilité de changer les pédales.

Epreuves individuelles : Maniabilité (5 à 10 segments), montée infernale, descente technique et cross country (les épreuves techniques seront mises en place ou pas, selon l'organisation).

<u>Epreuves par équipes de 3</u> mixtes ou non : relais à l'américaine (les filles ont un bonus de temps). **OBLIGATOIRE : prévoir le même maillot par établissement.**

Le déroulement et la nature précise des épreuves vous seront communiqués ultérieurement.



Rappel: chaque enseignant est responsable de ses élèves...

ASPECTS RÈGLEMENTAIRES

Règlement: Voir règlement UGSEL Nationale 2020-2024

Juge ou Chrono: 1 par établissement ayant engagé des coureurs + 1 juge supplémentaire à partir

de 10 coureurs engagés.

INSCRIPTIONS

<u>Limite des engagements</u> : 3 avril 2024 Inscriptions en ligne à faire sur Usport.

- Conditions de participation :
 - ♦ Prévoir un VTT
 - ♦ Port du casque obligatoire
 - ♦ 4 épingles pour le dossard

QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Les 2 premières équipes par catégorie plus 6 individuels répartis dans les catégories selon le nombre de qualifiés par équipe et le niveau.

Sports collectifs

Niveau Territorial

Responsables de comités :

- 44 Nicolas MARZIN
- 49 Nicolas LETHOUEIL (Benjamins/Minimes)
 Olivier BOUBLIN

Hugues COURCOUL

Franck BERTRAIS (Lycées)

- 53 Gérard MOTTAIS Matthieu BEAUDUCEL
- 72 Hervé PONDARD
- 85 Jean-Michel MAINDRON



Volley: Gérard MOTTAIS

Rugby: Jean-Michel MAINDRON

Foot: Olivier BOUBLIN
Futsal: Franck BERTRAIS
Hand: Matthieu BEAUDUCEL
Basket: Nicolas MARZIN

Tri Sports: ??

Responsables Nationaux: Sylvain DUHOUX et Jean-Michel MAINDRON

JEUNES OFFICIELS (JO), PROFS D'EPS ENSEIGNER C'EST FORMER L'AS : UN LIEU PRIVILÉGIÉ

Quelques remarques en préambule

pratique sportive et arbitrage

 lorsqu'un enseignant EPS propose un sport en AS, il doit prendre en compte la dimension arbitrage

garant pour le JO

 l'enseignant EPS est le garant, le référent, la personne ressource de la formation de jeune arbitre dans le cadre de

connaisance du règlement

 dans ce cadre, il doit maitriser les éléments fondamentaux du règlement de ce sport

catégorie d'âge

 sauf exception, un JO ne doit pas être d'une catégorie d'âge inférieure à celle qu'il arbitre

JO = formation

• jeune officiel est un arbitre en formation, il peut faire des erreurs, l'enseignant doit pouvoir les déceler pour le faire progresser et ainsi augmenter la confiance en

JO et joueur

- un JO peut être à la fois joueur et arbitre lors des compétitions de comités et territoriales. Ceci n'est pas possible au niveau national
- cas particulier du tri sports (voir disposition spéciale en fin de présentation)

Le contexte

- une certification peut être obtenue ou validée pour les jeunes arbitres des niveaux cadets et juniors
- la nécessité pour participer à un tournoi UGSEL national de venir avec un JO (sauf en IG Flite)
- l'organisation des rencontres territoriales qui vont faciliter la fonction de JO en leur donnant la possibilité d'arbitrer et de jouer

La méthode

inscription d'un JO lors de l'engagement d'une équipe de sport co au niveau territorial

recensement des arbitres officiels de l'établissement (important pour le dernier point)

initiation du JO lors de la pratique en AS

participation du JO aux stages de formation territoriaux et/ou nationaux puis convocation aux tournois nationaux

participation du JO aux rencontres de comités et/ou territoriales avec possibilité de participation aux tournois nationaux avec l'équipe du territoire

Les temps de formation pour le JO

PARTICIPATION

Departmental process of the process

STAGES DE FORMATION TERRITORIALE ET/OU NATIONALE PRATIQUES EN
CLUB ET
PARTICIPATION
AUX TOURNOIS
NATIONAUX UGSEL
lors du tournoi

lors du tournoi national, le JA est encadré par son enseignant

LIVRETS

LE LIVRET TECHNIQUE PAR SPORT (À RÉCUPÉRER SUR LE SITE UGSEL NATIONALE)

LE LIVRET DE SUIVI QUI SERT A RECENSER TOUTES LES MISES EN SITUATION DU JO

RÉFÉRENTS

CONTACT AVEC LES RÉFÉRENTS POUR PRÉCISIONS SUR LE RÈGLEMENT OU REMONTÉES DE PROBLÈMES RENCONTRÉS

DOCUMENTS UTILISÉS LORS DES FORMATIONS TERRITORIALES ET/OU NATIONALES

RÈGLEMENTS

LE RÈGLEMENT FÉDÉRAL (CONSULTABLE SUR LE SITE DE CHAQUE FÉDÉRATION)

LES RÈGLEMENTS UGSEL LEURS SPÉCIFICITÉS ET APPLICATIONS PÉDAGOGIQUES

L'évaluation et la certification

ÉVALUATION FORMATIVE

• LORS DE LA PRATIQUE EN AS, DES RENCONTRES DÉPARTEMENTALES OU TERRITORIALES, DU STAGE TERRITORIAL à l'aide de grilles simples (critères ciblés, niveaux définis) par enseignants EPS et référents

ÉVALUATION FORMATIVE ET CERTIFICATIVE

- LORS DES STAGES NATIONAUX ET DES TOURNOIS NATIONAUX PAR LES FORMATEURS NATIONAUX : à cette occasion une certification peut être obtenue ou validée
- Attestation de l'Ugsel Nationale possible pour le dossier post-bac, pour les élèves de 2^{nde} et 1^{ère} officiant en cadets ou juniors au niveau national.
- Un arbitre participant au National avec une équipe de cadets ou juniors peut compter pour son équipe (caution de 300€ rendue) sans obtenir l'attestation de l'Ugsel Nationale.

Le déroulement pratique ... de l'initiation à l'expertise

Le JO étant un arbitre en formation, son degré d'autonomie et donc son rôle, est amené à évoluer dans le courant de sa scolarité et même dans le courant de l'année scolaire.

le co-arbitrage (enseignant et élève)

le double arbitrage (élève 1er arbitre - enseignant 2nd arbitre)

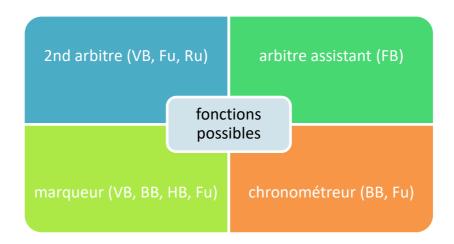
l'arbitrage avec tuteur (élève arbitre - enseignant hors du terrain)

l'arbitrage autonome (l'enseignant régule)

l'arbitrage certifié puis expert (le JO peut apporter à l'enseignant)

Les différentes fonctions d'arbitre

Plus ou moins complexes, elles permettent aux JO de prendre conscience de leur importance dans le bon déroulement d'une rencontre et correspondent à des degrés d'implication, d'expériences, de compétences que le JO va rencontrer dans sa formation.



Remarques complémentaires

passerelles avec les fédérations

•des contacts sont en cours pour que les JO UGSEL aient une équivalence (à préciser selon les sports) lors de leur pratique dans les clubs affiliés aux différentes fédérations

la particularité du tri sports

- •les rencontres de tri sports ne pouvant se dérouler qu'en match simple (une équipe contre une autre), pour des benjamins des aménagements sont à envisager
- •il est fortement souhaitable que, par sport, chaque équipe fournisse un arbitre pour chacun des 1/3 temps, en gardant l'obligation qu'un joueur doit participer à un 1/3 temps par match
- •le co-arbitrage ou le double arbitrage est dans ce cas souvent approprié

JOURNÉE DE FORMATION TERRITORIALE DE JEUNES OFFICIELS SPORTS CO

Cette journée aura lieu le 4 octobre 2023 à Angers de 12 h à 16 h 30 : en BASKET - HAND - FUTSAL et le 4 octobre 2023 à La Roche/Yon en RUGBY

Date limite d'engagement : le 27 septembre 2023 en Basket, Hand, Futsal et Rugby.

Ce stage est réservé à <u>des jeunes qui débutent dans l'arbitrage</u> ou qui n'ont pas encore un niveau d'expertise important. Il n'est pas destiné à accueillir des arbitres officiels.

STAGE NATIONAL DE JEUNES OFFICIELS SPORTS CO

Il s'adresse aux élèves de la <u>4^{ème} à la 1^{ère}</u> soit minimes et cadets. Coût 85 € par stagiaire. Formulaire d'inscription à télécharger sur le site national.

Licences - Catégories d'âge - Surclassements

Se reporter aux règlements de l'UGSEL Nationale. Attention aux nouvelles mesures.

Rappel surclassements autorisés : + 2 partout sauf : - Volley Promo : +3

- Basket Promo: +1

Aucun déclassement possible.

CALENDRIER

Mercredi 27 septembre 2023:

Limite des engagements Promo et Elite Toutes Catégories Tous sports Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date. Engagements sur Usport.



Lundi 2 octobre 2023:

Commission Territoriale des Sports collectifs à 18 h à Angers

Élaboration des différentes compétitions en fonction des équipes dont les établissements ont signalé leur participation aux comités UGSEL.

Mercredi 10 janvier 2024:

Limite départementale en Sports co CG Promo et envoi des qualifiés au secrétariat Territorial.

Mercredi 20 décembre 2023 :

Limite départementale en Sports co JG/CJF Promo et envoi des qualifiés au secrétariat Territorial.

Mercredi 13 mars 2024:

Limite départementale en Sports co Promo Minimes et envoi des qualifiés au secrétariat territorial.

RUGBY à 7 féminin le 11 octobre 2023 au Loquidy Nantes de 13 h 30 à 17 h

Tournoi pour 2 catégories : cadettes/Juniors et minimes.

Inscription auprès d'Alan MOREAU avant le 4 octobre 2023 : <u>alan.moreau@ac-nantes.fr</u>

Un championnat sera organisé sur plusieurs journées, il sera qualificatif pour les finales nationales.

RUGBY à 7 Territorial le 4 octobre 2023 à La Roche/Yon

Tournoi pour toutes les catégories et formation d'arbitrage.

Date limite pour les engagements : 27 septembre 2023



ORGANISATION DU SPORT COLLECTIF 2023/2024

Dans l'ensemble des sports collectifs, l'Ugsel organise deux types de championnats : Élite et Promotionnel.



Conditions d'inscriptions :

Pour les catégories minimes garçons et filles, cadets garçons, cadettes et juniors filles, juniors garçons.

Le **championnat "Élite"** est ouvert à tous les établissements et **obligatoire** à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérales.

Pour le **championnat Promo**, ne peuvent pas participer aux <u>niveaux national, territorial, départemental</u> <u>et district</u>, dans les catégories concernées et/ou les catégories supérieures, les établissements ayant :

- une section sportive déclarée MEN ou fédérale,
- des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- une AS en relation avec un club (convention/partenariat)

Les équipes Promo qui ont terminé 1ères ou 2èmes au National l'année précédente, peuvent participer au championnat Promo territorial mais sans possibilité de se qualifier pour le National.

Attention : les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat Promo.

La participation à ce championnat Promo devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Lorsque le nombre d'équipes engagées en Elite est inférieur à 3, les équipes peuvent être intégrées au championnat Promotionnel.

Au niveau territorial, aucune limite d'engagement du nombre d'équipes par établissement dans chacune des filières.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir (pour une catégorie concernée) qu'une équipe <u>dans</u> les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat Élite pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Extrait de l'article 3 des règlements nationaux spécifiques Sports co :

"Une équipe qui aura réalisé une 1ère ou 2nde place aux nationaux PROMOTIONNEL l'année passée, devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.
Une équipe qui réalise un podium en ELITE ne peut s'engager en PROMO l'année suivante"

<u>Règlements communs aux Minimes, Cadets et Juniors pour les 6 sports collectifs</u>: Basket - Foot - Hand - Rugby - Futsal - Volley

- 1. Déroulement : voir plus bas dans chaque catégorie.
- 2. La C.T.R. a l'entière responsabilité de la Coupe de France, au niveau territorial :
 - elle se réserve la possibilité de repêcher éventuellement une équipe, si l'intérêt s'en fait ressentir
 - ses décisions sont sans appel
- 3. NOUVEAUTÉ VOLLEYBALL : Règlement spécifique territorial 2023/2024 : Possibilité d'intégrer une ou deux filles CJF (pas de minimes filles surclassées) dans une équipe CG.

Règlements des épreuves :

Les dispositions figurant aux articles des règlements généraux des épreuves sportives de l'U.G.S.E.L. Nationale, ainsi qu'à l'annexe de ce règlement, sont strictement applicables aux rencontres sur le plan territorial.

- <u>Handball et Rugby</u>: - match gagné: 3 points

- match nul : 2 points

- match perdu : 1 point

- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- <u>Basket-ball</u>: - match gagné: 3 points

- match perdu : 1 point

- forfait ou match perdu par pénalité : 0 point

- Football et Futsal: - match gagné: 4 points

match nul : 2 pointsmatch perdu : 1 point

- match perdu par forfait : 0 point

- <u>Volley-ball</u> : attribution d'un point par set gagné. De plus l'équipe qui remporte le match marque deux points supplémentaires.

Scores de forfait :

※ En Rugby : 30 à 0
 ※ En Foot : 3 à 0
 ※ En Volley : 3 sets à 0
 ※ En Futsal : 6 à 0

Egalités à la fin des rencontres de classement :

En cas d'égalité de points à l'issue des rencontres de classement, les équipes seront départagées en tenant compte dans l'ordre :

- a) des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
- b) du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées
- c) du goal-average général.
- d) du plus petit nombre de fautes disqualifiantes, y compris du responsable de l'équipe.
- e) du plus petit nombre de fautes techniques, y compris du responsable de l'équipe.
- f) de la meilleure attaque.
- g) de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

ENGAGEMENTS

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉ APRES LA DATE LIMITE.

Les engagements doivent être impérativement communiqués aux comités avant le

27 septembre 2023 à 18 h 00

<u>Déroulement :</u>

La priorité sera donnée à la formule "rencontres multiples le même jour" pour favoriser l'arbitrage par les joueurs arbitres de l'équipe ne jouant pas et <u>le professeur a pour mission d'encadrer ces jeunes officiels</u>. Ceci est impératif en collège, conseillé en cadets (selon le niveau des JO) et souhaitable en juniors (voir explications du processus souhaitable de formation des JO en début des pages Sports Co). Dans toutes les catégories, sauf juniors, il est tout à fait possible de faire arbitrer des élèves de la catégorie supérieure (minimes en benjamins, cadets en minimes, ...).

Organisation:

- Si le nombre d'équipes le permet, la 1ère phase sera organisée au sein d'un comité ou dans un regroupement de 2 ou 3 comités.
- Dans le cas contraire, nombre peu important d'équipes dans chaque comité (de 1 à 3 ou 4), un championnat territorial à poule unique (jusqu'à 6 équipes) ou en plusieurs poules (si possible géographiques) sera organisé.
- Les phases territoriales pourront être organisées en favorisant les regroupements de 3 équipes pour inciter les jeunes à arbitrer le match qu'ils ne jouent pas.
- Les formules des phases territoriales seront déterminées par la CTR en début d'année en fonction du nombre d'équipes engagées en début d'année.
- En Elite, le lieu de la finale (si les tours précédents étaient des ¼ et ½ finales) est désigné par tirage au sort.
- En Promo, la finale territoriale regroupera 3 à 8 équipes selon le nombre d'équipes engagées (précisions données après la CTR du 2 octobre 2023). Elle aura lieu chez un des qualifiés.
- En Elite, s'il n'y a que 2 équipes engagées, on fait une finale aller-retour et s'il n'y a qu'une seule équipe, elle est directement qualifiée au National.
- Une vigilance particulière sera portée sur les établissements engageant plusieurs équipes dans le même sport, la même catégorie et le même sexe.

ORGANISATION GÉNÉRALE

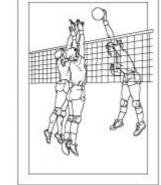
Chaque organisateur est responsable :

- du lieu, de l'installation, de l'accueil et de l'arbitrage

Tous ces renseignements devront parvenir au Secrétariat Territorial.

Chaque responsable d'équipe doit prévoir deux paiements éventuels :

- l'arbitrage officiel et les frais de déplacements



FOOTBALL

Toutes les équipes qui s'engagent au niveau territorial doivent avoir la possibilité de recevoir sur un terrain utilisable par tout temps. En cas d'impossibilité de recevoir à la date prévue, le match sera systématiquement perdu par l'équipe qui reçoit.

FEUILLE DE MATCH

- 1. Chaque équipe doit se présenter sur le terrain avec une feuille de match et des licences en règle (tampon, photo et certificat médical si surclassement)
- 2. L'équipe qui reçoit doit obligatoirement transmettre le résultat au secrétariat territorial le mercredi soir (vous pourrez laisser vos résultats sur le site dans un espace dédié) ou le jeudi matin au plus tard.
- 3. Tout incident et accident au cours d'un match doit être mentionné sur la feuille de match.
- 4. Dans tous les cas, la feuille de match ou de tournoi avec les numéros de licence de tous les participants doit être envoyée au <u>secrétariat territorial</u> avec le(s) résultat (s) de la compétition.

L'équipe vainqueur ne transmettant pas son résultat avant le jeudi 12 h 00 sera soumise à une amende de 10 € Consultez le tableau des amendes dans le livret

REPORT

Il est tout à fait exceptionnel. La demande doit être formulée à l'UGSEL territoriale et l'établissement doit obtenir l'accord par écrit (ou fax) de l'équipe adverse. Si le report demandé entraîne l'impossibilité de jouer par la suite, l'équipe ayant demandé le report sera déclarée perdante.

FORFAITS

Tout forfait entraîne l'obligation d'avertir l'équipe ou les équipes adverses, ainsi que le secrétariat organisateur et le secrétariat Territorial.

La date limite est la veille avant 12 h 00.

Le forfait non déclaré sera pénalisé d'une amende de 30 € au Territoire et du paiement intégral des frais d'arbitrage et des frais de transport de l'équipe adverse.

Un retard, non averti de plus de 30 minutes, entraîne la perte du match par forfait. Si l'équipe fautive reçoit, elle paie la péréquation, si l'équipe fautive se déplace, il n'y a pas de péréquation.

En cas de litige, lors d'une rencontre, il n'appartient pas à l'un des responsables d'équipe, de décider le gain ou le report du match. Il convient de déposer les réserves d'usage conformément au règlement et c'est la CTR qui décide des suites à donner.

LICENCE

Les licences sont exigibles à chaque compétition en format papier ou numérique.

COULEUR DES MAILLOTS

Chaque équipe devra prévoir un jeu supplémentaire de maillots au cas où deux équipe auraient les mêmes couleurs. L'équipe la plus proche, devra changer de maillots.

RÉCOMPENSES

L'UGSEL Territoriale attribue les récompenses à l'équipe championne lors des finales territoriales.

RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS

Voir UGSEL Nationale Règlements. Réserves et Réclamations : 50 €

Appel : **100 €**

PÉRÉQUATION

Cf. modèles sur le site.

Mode de calcul

Quelles que soient les circonstances, la péréquation des frais devra obligatoirement être faite sur place et portée sur la feuille de match suivant la méthode indiquée ci-dessous et payable sur place.

Le prix du Km a été fixé de façon différente, s'il y a un regroupement d'équipes ou non, un car ou non, soit:

- Jusqu'à 9 personnes (joueurs et accompagnateurs)......0,10 €

Calcul des frais de chaque équipe :

1. Formule pour un match

Multipliez le prix du kilomètre correspondant à votre cas, par le nombre de personnes déplacées figurant sur la feuille de match (y compris le manager) et par le nombre de kilomètres aller. Faites la différence.

Exemple:

Ste Marie CHOLET déplace une équipe au LION D'ANGERS

Ste Marie CHOLET: frais: 0,12 x (10 joueurs + 1 manager) x 80 km = 105,60 €

LE LION D'ANGERS doit à Ste Marie CHOLET : 105,60 €

2. Formule pour un tournoi

La péréquation des frais s'effectue par kilométrage aller et retour.

Exemple:

8 joueurs + 1 manager	220 km
7 joueurs + 1 manager	200 km
9 joueurs + 1 manager	120 km
220 km x (8 + 1) x 0,10 = 200 km x (7 + 1) x 0,10 = 120 km x (9 + 1) x 0.12 =	198,00 € 160,00 € 144,00 €
===(- =/ -/ -/	
	7 joueurs + 1 manager 9 joueurs + 1 manager 220 km x (8 + 1) x 0,10 =

502,00 €: 3 = 167,33 €

Amiral CHATEAU D'OLONNE doit 167,33 € - 160,00 € = 7,33 € à St Michel CHATEAU-GONTIER Notre Dame CHALLANS doit 167,33 € - 144,00 € = 23,33 € à St Michel CHATEAU-GONTIER



75

LIEUX DES FINALES

Les finales sont organisées chez le 1er en cas de poule unique (sauf si le 1^{er} a signalé par écrit son incapacité de recevoir) et chez un des 4 qualifiés si la finale se dispute à 4 équipes



Formule de jeu	l .			
	Règles nationa	les	Nbre m joueurs p match te	our un
	Promo	Elite	Promo	Elite
Basket-ball *	3x3 (min 5 joueurs - 6 maxi) sur 1 panier	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	3	5
Volley-ball*	4x4 (min 6 joueurs - 8 maxi). Terrain 7x14m	4x4 (min 5 joueurs - 8 maxi). Terrain 7x14m	4	4
Handball *	6x6 (min 8 joueurs - 10 maxi). Terrain 40x20 m ou 38x18 m	7x7 (min 9 joueurs - 12 maxi)	5	5
Football*	7x7 (min 8 joueurs - 12 maxi). ½ terrain	à 11 (min 13 joueurs - 16 maxi)	7	8
Rugby	à 7 (min 9 joueurs - 12 maxi). Terrain 56x36 m Les JG jouent sur un terr	à 7 (min 9 joueurs - 12 maxi). Terrain 56x36 m ain complet	7	7
Futsal	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	5x5 (min 7 joueurs - 10 maxi)	3	3
Changements	Comme au HB, libres dans une zone délimitée. Volley-ball rotation sur poste 4.	idem		
Jeune Officiel	Oui obligation avec attestation de l'UGSEL Nationale possible pour le dossier post bac pour les élèves de 2 ^{nde} et 1 ^{ère} officiant en C/J au niveau national. Le JO fait partie intégrante de l'équipe	Oui obligation jusqu'en minime. Attestation de l'UGSEL Nationale possible pour le dossier post bac pour les élèves de 2 ^{nde} et 1 ^{ère} officiant en C/J au niveau national.		
Règles spécifiques	BB: Règlement 3x3 fédéral simplifié avec présence de JO. FB: hors-jeu à partir du milieu du terrain. VB: Ligne des 3m et antennes au niveau national			
Temps mort	1 par équipe et par match + 1 technique à 10 pts en VB	8.8		

Les réglements complets figurent sur le site national

(*) En Promo, les temps de jeu sont découpés en 4 en Basket et Volley et en 3 en Foot et Hand. Chaque joueur doit participer à une période de jeu minimum. Pas de changements hors pause de fin de période et TMT en Volley. Possible à la 4è période en Basket.

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- o Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués, cependant des aménagements locaux restent possibles.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit.
- O Vous avez assez d'équipes dans les deux filières, le championnat Élite est directement territorial, pour le championnat Promo, il est souhaitable qu'il soit organisé dans un premier temps au niveau du comité et dans un second temps au niveau territorial (nombre de journées territoriales à déterminer).
- ⇒ Toutes les rencontres <u>en championnat Promo doivent se dérouler en plateaux.</u>
- ⇒ Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.



TRISPORTS BENJAMINS ET MINIMES



La formule adoptée cette année pour cette compétition est celle du National :

Benjamines	Basket	Volley	Hand
Benjamins	Hand	Volley	Foot
Minimes filles	Basket	Volley	Hand
Minimes garçons	Basket	Volley	Hand

Les dates retenues sont les mêmes que celles des autres sports collectifs de la catégorie.

Le décompte des points est le suivant :

♥ Victoire = 3 points

♦ Match nul = 2 points

♦ Défaite = 1 point

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des 3 rencontres. Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder dès la fin du match aux pénaltys, aux lancers francs ou au set décisif.

Tous les joueurs participent obligatoirement aux 3 sports, en participant au minimum à un 1/3 temps complet et à un set au volley.

Voir règlement complet et par sport sur le site de l'UGSEL Nationale.

Nombre minimum de joueurs :

- En benjamins: 8 à 10 joueurs avant les phases finales puis 10 à 12 à partir des 1/4 de finale.
- En minimes: 8 à 10 joueurs pour tout le championnat.

Pour éviter les forfaits en cas d'absence au dernier moment et pour une équité entre les équipes, nous reconduisons la règle ci-dessous :

En cas de nombre de joueurs inférieur au règlement et dans la limite de 7 joueurs minimum, le match se déroule normalement mais avec un joueur en moins pendant les premiers tiers temps par nombre de joueurs manquants. En cas d'égalité à la fin d'un sport, si une équipe a un nombre de joueurs inférieur au minimum requis, on autorise l'équipe adverse à faire les tirs au but et/ou les lancers francs et/ou le set décisif avec le même nombre de joueurs.

<u>Quelques précisions :</u>

	Basket	Hand	Foot	Futsal	Volley
Nombre de joueurs sur le terrain	5	6	7	5	2 collectifs de 4
Temps de jeu (non décompté)	3 X 8′	3 X 8′	3 X 10′	3 X 8′	3 sets de 20 points par collectif

En fonction du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie, la commission régionale pourra si besoin et pour limiter le nombre de rencontres, mettre en place des rencontres triangulaires dont les modalités seront précisées dans le calendrier sur le site de l'UGSEL région.

Règlement Élite Formule "Rencontres triangulaires ou 2 matchs par équipe le même jour"

		GARCONS		FILLES						
	JUNIORS	CADETS	MINIMES	CADETTES/JUNIORS	MINIMES					
	2 x 10'	2 x 10'	2 x 8'	2 x 10'	2 x 8'					
BASKET	10 joueurs									
DASKLI	4 fautes → exclusion									
			1 temps mort p	ar mi-temps						
	2 x 15'	2 x 15'	2 x 12'	2 x 12'	2 x 12'					
HAND			12 jou	eurs						
	1 temps mort par match sur possession de balle									
	2 sets gagnants 2 sets gagnants		2 sets gagnants	2 sets gagnants	2 sets gagnants					
	de 25 pts	de 25 pts	de 25 pts	de 25 pts	de 25 pts					
VOLLEY	Jeu décisif en 15 pts au 3 ^{ème} set									
	6 joueurs en 3x3 et 8 joueurs en 4x4 - 2 temps morts de 30" par set									
	Remplacements : Voir règlement U.G.S.E.L. Nationale									
	2 x	25'	2 x 20'							
FOOT	16 joueurs - 1 temps mort de 2' par match sur arrêt de jeu									
FOOT	Exclusion temporaire → 5'									
	Remplacements libres - Ballon taille 5									
		Tourn	noi à 3:							
		5'	20'							
	Pénalty à la 6è faute cumulée Pénalty à la 5è									
			faute cumulée	100000						
			<u>oi à 4 :</u>		31					
	2(2)		15'	18 M	4					
	Penaity a la Se	faute cumulée	Pénalty à la 4è faute cumulée							
FUTSAL		Tourn								
	Tournoi à 5 : 12'				1 1 2 1					
	Pénalty à la 4è faute cumulée Pénalty à la 4è									
			faute cumulée	A CONTRACTOR						
		Tourn	oi à 6 :							
	1	2'	10'							
	Pénalty à la 4è	faute cumulée	Pénalty à la 4è							
			faute cumulée							

Tous les temps de jeu sont non décomptés sauf au Basket.

- Tirage au sort du 1^{er} match : 15' avant le match et pour le 2^{ème} match : le perdant contre la 3^{ème} équipe. En cas d'égalité au 1^{er} match, tirage au sort entre les deux équipes de ce match.

- Le classement du tournoi oriente le tour suivant, les premiers ne se rencontrant pas.

Egalité : En cas d'égalité à la fin des trois matches, le classement sera établi dans l'ordre suivant :

- 1. au résultat du match ayant opposé les équipes ex æquo
- 2. à la différence générale de buts (tous les matches du groupe sont pris en compte)
- 3. au bénéfice du FAIR PLAY (plus petit nombre de cartons, de fautes techniques disqualifiantes, puis techniques)
- 4. au bénéfice de la meilleure attaque
- 5. au bénéfice de la meilleure défense
- 6. au bénéfice de la plus faible moyenne d'âge, celle-ci faite à partir des licences en fonction de l'année de naissance.

Mi-temps : Pour les tournois, **pas de pause** à la mi-temps. On procède seulement au changement de camp et le jeu reprend.

Règlement Élite Formule "Match unique dans la journée"

		GARCONS		FILLES				
	JUNIORS	CADETS	MINIMES	CADETTES/JUNIORS	MINIMES			
	2 x	40'	2 x 35'					
FOOT *	16 joueurs							
	Si égalité : Coups de pied au but							
	Pénalités : Exclusion temporaire 10' - puis expulsion							
	1 temps mort de 2' par match sur touche favorable							
Remplacements libres								
	4 x 10'	4 x 10'	4 x 8'	4 x 10'	4 x 8'			
BASKET	10 joueurs							
	Prolongation : 5' puis 5' si nouvelle égalité - puis avantage							
	2 x 30'	2 x 25'	2 x 20'	2 x 25'	2 x 20'			
HAND	12 joueurs (10 + 2)							
	Prolongation: 5' x 5' puis avantage							
	1 temps mort par mi-temps sur possession de balle							
	2 m 43	2 m 35	2 m 24	2 m 24	2 m 10			
VOLLEY	6 joueurs en 3x3 et 8 joueurs en 4x4							
	3 sets gagnants pour tous							
	2 temps morts de 30" par set et par équipe							
	2 x 15'	2 x 10' (*)	2 x 8' (*)	2 x 8'	2 x 8'			
DUCDY	à 7	à 7	à7					
RUGBY	12 joueurs	12 joueurs	12 joueurs					
	Tamana da 'a		•	rer en jeu pendant la partie	CIE -+ CC			
	remps de jel	i maxi par journe	e et par joueur :	50' pour les MF et MG et 60' po	our les CJF et CG			

^(*) Organisation conçue par plateau avec un temps de jeu total de 50' en Minimes et 60' en Cadets.

* Pour les JUNIORS - Formule Championnat

même règlement que la Coupe



Pas de match unique en Futsal.

N.B. en Basket féminin : Ballon taille N° 6 (ballon plus petit en application du règlement FFBB)







Ce tableau est donné à titre indicatif

		20, 22	כל נמטוכמת כשל מסווווכ	כ מ כונו כ ייו מוכמכו	_	
		SIS	ЫM	CJF	MF	Configuration d'accueil et formules de rencontres
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	80	80	80	80	1 terrain avec 2 1/2 terrains avec buts
	temps conseillé <u>mini</u> par match	16 à 18	15	16 à 18	15	
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	8	Poules
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	75	09	75	09	1 terrain avec 2 paniers
	temps conseillé <u>mini</u> par match	15 (12)	12 (10)	15 (12)	12 (10)	10 ou 12' 15 points; 15' 21 points
	nombre de matchs possibles/équipe	5	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	8	Poules
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	75	09	75	09	1 aire de jeu
	temps conseillé <u>mini</u> par match	15 (12)	12 (10)	15 (12)	12 (10)	
	nombre de matchs possibles/ équipe	5	5	5	5	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	5 : championnat ; 6 : 2 poules de 3
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	10 sets de 15	10 Sets de 15	10 Sets de 15	10 Sets de 15	1 gymnase avec 2 terrains
	temps conseillé <u>mini</u> par match	2*15 ou 1*21	2*15 ou 1*21	2*15 ou 1*21	2*15 ou 1*21	2 sets de 15 points sont préférables
2	nombre de matchs possibles/équipe	5	2	5	2	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	8	8	8	8	Poules
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	09	95	09	20	1 terrain avec 2 aires de jeu en largeur
	temps conseillé <u>mini</u> par match	2*7	2*6	2*7	2*6	
	nombre de matchs possibles/équipe	4	4	4	4	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	9 ou 10	9 ou 10	9 ou 10	9 ou 10	9 : 3 poules de 3 ; 10 : 2 poules de 5
	temps de jeu <u>maxi</u> /équipe/jour	72	09	72	09	1 aire de jeu
	temps conseillé <u>mini</u> par match	12	10	12	10	
	nombre de matchs possibles/équipe	6	9	9	9	
	nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	5 ou 6	5 : championnat ; 6 : 2 poules de 3
	tomps do joi maxi/óquipo/jour	كعدرات تعال يات فعدم		مامنځندنې ماد د	(Iracitra tenaciamed tróf champant portion)	

temps de jeu <u>maxi</u>/équipe/jour temps conseillé <u>mini</u> par match nombre de matchs possibles/équipe nombre <u>maxi</u> d'équipes par plateau

basé sur une journée complète de compétition (réf championnat national) des matchs plus courts nivellent les valeurs et manquent de signification

base de calcul : 1 aire de jeu pour 4 équipes, ou activités nécessitant toute la salle 1 aire pour 5 ou 6 au maximum selon disponibilités des installations utilisées

TENNIS DE TABLE

Correspondants des comités :

- 44 Yann BAUDOUIN Soizic CREQUER
- 49 Yoann CHESNEAU Gilles DALAINE Antoine CHERBONNIER
- 53 Matthieu CAMUS
- 72 Marie BOULAY
- 85 Florent COUTELLIER

2 Formules de championnats de Tennis de Table :

1. Championnat Individuel:

Élite → Responsable des tableaux : Yann BAUDOUIN (Tableaux) et Marie BOULAY (Site)

- Ouvert à tous les élèves licenciés en club ou non
- Compétition par catégorie : BF/MF CJF BG MG CJG.
- Ce Championnat est qualificatif pour le championnat national UGSEL (3 qualifiés par catégorie et 4 en BF/MF, CJF et CJG au National)

Promotionnel → Responsables des tableaux et sur le site : Amélie HARAULT + 1 personne à désigner (2 salles) + Yann BAUDOUIN en appui pour constitution des poules en amont

- Ouvert aux non-licenciés et licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé les 549 points, y compris les saisons antérieures.
- Chaque responsable de comité (ou chaque enseignant avant le départemental) doit vérifier que ses qualifiés pour le régional respectent les conditions de classements (jamais eu plus de 549 Points jusqu'à la fin de la phase 1 de la saison en cours)
- Compétition par catégorie : BF MF BG MG.
- Ce Championnat est qualificatif pour le championnat national UGSEL pour les 4 catégories.
- 2. Championnat par Equipe → Responsable des tableaux et sur le site : Yoann CHESNEAU (49).

a) Élite: BF/MF - CJF - BG - MG - CJG L'équipe championne de chaque b) Promotionnel: BF - MF - BG - MG catégorie est qualifiée au National

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

Les catégories sont les suivantes : En garçons : BG - MG En filles : BF - MF

Classement intégral et organisation adaptée au nombre de participants et aux installations disponibles.

Il est demandé aux enseignants de bien expliquer les règles de jeu aux débutants. Formule en auto-arbitrage.

Chaque responsable de comité doit vérifier que ses qualifiés pour le régional respectent les conditions de classements (jamais eu plus de 549 Points). Vérification : FFTT → Classement → Nom du joueur ou application FFTT

Tenue sportive obligatoire (short et tee-shirt) + raquette rouge et noire. Date limite des départementaux : 7 février 2024

Date du régional : 21 février 2024 à St Macaire en Mauges (49)

⇒3 BG et 3 MG qualifiés pour le National

National: Mai 2024 à Pessac (33).

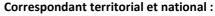
CHAMPIONNAT ÉLITE

Les secrétariats devront fournir la liste de leurs qualifiés avec le classement FFTT 2è phase de janvier.

Tenue sportive obligatoire (short + Tee-shirt). Date limite des départementaux : 13 mars 2024 Date du régional: 27 mars 2024 au Mans (72).

National: Mai 2024 à Pessac (33).

Remarque: Lors du Championnat Territorial Individuel, possibilité de prise en compte des matchs pour les points licences FFTT (coef. 0,5), à condition que la ligue ou un comité puisse fournir un Juge Arbitre (validant la compétition officielle) et un Sipdman (saisie des résultats sur Spid FFTT). La demande sera faite à la ligue par l'UGSEL Région.



Yann BAUDOUIN





CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES

Il existe deux types de championnats de tennis de table par équipes :

- a) Un championnat par équipes "élite" pour les catégories : BG, MG, CJG, BF/MF et CJF
- b) Un championnat par équipes "promotionnel" pour les : BG, MG, BF et MF
 - Les joueurs doivent être non licenciés ou licenciés FFTT n'ayant jamais dépassé les 549 points, y compris les saisons antérieures. Vérification : FFTT → Classement → Nom du joueur ou application FFTT

Voir règlements sportifs (20/24) de l'UGSEL Nationale : Décisions à valider par la CNAS : Organisation par poule avant le tableau final lors du Championnat National Promotionnel, ainsi que le nombre de joueuses passant à 3 dans les championnats par équipe féminins (Élite et Promo).

Au 1^{er} tour, tous les matchs sont joués. Aux tours suivants, le score est acquis à 6 points. Tee-shirt de même couleur et identique pour chaque joueur de l'équipe.

Date limite des départementaux : 27 mars 2024 Date du régional : 10 avril 2024 à CHOLET (49)

National: Mai 2024 à Pessac (330).

Les secrétariats des comités devront fournir la liste de leurs équipes qualifiées avec leur composition et le *classement FFTT* de chaque joueur.



Qualifications aux championnats régionaux par catégorie :

	Individue	ls Promo	Individu	iels Élite	Équipes	s Promo	Équipe	es Élite
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
44	10	6	10	10	2	1	2	1
49	10	6	10	10	2	1	2	1
53	10	6	10	10	1	1	1	1
72	10	6	8	8	1	1	1	1
85	10	6	10	10	2	1	2	1

INFOS:

QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Chaque comité gère son quota de qualifiés pour le régional, les qualifications exceptionnelles rentrent dans le quota de chaque comité.

Du Régional au National, le responsable territorial gère les demandes de qualification exceptionnelle en fonction de ses quotas supplémentaires (justificatifs à l'appui et avoir au moins participé au départemental).

POUR LE NATIONAL : Edition et présentation de la licence UGSEL obligatoire. Cf. règlement national :

« La veille du championnat, pointage obligatoire avec présentation des licences UGSEL et FFTT si licencié. Le joueur devra également présenter sa licence UGSEL au début de chaque rencontre. »

CHARTE DES COMPETITIONS

- 1. Dans chaque compétition, il y a un N° de téléphone portable sur le site pour contacter le responsable de la compétition.
- 2. Sur les fiches d'inscription, chaque établissement donne un N° de téléphone portable pour pouvoir contacter le responsable accompagnateur le jour de la compétition.
- 3. L'horaire de fin des confirmations d'inscription est déterminé avec précision.

En cas de retard:

<u>1^{er} cas</u>: L'établissement en retard n'a pas informé le responsable de la compétition : les élèves sont éliminés ! <u>2^{ème} cas</u>: L'établissement en retard prévient avant l'horaire de fin de confirmation : 30' de retard sont acceptées ! Pour ne pas retarder l'organisation de la compétition, l'organisateur se réserve le droit de ne pas intégrer ces élèves dans le tableau final mais dans le tableau consolante.

4. <u>Une tenue sportive</u> est obligatoire. Balles et raquettes ne sont pas fournies.



Caisse Angers Saumuroise - 36 place des Justices - Angers



Collège St Joseph 19 rue de Rennes 44590 DERVAL 02 40 07 71 47 secretariat@stjoderval.fr https://www.stjoderval.fr/





CAMPUS DE POUILLÉ

Route de Pouillé BP 90049

49136 Les Ponts de Cé cedex

Tél.: 02 41 44 87 11

contact@campus-pouille.com

https://www.campus-pouille.com/



La passion du sport, le choix de son métier

- Enseignemement et encradrement sportif
- Sport santé et adapté
- Management du sport